

# Étude de faisabilité d'une ressourcerie sur le territoire Sud Pays Basque



RÉDUIRE



RÉUTILISER



RECYCLER



VALORISER

## Diagnostic de territoire



**Comité de pilotage :**

<b>ADEME</b>	<b>Réseau des ressourceries</b>
<b>Région Nouvelle-Aquitaine</b>	<b>AIMA</b>
<b>Communauté d'Agglomération Sud Pays Basque</b>	<b>Txirrind'Ola</b>
<b>Conseil des élus du Pays Basque- Lurreldea</b>	<b>Sokoa</b>
<b>Conseil Départemental des Pyrénées Atlantiques</b>	<b>Water Sports Center Decathlon</b>
<b>Ville d'Hendaye</b>	<b>EPTA</b>
<b>Bi Artean</b>	<b>Collectif des entreprises des Joncaux</b>
<b>Syndicat Bil Ta Garbi</b>	<b>ADELI environnement</b>
<b>Syndicat Bizi Garbia</b>	<b>Grupo Emaús Fundación social</b>
<b>Bidasoa Activa</b>	<b>Centre Social Denentzat</b>
<b>Aquitaine Active</b>	

**Réalisation et rédaction :**

Claire Dutrillaux (Recycl'Arte) et Gautier Henaff (Recycl'Arte)

**Réalisation étude de caractérisation et de terrain :**

Vincent Jouanneau (Réseau National de Ressourceries), Fernanda Dupuy (Recycl'Arte), Andréa Bière (Recycl'Arte), Dunia Ahjeoun (Recycl'Arte), Nicolas Haguët (Recycl'Arte), Marion Réal (RETRACE, ESTIA), Hélène Harriague (Recycl'Arte), Véronique Darras (Selgarekin)

Février 2017

# Sommaire

<b>Préambule.....</b>	<b>6</b>
♻️ Objectif du diagnostic.....	6
♻️ Hypothèses.....	6
♻️ Éléments de Cadrage.....	6
♻️ Points de vigilance.....	6
♻️ Méthodologie.....	6
Une étude de caractérisation du potentiel de réemploi des déchets du territoire.....	7
Des entretiens auprès des acteurs et personnes ressources.....	7
♻️ Quelques définitions préliminaires de la prévention de la production de déchets.....	7
<b>Territoire &amp; population.....</b>	<b>10</b>
♻️ Territoire.....	10
♻️ Population.....	10
Démographie.....	11
Logement.....	11
♻️ Pôles d'attractivité et flux de communication.....	11
♻️ Économie.....	12
♻️ Tourisme.....	12
♻️ Enseignement et formation.....	12
♻️ Santé.....	14
♻️ Associations et entreprises d'économie sociale et solidaire.....	15
<b>Les déchets.....</b>	<b>16</b>
♻️ Éléments de contexte : vers plus de prévention et de réduction des déchets.....	16
Le cadre européen.....	16
Le cadre national.....	16
Le cadre départemental.....	19
Le cadre local : un contexte en pleine évolution avec des changements de compétences importants. .....	20
Une nouvelle gouvernance des déchets.....	20
Etat des lieux de la prévention sur le territoire avant 2017 .....	22
Actions des Programmes Locaux de Prévention du territoire (PLP).....	22
État des lieux et actions de promotion de la réparation.....	25
♻️ Collecte et valorisation par réemploi des déchets du territoire.....	26
Déchetteries du territoire :.....	26
La collecte des encombrants : état des lieux.....	29
Organiser les collectes préservantes.....	29
1- Collectes d'objets spécifiques.....	29
2- Collectes saisonnières.....	30
3- Collectes préservantes d'encombrants sur rendez-vous.....	30
4- Nouveaux moyens de collecte des objets réemployables en déchetterie.....	30
A- Pratiques de réutilisation/réemploi en déchetterie.....	31
B- Collecte et réemploi des Déchets d'éléments d'ameublement (DEA).....	32
C- Collecte et réemploi des DEE (déchets électriques et électroniques).....	33
D- Collecte et réemploi des textiles, linge et chaussures (TLC ).....	35
5- Les moyens et lieux de collecte des TLC hors déchetteries.....	36
Les besoins pour tous types de déchets ou d'objets réemployables confondus et perspectives pour la ressourcerie.....	38
♻️ Déchets organiques.....	39

<b>Vélos : récupération, réemploi et ateliers participatifs et solidaires.....</b>	<b>42</b>
♻️ Le réemploi de vélo aujourd'hui.....	42
Les structures de réemploi des vélos.....	42
Valorisation et réemploi au sein des ateliers vélos participatifs.....	43
Prévention des déchets.....	43
Collecte des vélos.....	44
Conventions de récupération.....	44
Acteurs du réemploi des vélos sur notre territoire.....	45
♻️ Les principes d'un atelier vélo participatif et solidaire.....	45
Transfert de connaissance et de savoir-faire.....	45
Promotion active du vélo et animation : un modèle économique diversifié.....	46
Atelier mobile.....	47
♻️ Préfiguration du modèle économique et d'organisation d'un atelier vélo.....	47
Tarif d'accès et adhésion.....	47
Amplitude horaire.....	47
Bénévoles et salariés.....	48
Besoins identifiés pour la mise en place d'un atelier vélo.....	48
Modalités d'usage.....	49
Taille et usage de l'espace.....	49
 <b>L'économie circulaire avec les acteurs économiques.....</b>	<b>50</b>
♻️ Choix des structures et entreprises rencontrées.....	51
Entreprises.....	51
Entreprises du bâtiment et de la construction.....	52
Des ressourceries de matériaux existent déjà sur certains territoires.....	53
Entreprises du tourisme et de la glisse.....	55
Entreprises productrices de déchets directement rencontrées, pour mettre en place l'économie circulaire.....	55
♻️ Les collectivités productrices de déchets : actions possibles pour la ressourcerie.....	55
Modalités de gestion par catégorie de déchets.....	56
Déchets administratifs.....	56
Déchets de cantine et lutte contre le gaspillage.....	56
Acteurs que nous n'avons pas encore rencontrés.....	58
 <b>Le réemploi.....</b>	<b>59</b>
♻️ Les ressourceries.....	59
♻️ Acteurs du réemploi du territoire.....	59
♻️ L'étude de caractérisation : connaissance du potentiel de réemploi du territoire.....	61
Résultats bruts de l'étude de caractérisation.....	62
Conclusion de l'étude de caractérisation.....	64
♻️ Estimation des besoins pour le plein exercice de l'activité ressourcerie : les premières pistes.....	65
♻️ Élargir la clientèle en prenant en compte les freins psychologiques.....	65
Pratiques et usages de réemploi et d'auto-réparations : une étude sociologique prouve que ces gestes économiques et citoyens ont un bel avenir auprès d'un public de plus en plus diversifié.....	66
Retours d'expérience et constats de terrain des pratiques de réemploi et d'auto-réparation sur notre territoire.....	69
 <b>L'éducation à l'environnement et les actions Zéro déchet/ Zéro gaspillage.....</b>	<b>70</b>
♻️ Éléments de contexte.....	70
L'éducation à l'environnement reconnue par l'Éducation nationale.....	70
Le Territoire Zéro Déchet/ Zéro gaspillage.....	70
Les acteurs de l'éducation à l'environnement et Zéro déchet/ Zéro gaspillage.....	71
♻️ Les acteurs du territoire.....	72
♻️ Les actions contre le gaspillage alimentaire.....	73

limiter les gaspillages alimentaires en restauration collective et commerciale.....	73
limiter les gaspillages alimentaires à domicile.....	74
<b>Synthèse du diagnostic.....</b>	<b>76</b>
♻ Les points d'appui.....	76
♻ les noeuds de tension.....	77
♻ Le modèle économique et les suites de l'étude.....	78
Glossaire des abréviations.....	79
Bibliographie.....	80
Annexes.....	81

## Préambule

Le présent diagnostic de territoire s'inscrit dans l'étude de faisabilité du projet pour une ressourcerie sur le territoire Sud Pays Basque menée de septembre 2016 à mai 2017.

Le diagnostic de territoire sera suivi d'une étude de faisabilité économique.

### Objectif du diagnostic

En quoi le projet peut intéresser, enrichir ou perturber le territoire?

En quoi le territoire peut influencer, favoriser ou contraindre le projet?

L'objectif du diagnostic de territoire est de vérifier l'opportunité d'une ressourcerie sur le territoire et d'identifier les nœuds de tension (ou contraintes) et les points d'appui (ou atouts).

### Hypothèses

La ressourcerie peut répondre à un besoin en matière de services à travers:

- la collecte et / ou la valorisation des déchets encombrants auprès de la collectivité; des ramassages et débarras sur rendez-vous auprès des particuliers
- la vente d'objets et matériaux de seconde main dans une boutique de réemploi
- l'éducation à l'environnement, la sensibilisation à la réduction et à la prévention des déchets ainsi qu'à la limitation des gaspillages auprès de différents publics (scolaires, particuliers, établissements publics, publics accompagnés, salariés d'entreprises).

La ressourcerie peut compter sur un gisement potentiel d'objets et de déchets à récupérer par:

- les débarras et les apports volontaires des particuliers
- la captation du flux valorisable lors de collectes « préservantes » des encombrants ou en déchetterie, ou encore lors de collectes itinérantes

La ressourcerie peut contribuer au lien social grâce à:

- des ateliers participatifs d'auto-réparation, de re-création ou d'up cycling ouverts à tous
- l'organisation ou la participation à des événements (semaine européenne de réduction des déchets, projections débats...)

### Éléments de Cadrage

Le Territoire étudié est celui de l'ancienne Communauté d'Agglomération Sud Pays Basque. Le diagnostic s'attache donc à prendre en compte les acteurs, usagers et services présents sur ce territoire et dans une certaine mesure à ceux présents à proximité (bassin de vie Txingudi Bidassoa et pays basque intérieur). On parlera alors du territoire élargi.

Les domaines étudiés sont ceux des déchets, du réemploi, de l'éducation à l'environnement et de l'anti-gaspillage.

### Points de vigilance

Le diagnostic précise les besoins du territoire afin de s'assurer que la ressourcerie y répond réellement.

Le diagnostic permet d'identifier les acteurs existants afin de s'assurer que la ressourcerie n'entrera pas en concurrence, mais au contraire fera en sorte de s'inscrire dans une logique de complémentarité.

### Méthodologie

La méthodologie développée pour mener le travail de diagnostic mêle les différents outils suivants:

- L'état des lieux préalable à l'étude
- Une analyse documentaire (cartes, rapports et études, revue de presse, documents divers)

- **Une étude de caractérisation du potentiel de réemploi des déchets du territoire**

(réalisée sur 6 déchetteries du territoire, selon la méthodologie MCOPR du Réseau des ressourceries).

- **Des entretiens auprès d'acteurs et personnes ressources**

(élus, techniciens, professionnels des secteurs d'étude, associations)

- Enquête participative auprès des habitants (via un questionnaire en ligne)
- Rencontres et recueil des attentes auprès des usagers (particuliers et professionnels) des déchetteries lors des sessions de caractérisation et à la participation à des événements grand public
- Une pratique de réparation et de re-création lors d'ateliers ouverts à tous, en expérimentation de la future activité « animation/ sensibilisation », depuis septembre 2016

La réalisation du diagnostic s'appuie sur 2 outils en particulier:

### Une étude de caractérisation du potentiel de réemploi des déchets du territoire

Il s'agissait d'appliquer le protocole de caractérisation ; méthodologie et recueil des données à partir de la méthodologie et de l'outil MCOPR (Méthodologie de caractérisation des objets potentiellement réemployables). La méthode de caractérisation développée par le Réseau des Ressourceries se représente dans le protocole d'étude indexé en annexe <sup>1</sup>.

Il s'agit d'identifier par comptage le tonnage et le nombre d'unités qui ne seraient plus qualifiés de déchets et traités comme tels mais qui seraient qualifiés d'objets conformes au réemploi et traités par réemploi dans le cadre d'une ressourcerie.

### Des entretiens auprès des acteurs et personnes ressources<sup>2</sup>

Des entretiens ont été menés auprès des acteurs locaux sur les 4 domaines d'étude du diagnostic (déchets, réemploi, éducation à l'environnement et développement durable).

Afin de voir la faisabilité d'une ressourcerie et les actions possibles à mettre en place en complémentarité à l'existant, il était tout d'abord nécessaire de savoir quels acteurs étaient déjà implantés et ce qu'ils faisaient dans le champ de compétence d'une ressourcerie.

Nous avons également sondé les potentiels de réemploi auprès d'acteurs économiques spécifiques, producteurs de déchets, de façon non exhaustive et exploratoire. Nous revenons largement plus bas sur ces rencontres.

### **Quelques définitions préliminaires de la prévention de la production de déchets**

Les définitions ci-dessous sont issues de la réglementation française<sup>3</sup>, ainsi que du « Cadre national de la prévention des déchets <sup>4</sup> ».

La notion de « déchet » désigne « toute substance ou tout objet dont le détenteur se défait ou dont il a l'intention ou l'obligation de se défaire » (article L.541-1-1 du Code de l'environnement).

La « prévention » de la production de déchets consiste à réduire la quantité et la nocivité des déchets produits en intervenant à la fois sur leur mode de production et sur leur consommation.

<sup>1</sup>Annexe 1: méthodologie de caractérisation MCOPR

<sup>2</sup>Annexe 2: voir la liste des acteurs rencontrés

<sup>3</sup>Cette directive a été transposée dans le droit français par l'ordonnance du 17 décembre 2010. L'article L 541-11 du code de l'environnement précise les principaux éléments constitutifs de ce plan.

<sup>4</sup><http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Gestion-des-dechets-.html>

Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie Programme national de prévention des déchets 2014-2020

Juridiquement, l'article L.541-1-1 du Code de l'environnement définit la prévention comme étant : « toutes mesures prises avant qu'une substance, une matière ou un produit ne devienne un déchet, lorsque ces mesures concourent à la réduction d'au moins un des items suivants :

- la quantité de déchets générés, y compris par l'intermédiaire du réemploi ou de la prolongation de la durée d'usage des substances, matières ou produits ;
- les effets nocifs des déchets produits sur l'environnement et la santé humaine
- la teneur en substances nocives pour l'environnement et la santé humaine dans les substances, matières ou produits ».

La « prévention quantitative » cible la réduction de la quantité de déchets produits, tandis que la « prévention qualitative » cible la réduction de la nocivité des déchets. On distingue également :

- La « prévention amont » des déchets, qui concerne les mesures de prévention prises par les fabricants, les metteurs sur le marché et les distributeurs avant qu'un produit ne soit vendu à un consommateur final. Par exemple, la réduction d'emballage est une opération de prévention amont.

- La « prévention aval » des déchets, qui concerne les mesures de prévention prises par le consommateur final : achats responsables, compostage domestique, orientation des produits en fin d'usage vers la réparation ou les filières de réutilisation.

Elle correspond à ce qu'on appelle une consommation responsable, c'est-à-dire une consommation à moindre impact environnemental.

La notion de prévention est distincte de celle de « gestion des déchets » qui désigne l'ensemble des opérations et moyens mis en œuvre pour recycler, valoriser ou éliminer les déchets produits.

Le « réemploi » est une action de prévention particulière désignant « toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui ne sont pas des déchets sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus<sup>5</sup>.»

La vente d'occasion est un exemple de réemploi. Les substances, matières ou produits qui sont réemployés ne prennent pas le statut de déchet. Cette notion de « réemploi » est distincte de celle de « réutilisation ».

La réutilisation est définie comme « toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui sont devenus des déchets sont utilisés de nouveau<sup>6</sup> ». La réutilisation, contrairement au réemploi, implique que les produits ou substances soient devenus des déchets préalablement à l'opération permettant leur réutilisation, c'est-à-dire que l'utilisateur s'est défait de l'objet ou substance et qu'il ait été collecté. La réutilisation implique donc une phase de collecte, à l'inverse du réemploi. Par exemple, un vêtement déposé dans une borne d'apport volontaire et qui est ensuite revendu constitue une opération de réutilisation.

Certains produits nécessitent des opérations de contrôle, de nettoyage ou de réparation préalablement à leur réutilisation. On parle alors de « préparation en vue de la réutilisation<sup>7</sup> » .

L'opération de préparation en vue de la réutilisation est une opération de traitement de déchets.

Ainsi, la notion de réutilisation ne rentre pas dans le champ de la prévention des déchets, car elle n'empêche pas l'apparition du statut de déchet. Néanmoins, malgré l'importante différence de nature juridique, les activités relatives au réemploi et à la réutilisation concernent souvent les mêmes acteurs et peuvent se renforcer mutuellement. C'est pourquoi par exemple le programme de prévention des déchets national 2014-2020 fait également référence en certains points aux activités de réutilisation.

---

<sup>5</sup>Article L. 541-1-1 du Code de l'environnement

<sup>6</sup>Article L. 541-1-1 du Code de l'environnement

<sup>7</sup>Article L. 541-1-1 du code de l'environnement

Notons que cette distinction réemploi/ réutilisation n'existe qu'en France et n'apparaît pas en droit communautaire. On doit donc s'attendre à ce qu'elle disparaisse dans l'avenir, ce qui permettra de mieux rendre visible les efforts conjugués de la réduction des déchets par réemploi et réutilisation.

Dans ce diagnostic de territoire, nous prenons le parti d'utiliser de façon générique le terme de réemploi pour qualifier à la fois les opérations de réemploi et de récupération.

## Territoire & population

### Territoire

Le Sud Pays Basque (territoire de l'ancienne agglomération Sud Pays Basque) regroupe 11 communes pour une population totale de 67 593 habitants.

Les principales villes sont Hendaye et St Jean de Luz, respectivement 17 201 habitants hors saison (et pouvant atteindre 50 000 en plein cœur de l'été) et 13 980 habitants (et plus du double l'été).

Le territoire est engagé dans des dynamiques de transition et de développement durable :

- « **Territoires à énergie positive pour la croissance verte** » (TEPOS), avec le Conseil des Elus du Pays Basque. Cette reconnaissance invite à mettre en place un programme d'actions en faveur de la transition énergétique, de filières locales et de la création d'emploi.
- le territoire Zéro Déchet/ Zéro Gaspillage Pays Basque, avec le syndicat Bil Ta Garbi.
- Plus localement, la ville d'Hendaye est engagée dans une dynamique de développement de l'économie sociale et solidaire, notamment à travers le projet européen ETESS (transfrontalier) qui projette la mise en place d'une École transfrontalière de coopération en économie sociale.

### Population<sup>8</sup>

Le territoire étudié est celui de l'ancienne communauté d'agglomération Sud Pays Basque, comprenant les communes suivantes :

Ainhoa (1 941 habitants), Arbonne (2 166 habitants), Ascain(4 362 habitants ), Bariatou (1 215 habitants), Ciboure (6 819 habitants), Guétary (1 326 habitants), Hendaye (17 201 habitants ), St-Jean-de-Luz (13 980 habitants), Saint- Pée-sur-Nivelle (6 395 habitants), Sare (2 626 habitants), Urrugne(2 626 habitants).

Soit un total de 67 593 habitants, du côté français. **De plus, ce territoire étant fortement touristique, on note une fréquentation touristique annuelle, par nuitées cumulées sur le Sud Pays Basque, comprise entre 6 et 7 millions<sup>9</sup>.**

Il faut ajouter à cela un bassin de vie transfrontalier, dans lequel les habitants passent très souvent la frontière (mouvements pendulaires pour aller travailler et pour effectuer leurs achats). Dans les deux villes frontalières, Irun et Fontarabie, vivent respectivement 61 100 habitants et 16 520 habitants. Étant donné le peu de données disponibles auprès des instances de Gipuzcoa, nous ne parlerons pas précisément de cette population en termes démographique ou touristique, Fontarabie connaissant également un forte affluence.

Dans ce territoire transfrontalier sont donc présents **120 520 habitants à l'année, auxquels il faut ajouter de très nombreux touristes.**

---

<sup>8</sup>Sources : Insee, Recensement de la population 2014 en géographie au 01/01/2016

<sup>9</sup>Chiffres de l'Office Départemental du Tourisme : <http://pro.tourisme64.com/boite-a-outils/observatoire-veille/frequentation/>

## Démographie

Le solde naturel est positif sur notre territoire, et l'ancienne CASPB est celle qui a connu le plus fort accroissement démographique du département des Pyrénées Atlantiques entre 2007 et 2012, avec un taux de + 2%, suivi par la Chambre de Commerce d'Errobi + 1,8%<sup>10</sup>.

Parmi les communes ayant le plus bénéficié de cet accroissement, Bariatou et Hendaye sont en tête, avec respectivement +3,82% et +3,09% entre 2009 et 2014.

La population du territoire est vieillissante: les plus de 65 ans représentent 22% de la population<sup>11</sup> (contre 19% pour la moyenne nationale). Les jeunes actifs sont sous-représentés par rapport à la moyenne nationale.

## Logement

Les résidences secondaires représentent 28% du parc immobilier (contre 9,7% pour la moyenne nationale) et montent jusqu'à 47% à St Jean de Luz et 36% à Hendaye<sup>12</sup>. Les logements vacants représentent 4% du parc immobilier (contre 6% pour la France).

## Pôles d'attractivité et flux de communication

Pour les achats courants, les habitants des communes de la CASPB se tournent vers deux bassins de vie selon la commune où ils résident et travaillent: celui de Bayonne, pour les communes situées plus au Nord et dans l'intérieur ; et celui de la zone frontalière Bidasoa Txingudi, pour ce qui est des habitants des communes d'Hendaye, Bariatou, Urrugne ; même si pour des achats moins courants et plus spécifiques (habillement, équipement pour la maison, sports et loisirs), les pôles d'attractivité peuvent porter jusqu'à Bayonne et son agglomération ou même Saint Sébastien.

A noter que le potentiel d'attractivité d'Hendaye, offrant pendant longtemps des biens introuvables outre Bidasoa pour les habitants d'Irun et Fontarabie, était jusqu'à présent assez important. Le potentiel de clientèle que représente ces habitants transfrontaliers d'Hendaye et travaillant à Irun, ainsi que les habitants d'Irun et de Fontarabie est important.

Le territoire est traversé par un axe principal (l'autoroute A63) et la route D810 qui restent relativement difficiles pendant la période estivale. Le passage de la frontière est relativement simple et très emprunté. L'axe ferroviaire Paris-Irun irrigue le territoire mais reste relativement peu utilisé pour les déplacements réguliers et draine plutôt une population touristique. Le topo offre une liaison entre Hendaye et St Sébastien très régulière, fréquente et bon marché, ce qui favorise les déplacements pendulaires et de loisirs. Les bus desservent à la fois les villes et les zones plus rurales, les zones commerciales n'étant pas délaissées. Ainsi le territoire de la côte Sud pays-basque/ Txingudi Bidasoa bénéficie globalement d'un bon réseau de transports, permettant des déplacements rapides qui restent tout de même assez chers (trains SNCF pour les petites distances et autoroute).

---

<sup>10</sup>Sources : Insee, Recensement de la population 2014 en géographie au 01/01/2016

<sup>11</sup>Source : Insee, RP2013 exploitation principale.

<sup>12</sup>Sources : Insee, RP2013 exploitation principale

## Économie

Les emplois se répartissent comme suit:

- agriculture: 2%
- industrie: 12,3%
- construction: 7,4%
- tertiaire: 78,3% . On note une part importante liée aux activités de tourisme, ce qui influe la saisonnalité de l'activité économique.

Respectivement 35% et 28% des emplois sont concentrés sur les communes de St Jean de Luz et d'Hendaye, qui comptent 31 % et 20% des entreprises du territoire. La part des salariés d'entreprises de plus de 10 salariés est de 3,5%.

Sur la CASPB, on compte un taux de pauvreté de 11,5 %<sup>13</sup> pour une moyenne nationale de 14 %, et ce taux atteint 16,1% à Hendaye, 11,6 % à St Jean de Luz et Ciboure ; mais ces chiffres restent à affiner et sont certainement un peu sous-évalués<sup>14</sup>.

## Tourisme

L'activité touristique est une part majeure de l'économie locale. Les Offices du tourisme sont implantés dans toutes les communes de l'ancienne CASPB, mis à part à Arbonne. L'offre touristique s'inscrit plus largement dans tout le Pays Basque, de Bayonne à Saint Sébastien.

Le tourisme est essentiellement national (avec de nombreuses familles revenant chaque année et ayant des résidences secondaires), mais également international.

L'offre touristique est très diversifiée en types d'hébergements, d'activités (mer, montagne, gastronomie, culturel...) ce qui fait de notre territoire un lieu de villégiature attractif.

**On note une fréquentation touristique annuelle, par nuitées cumulées sur le Sud Pays Basque, comprise entre 6 et 7 millions<sup>15</sup>.**

Dans le cadre du Programme Local de Prévention porté par Bil ta Garbi, un diagnostic de territoire a été réalisé. Il en ressort que l'affluence estivale représente une population supplémentaire lissée sur l'année est équivalente à **30 400** habitants permanents. Elle génère un pic de déchets en juillet et août évalué à **+30%** par rapport à la basse saison (octobre à mai).

## Enseignement et formation

Le territoire compte :

- 11 écoles maternelles
- 29 écoles primaires
- 7 ikastola
- 8 collèges
- 6 lycées

Ils sont répartis sur les communes de la manière suivante :

---

<sup>13</sup> Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal au 01/01/2013

<sup>14</sup> L'INSEE lui-même reconnaît que selon que l'on prend en compte le seuil de 40% du niveau de vie médian comme référence de calcul ou celui de 50 ou encore celui de 60 % du niveau de vie médian, on note une grande différence dans le calcul final du taux de pauvreté. Et la modification répétée des modes de calcul ces dernières années rend difficile toute analyse d'évolution.

<sup>15</sup> Chiffres de l'Office Départemental du Tourisme : <http://pro.tourisme64.com/boite-a-outils/observatoire-veille/frequentation/>

**Arbonne**

École primaire privée St-Laurent

École primaire publique

**Biriatou**

École élémentaire publique

**Bidart**

Bidart uhabia ikastola

École maternelle publique Jean Jaccachoury

École élémentaire publique Jean Jaccachoury

**Ciboure**

École maternelle publique Marinela

École primaire privée St Michel

École primaire privée Ikastola

École primaire publique Croix Rouge

École élémentaire publique Aristide Briand

Collège Piarres Larzabal

Lycée maritime

**Guéthary**

École primaire publique Uhanderea

**Hendaye**

École maternelle publique Boulaert

École maternelle publique Lissardy

École maternelle publique de la Plage

École maternelle publique de la Ville

École maternelle publique gare

École primaire privée Gure Ikastola

École primaire privée Saint Vincent

École primaire publique Lissardy

École primaire publique Ville

École primaire publique de la gare

École primaire publique la Plage

École élémentaire publique Robert Boulaert

Collège Irandatz

Collège Saint-Vincent

Lycée professionnel Aizpurdi

**Sare**

École primaire privée Saint-Joseph

École élémentaire privée Olhain Ikastola Sare

École élémentaire publique

**Saint-Jean-de-Luz**

---

École maternelle publique Urdazuri  
École maternelle publique du Centre  
École primaire privée Donibane Ikastola  
École primaire publique Aice-Errota  
École primaire publique Centre  
Ecole élémentaire publique Urdazuri  
Collège Chantaco  
Collège Maurice Ravel  
Collège Saint-Thomas d'Aquin  
Collège Sainte-Marie  
Lycée Maurice Ravel  
Lycée Saint-Thomas d'Aquin  
Lycée professionnel Ramiro Arrué

### **Saint Pée sur Nivelle**

École maternelle et élémentaire du Bourg  
École maternelle et élémentaire Saint Laurent  
École primaire Sutar  
École Primaire Saint Joseph  
École maternelle et élémentaire Zaldubi Ikastola  
Collège Privé Arretxea  
Lycée Agricole Saint Christophe

### **Urrugne**

École primaire privée St François Xavier  
École primaire privée Urruñako Ikastola  
École primaire publique Gr. sco. de l'Untxin – Socoa  
École primaire publique du Bourg  
École élémentaire publique Olhette

---

### **Santé**

Le territoire compte :  
7 maisons de retraite/ EHPAD  
4 hôpitaux/ cliniques  
3 autres

Répartis comme suit :

#### **Arbonne**

Maison de retraite Le Colisée Résidence Herri Burua, 3 place Harrismendi.

#### **Ascain**

Maison de retraite Adina, chemin chouria.

#### **Hendaye**

Maison de retraite Haizpean  
Institut Médico-Educatif Le nid marin  
SSR La Concha, 17 rue Hapetenia

Hôpital Marin, hôpitaux de Paris, route de la corniche

### **Guethary**

Maison de retraite Eskualduna, 455 av Général de Gaulle

### **Saint jean de luz**

SSR Clinique Beaulieu Colisée, avec André Ithurralde

Hôpital de la côte basque, 19 av André Ithurralde

Maison de retraite Urtaburu 3av Lahanchipia

Polyclinique côte basque sud, 7rue Léonce Goyetche

### **Sare**

EHPAD Jean Dithurbide, chemin Mendi bichta

### **Urrugne**

EHPAD Putillenea, 61 rue socoa

## **Associations et entreprises d'économie sociale et solidaire**

Nous ne dressons pas un panorama exhaustif du tissu associatif local, ni des acteurs de l'économie sociale et solidaire, mais relevons les acteurs dont les activités trouvent un écho avec les objectifs de la ressourcerie.

- Voir la liste des acteurs rencontrés en ANNEXE 2

Notons que sauf rare exception, la plupart ont déjà été rencontré ou contacté dans le cadre du diagnostic.

## Les déchets

« Chaque civilisation a les ordures qu'elle mérite. »

*Georges Duhamel*

« Est un déchet au sens du présent chapitre tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit ou plus généralement tout bien abandonné ou que son détenteur destiné à l'abandon. »<sup>16</sup>

### **Éléments de contexte : vers plus de prévention et de réduction des déchets**

#### Le cadre européen<sup>17</sup>

La Directive cadre européenne n°2008/98/CE du 19 novembre 2008 énonce la hiérarchie des déchets qui devra être mise en œuvre dans la législation et la politique des États membres:

1. Prévenir la production de déchets
2. Préparer les déchets en vue de leur réemploi
3. Les recycler
4. Les valoriser
5. Les éliminer de manière sûre et dans des conditions respectueuses de l'environnement

La Directive cadre reprend les principes de pollueur-payeur et de responsabilité élargie du producteur et introduit le principe de proximité: « gérer les déchets au plus près du lieu de production »

#### Le cadre national

La hiérarchie européenne et française des modes de gestion des déchets place la prévention au sommet des priorités des politiques de gestion des déchets : elle considère en effet que **« le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas »**.

Le « programme national de prévention des déchets 2014-2020 » s'inscrit dans la volonté du Gouvernement de mettre en œuvre une transition vers le modèle d'économie circulaire, et notamment concernant l'allongement de la durée de vie des produits, leur réparabilité, leur éco-conception, ou la mise en place de systèmes de consigne.

Il constitue le volet « prévention » du « plan déchets 2020 » en cours d'élaboration par le Conseil National des Déchets. Ce programme est opposable aux décisions administratives prises dans le domaine des déchets : il guide ainsi, notamment, les exercices de planification locale.

Ce programme fixe des objectifs quantifiés. Le programme prévoit ainsi une diminution de 7 % de la production de déchets ménagers et assimilés (DMA, c'est-à-dire l'ensemble des déchets collectés par les collectivités territoriales) par habitant en 2020 par rapport au niveau de 2010, et au minimum une stabilisation de la production de déchets issus des activités économiques (DAE) et du BTP d'ici à 2020.

---

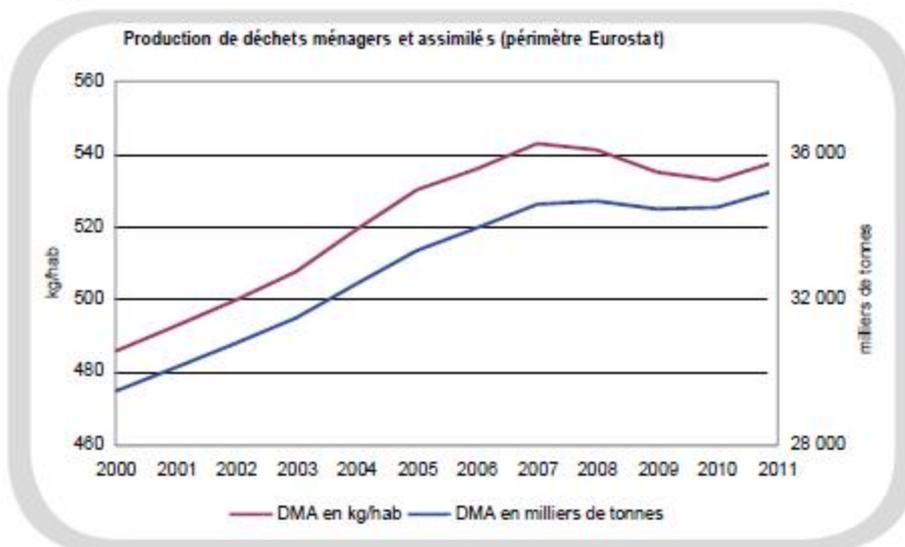
<sup>16</sup>loi n°75-633 du 15 juillet 1975 relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux

<sup>17</sup>Source: Directive cadre n°2008/98/CE, Union européenne, 19 novembre 2008

Ce programme s'inscrit dans la volonté du Gouvernement de mettre en oeuvre une transition vers un modèle d'économie circulaire. **La nouvelle loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte<sup>18</sup> porte l'objectif de diminution des déchets ménagers et assimilés à 10%.**

### Évolution de la production de déchets ménagers entre 2000 et 2011

Source : SOeS



### Les enjeux économiques de la prévention des déchets et le contexte français

	2006		2012		2017	
	T/an	Kg/hab/an	T/an	Kg/hab/an	T/an	Kg/hab/an
<b>Encombrants valorisés</b>	<b>19 570</b>	<b>31</b>	<b>32 643</b>	<b>50</b>	<b>41 398</b>	<b>61</b>
▶ DEEE	326	0,5	3 259	5	3 882	5
▶ Recyclerie	0**	0	2 902	4	5 910	9
▶ Tri des recyclables	19 244	31	26 482	41	31 826	47
- Ferrailles	5 925	10	6 843	10	8 176	12
- Bois	8 459	14	12 755	20	15 363	23
- Cartons	4 860	8	6 883	11	8 288	12
<b>Encombrants à enfouir*</b>	<b>35 535</b>	<b>57</b>	<b>27 363</b>	<b>42</b>	<b>27 673</b>	<b>41</b>
<b>Total encombrants</b>	<b>55 106</b>	<b>88</b>	<b>60 006</b>	<b>92</b>	<b>69 071</b>	<b>102</b>
<b>Pourcentage valorisé</b>	<b>36 %</b>		<b>54 %</b>		<b>60 %</b>	

\* hors inertes

\*\*Tonnage référence 0 : les quantités d'encombrants valorisées en 2006, grâce au travail de certaines associations (dans le cadre d'ateliers de type recyclerie, notamment à Lescar) n'est pas connu. C'est pourquoi l'année 2006 a été considérée comme année 0 (année de référence), à partir de laquelle ont été estimées des marges de progression à l'horizon 2012 et 2017.

Cette évolution s'est accompagnée d'une augmentation importante des coûts financiers associés à la gestion des déchets. **Les dépenses de gestion des déchets municipaux** en France ont atteint 9,1

<sup>18</sup> dans son titre IV « lutter contre les gaspillages et promouvoir l'économie circulaire : de la conception des produits à leur recyclage »

milliards d'euros en 2010, dont 7,4 milliards d'euros de dépenses de gestion courante. Entre 2000 et 2010, celles-ci **ont augmenté en moyenne de 6 % par an**. Ces coûts sont d'ailleurs sous-évalués puisqu'ils n'incluent pas les coûts liés aux impacts environnementaux de la production des déchets.

La prévention de la production des déchets ne permet pas seulement d'éviter les impacts environnementaux liés au traitement des déchets. Elle permet également, dans de nombreux cas, d'éviter les impacts environnementaux des étapes amont du cycle de vie des produits : extraction des ressources naturelles, production des biens et services, distribution, utilisation. Ces impacts environnementaux sont souvent plus importants que ceux liés à la gestion des déchets. Cela fait de la prévention un levier important pour réduire les pressions sur les ressources de nos modes de production et de consommation.

Les impacts sur la santé humaine associés à la production et à la gestion des déchets sont multiples : émissions de gaz à effet de serre (GES), dégradation de la qualité de l'air (émissions liées à l'incinération par exemple), pollution de l'eau, toxicité pour la santé humaine, nuisances locales (bruit, nuisances olfactives), changement d'affectation des sols (espaces consacrés au stockage) etc.

Le coût de ces impacts a tenté d'être évalué scientifiquement<sup>19</sup>, mais le travail interdisciplinaire n'a pas encore abouti.

Considérant ces coûts externalisés, le programme national de prévention des déchets 2014-2020, se donne comme ambition de **rompre progressivement le lien entre la croissance économique et la production de déchets.**

#### **Des actions concrètes**

Le programme, prévu pour être appliqué sur la période 2014-2020, aborde l'ensemble des leviers d'action associés à la prévention.

Les thématiques du réemploi, de la réparation et de la réutilisation constituent l'axe n°5 du programme national de prévention des déchets. Les actions qui lui sont associées sont présentées dans le tableau suivant<sup>20</sup> :

Axe	Action	Porteur principal	Porteur "en soutien"	Calendrier prévisionnel
Réparation – Réemploi – Réutilisation	Poursuivre l'observation du secteur réparation-réemploi-réutilisation et suivre son évolution	ADEME	Représentants des acteurs du réemploi et de la réparation	2015 : feuille de route
	Soutenir le développement et la professionnalisation de réseaux de réemploi, réutilisation et réparation	Représentants des acteurs du réemploi et de la réparation	ADEME MEDEF, CGPME Collectivités territoriales et CMA	2015
	Donner confiance aux consommateurs dans les produits d'occasion en développant des systèmes de garantie pour les produits d'occasion (renovés-réparés-garantis)	Représentants des acteurs du réemploi et de la réparation	ADEME MEDEF, CGPME	2015
	Favoriser l'accès et la disponibilité des pièces détachées	Représentants des acteurs du réemploi et de la réparation	ADEME MEDEF, CGPME	- 2014 : cadrage des travaux - 2015 : déploiement
	Développer la collecte préservante des objets réutilisables	ADEME	Collectivités territoriales, Représentants des acteurs du réemploi et de la réparation	-2014 pour les démarches volontaires -2017 pour le bilan
	Développer lorsqu'il est pertinent le système de l'emballage consigné	ONG environnement FNB	ADEME, MEDEF, CGPME	- 2014 : pour la capitalisation de l'information, création d'un sous-groupe du GTP - 2015 pour le déploiement

Cet axe prévoit le développement des collectes préservantes qui permettent de contribuer au prolongement de la durée de vie des produits via leur réemploi ou leur réutilisation, de préserver les ressources naturelles, de favoriser l'économie sociale et solidaire mais aussi de créer et entretenir des emplois et filières locales.

Parmi les flux de déchets identifiés « Priorité 1 » par le programme national de prévention pouvant relever de l'activité ressourcerie on note :

- La matière organique – volet gaspillage alimentaire. Les déchets alimentaires représentent en effet un tonnage important (7 Mt en 2010) qui est en grande partie évitable.
- Les équipements électriques et électroniques (EEE). Le potentiel de prévention identifié dans les actions recensées est élevé, ainsi que l'intérêt environnemental et économique.
- Le mobilier. Tout comme pour les EEE, le potentiel de prévention identifié est important (évalué à ce jour jusqu'à 7 kg/hab/an), avec des actions de prévention aisées à mettre en place (réemploi par exemple). Le bénéfice environnemental dépend de la nature du mobilier (plastique, bois, métal...) mais reste toutefois toujours intéressant.

### Le cadre départemental<sup>21</sup>

Le Plan départemental de gestion des déchets ménagers et assimilés du Conseil Général des Pyrénées Atlantiques de novembre 2008 prévoyait déjà la prévention des déchets dans ses objectifs généraux :

- **une accentuation des actions en faveur de la prévention de la production de déchets, permettant** la réduction de la production d'ordures ménagères et de l'augmentation exponentielle des déchets collectés en déchetterie **par la mise en œuvre d'actions de réduction à la source et de réemploi** ;

Les mesures de prévention définies sur les Pyrénées-Atlantiques prévoient deux catégories d'actions nécessaires et complémentaires :

#### **- des actions de sensibilisation**

- des améliorations de la gestion des flux (impact possible à court terme) : évitement de la collecte (compostage individuel, ...), **réutilisation des déchets (recyclerie ...)**.

**Plus spécifiquement, les principales actions de prévention sur les encombrants** portent sur :

- la promotion des solutions locales en faveur de la récupération, la réparation et de la réutilisation ;
- le développement du réemploi, à travers les recycleries ou les associations partenaires.

**L'objectif dans les Pyrénées Atlantiques, est d'augmenter le taux de valorisation globale des encombrants de 36 % en 2006 à 60 % en 2017 et de réduire le gisement d'encombrants à enfouir de 22 % entre 2006 et 2017<sup>22</sup>.**

### **Objectifs départementaux de valorisation globale des encombrants**

***Le Plan départemental précise que l'atteinte des objectifs définis ci-dessus nécessite la mise œuvre de la collecte privilégiée des encombrants et des DEEE en déchetterie.***

Les déchetteries constituent en effet le principal mode de collecte des encombrants. Des services complémentaires de collecte en porte-à-porte pourront être envisagés, de préférence pour les personnes qui ne peuvent pas se déplacer en déchetterie.

Notons que **l'impact sur l'emploi décrit dans le tableau ci-dessous est très positif et que la part**

<sup>21</sup> Plan départemental de gestion des déchets ménagers et assimilés, CG Pyrénées Atlantiques, novembre 2008

<sup>22</sup> Chiffres hors déchets verts, inertes et DDM

## la plus importante se situe au niveau de la création de recyclerie(s).

Nombre d'emplois nécessaires par rapport à l'existant pour l'organisation du plan départemental de gestion des déchets ménagers et assimilés :

ETP supplémentaires	2006/2012	2012/2017
Prévention	5	3
Collecte sélective (ambassadeurs du tri)	7	3
Déchèteries	18	
Compostage		
Transfert	2	
Recycleries (tri des textiles)*	30	20
Prétraitement	15	
Tri des emballages et journaux-magazines	25	5
Enfouissement	2	
<b>TOTAL en ETP</b>	<b>102</b>	<b>31</b>

*\*Chiffres à valider dans le cadre d'une étude spécifique : il s'agit d'emploi de personnes en insertion.*

**Au global, on estime, pour 2017, que la mise en œuvre du plan aura généré environ 133 ETP, dont 50 ETP créés pour les recycleries.**

### Le cadre local : un contexte en pleine évolution avec des changements de compétences importants.

Jusqu'à la fin de l'année 2016, la prévention des déchets était réalisée par les syndicats de déchets Bil Ta Garbi et Bizi Garbia. Le syndicat Bizi Garbia étant dissout fin décembre 2016, cette compétence est maintenant du ressort de Bil Ta Garbi. Au 1er janvier 2017 l'EPCI Communauté d'Agglomération Pays Basque, pôle Sud, devient la collectivité compétente pour la gestion des déchets de notre territoire.

#### **Une nouvelle gouvernance des déchets**

Dans le cadre de la réforme territoriale<sup>23</sup>, la place de la Région Nouvelle Aquitaine et du nouvel EPCI Pays Basque sera importante pour établir les nouvelles réglementations et notamment celles de la gestion des déchets (et des transports doux).

L'EPCI Pays Basque participera à l'élaboration de documents régionaux et sera également le lieu de concertation des élus communaux de notre territoire. Notamment il participera à l'élaboration et à la mise en place du **Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD)**.

Ce plan permettra de fixer les priorités pour la prévention et la réduction des déchets. Ce plan sera construit avec les citoyens, en partenariat avec les Départements et les différents acteurs concernés (consulaires, EPCI, organisations professionnelles...). Sont concernés les déchets ménagers et assimilés, les déchets dangereux, et les déchets du bâtiment et des travaux publics.

**La loi NOTRe prévoit en effet la fusion des trois schémas existants** (plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux : Conseil départemental / Plan de prévention et de gestion des

<sup>23</sup> Loi N° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dit «NOTRe »

déchets du BTP : Conseil départemental / Plan de prévention et de gestion des déchets dangereux : Conseil régional) **en un seul et unique schéma élaboré par la Région : le Plan régional de gestion et de réduction des déchets (PRGRD)**. Il devra être adopté dans les 18 mois suivant l'adoption de la loi, soit début 2017. Il est intégré dans le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires Ce schéma doit comprendre un état des lieux de la prévention et de la gestion des flux de déchets, une prospective à 6 et 12 ans des quantités de déchets à éliminer et des objectifs en matière de prévention, recyclage et valorisation. Le plan doit aussi fixer une limite de capacité annuelle d'élimination des déchets non dangereux.

**Conception intéressante de la politique des déchets, le PRGRD doit aussi contenir un plan régional d'action en faveur de l'économie circulaire**, qui déclinera les actions à réaliser pour promouvoir l'éco-conception et soutenir les filières du ré-emploi, de la réparation et du recyclage<sup>42</sup>. En lien avec l'économie circulaire, les démarches d'écologie industrielle et territoriale permettent d'agir à la fois en faveur du développement local et du climat.

La Région devra **anticiper la fermeture de certaines installations et leur non remplacement, en prévoyant la mutualisation des équipements et leur répartition adéquate sur l'ensemble du territoire** en prenant en compte l'ensemble des flux de déchets. La Région devra accompagner le développement de la filière de traitement des biodéchets triés à la source, par la création d'installations permettant leur valorisation (plateformes de compostages, méthaniseurs), mais également en soutenant le développement des exutoires en aval (filières pour la vente du compost et pour son utilisation sur les terres agricoles régionales...).

Et au niveau local:

- Le principe du **traitement des déchets à proximité de leur lieu de production** est inscrit dans la loi (article 87), dans l'optique de réduire les distances parcourues et les consommations d'énergie.
- **Le tri à la source des biodéchets devra être généralisé sur l'ensemble du territoire français d'ici 2025**... un horizon à prendre en compte dès maintenant
- **La tarification incitative** dans la collecte des déchets est encouragée : un groupement de collectivités pourra mettre en place une tarification de ce type dite de second niveau, applicable aux collectivités en fonction des performances de collecte atteintes (article 84).

Au niveau de la Région et de l'EPCI, de nombreux documents sont actuellement en cours d'élaboration <sup>24</sup> , qui risquent d'impacter positivement le déploiement des recycleries, tels que :

- Le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET ). Il va se substituer aux actuels schémas régionaux et confère à la Région un rôle primordial pour penser l'espace, les ressources et leur gestion, comme celle des déchets. L'EPCI Pays Basque sera associé à la définition du SRADDET.
- Le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), instrument de cadrage de la politique économique régionale à fort impact sur le climat. La Région devient la seule compétente pour décider des aides à accorder aux entreprises. Le schéma est co-construit avec les collectivités locales, et discuté au sein de la Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP) ainsi qu'avec les chambres consulaires et les chambres régionales de l'économie sociale et solidaire. Le schéma devra être adopté avant le 1er janvier 2017, et une fois approuvé par le Préfet, les actes des collectivités locales et de leurs groupements devront être compatibles avec le schéma.

<sup>24</sup> Nouvelles compétences climat énergie des collectivités territoriales, Réseau Action Climat France, mai 2016

- Le Plan Climat Air Énergie Territoriaux, à l'échelle de l'EPCI Pays Basque
- Le Plan de Déplacement Urbain, à l'échelle de l'EPCI pays basque
- Aux échelles locales, via les PLU(i) et les SCoT, l'EPCI pourra aussi choisir d'engager le territoire vers une transition écologique et énergétique. En effet, les SCoT peuvent faire des choix de localisation des activités économiques, décider d'une offre commerciale justement proportionnée, valoriser les éco-activités ou encore protéger les terres agricoles. Les PLU doivent ensuite transcrire le SCoT, notamment par le zonage..

Notons qu'actuellement une étude d'homogénéisation est en cours, afin de faire le bilan de la gestion des déchets sur tout le pays basque en vue de la réorganisation.

Notre diagnostic porte sur 2016. Le territoire de Bizi Garbia était composé de 9 communes en France : AINHOA – ARBONNE – ARCANGUES – AHETZE – BASSUSSARRY – BIDART – St PEE SURNIVELLE – St jean de luz SARE, et 2 en Espagne : URDAX – ZUGARRAMURDI. Ce syndicat est dissoud depuis fin décembre 2016.

Bil Ta Garbi intervenait sur les communes d'Ascain, Biriadou, Ciboure, Guétary, Hendaye, Urrugne et prend maintenant compétence sur tout notre territoire d'étude.

### ***Etat des lieux de la prévention sur le territoire avant 2017***

Depuis 2009, le Département anime la prévention et à ce titre contribue à l'élaboration des programmes locaux, la recherche des partenariats, encourage les nouvelles actions, organise des échanges d'expériences.

Un programme local de prévention (PLP) est mis en oeuvre par le syndicat de traitement Bil Ta Garbi depuis 2009, et le syndicat Bizi Garbia a mis en place un plan local de prévention sur son territoire depuis 2015 <sup>25</sup>.

### ***Actions des Programmes Locaux de Prévention du territoire (PLP)***

#### **Actions et thématiques du PLP mis en place par Bil Ta Garbi :**

- sensibilisation des publics à la prévention des déchets
- Informer les consommateurs sur les "achats malins" et le faire soi-même
- Développer l'action mieux jeter et moins consommer de piles
- Développer la sensibilisation des particuliers sur les déchets dangereux
- La promotion du jardinage au naturel par Bil Ta Garbi. Il s'agit principalement de l'édition de guide et la mise en place de jardins de démonstration des bonnes pratiques de jardinage pour limiter l'utilisation de produits phytosanitaires et favoriser le compostage
- Promouvoir l'utilisation de l'autocollant STOP PUB sur les boîtes aux lettres
- Promouvoir le réemploi et la réparation
- Développer le compostage (individuel, pied d'immeuble/quartier, cantines scolaires ou privées,..)
- Lutter contre le gaspillage alimentaire

---

<sup>25</sup>Bizi Garbia mettait déjà en place depuis 2008 des actions de prévention

Bil Ta Garbi mène également des actions sur chacune des thématiques suivantes :

- Actions éco-exemplaires de la collectivité
- Déchets des entreprises
- Accompagner les organisateurs de manifestations sur des solutions alternatives de réduction des déchets
- Réduire l'impact de l'activité touristique sur la production de déchets

### **Plan local de prévention de Bizi Garbia et actions de prévention de 2008 à 2016**

Le Plan Local de prévention de bizi Garbia a été mis en place en 2015<sup>26</sup> mais d'autres actions de prévention avaient été mises en place auparavant.

Nous faisons état ici d'un panel des actions nous paraissant les plus intéressantes et complémentaires des animations que pourraient réaliser la ressourcerie.

#### **Déchets organiques :**

- Achat et prêt de broyeurs électrique à déchets verts pour les particuliers. Lancement de l'opération en juin 2016
- Distribution de composteurs collectifs : Equipement du camping municipal de St Jean de Luz, Equipement de l'EPHAD de Bassussarry, Equipement des écoles suivantes :cantine chantaco, cantine Bidart, Ecole publique primaire de Sare, Cantine groupe scolaire Donibane
- ateliers « jardiner au naturel » avec le jardin botanique Paul Jovet (S<sup>t</sup> Jean-de-Luz )en 2015 en 2016

#### **Don/réemploi**

- promotion des actions de type réutilisation, réparation don réemploi en incitant notamment les organisateurs des événements type « bric à brac » ou brocante à se rapprocher du syndicat, comme l'a fait l'association OTOI en juillet 2015, de manière à capter les déchets valorisables en fin d'événement plutôt que de les voir partir à l'encombrant ou aux ordures ménagères résiduelles.
- promotion de l'utilisation des bornes textiles et notamment par le biais des scolaires. Le syndicat a proposé lors de la semaine européenne de la réduction des déchets un « challenge récupération textiles inter écoles »

#### **Gaspillage alimentaire**

- L'opération « Apéro Vide Frigo » proposée en 2015 sur le camping « Itsas Mendi » et au Camping Municipal Saint Jean de Luz en 2016 n'a pas fonctionné. Proposition de partage des restes alimentaires pour un apéro convivial entre les clients du camping – Distribution de flyers par les ADT du Syndicat. Les clients trouvent l'initiative bonne mais quasi personne ne fait la démarche.
- Des courriers ont été envoyés à certains établissements scolaires pour proposer des accompagnements afin de réduire le gaspillage alimentaire en 2015. Pas de réponse.

<sup>26</sup> <http://www.bizigarbia.fr/preventionreduction-a-la-source/le-programme-dactions-de-prevention-du-syndicat/>

- Journée de lutte contre le gaspillage alimentaire dans le cadre de la Semaine de la Réduction de Déchets en 2015. Il a été proposé aux seniors de la commune de St Pée-sur-Nivelle un déjeuner gratuit dont l'objectif était la lutte contre le gaspillage alimentaire. Des restaurateurs locaux volontaires (bénévolat) ont cuisiné avec des denrées aux dates de péremptions limites et avec des produits frais « moches » ou des produits alimentaires usuellement jetés et non consommés et provenant d'une grande surface et de petits commerces partenaires de St Pée-sur-Nivelle. Des explications de la part des cuisiniers ont été données sur la réalisation et la provenance des plats préparés. En parallèle, et bien en amont de l'événement, l'édition d'un livre de recettes anti gaspillage a été réalisé avec les classes des écoles primaires de la commune. Certains chefs cuisiniers et pâtisseries locaux ont accueilli des élèves de primaire afin de leur montrer comment cuisiner certaines denrées abîmées ou restes... Après avoir joué les reporters et goûté aux plats concoctés, les enfants ont mis par écrit ces recettes (en basque et en français). Certaines classes, ont, elles, travaillé sur des recettes imaginaires à base de déchets. Ce cahier de recettes a été proposé à la vente aux seniors et au grand public.



5000 boîtes et poches commandées



adhésifs pour promotion interne à chaque restauran

### Bilan distribution en octobre

Restaurants :	BAG écoulés
<u>txan txan</u>	20
<u>pil pil</u>	30
<u>cocotte</u>	60
<u>txalupa</u>	300
<u>italien</u>	50
<u>kako</u>	250
<u>grand grill</u>	170
<u>le bistrot luzien</u>	125
<b>Total</b>	<b>1005</b>

Enquête auprès des restaurateurs qui sont majoritairement très satisfaits de l'opération.



Communication dans la presse écrite quotidienne et sur les écrans du cinéma le sélect à S<sup>t</sup> Jean de Luz.

Opération B.A.G : distribution début août 2016 à 8 restaurateurs bénévoles à St Jean de Luz

### Prévention dans le domaine du tourisme

- Limitation des sacs plastiques sur les marchés (été 2015) . Présences de Bizi Garbia aux marchés et foires de Bidart dans le cadre de la sensibilisation des commerçants et artisans à l'évitement de déchets avec enquête afin d'identifier quels types d'emballages sont utilisés et par qui, les difficultés éventuelles rencontrées pour changer les pratiques, etc...
- Mailing chambres d'hôtes (sensibilisation prévention déchets/emballages) : 82 adresses répertoriées

### État des lieux et actions de promotion de la réparation

Le secteur de la réparation domestique en France compte 70 571 entreprises tous secteurs confondus<sup>27</sup>. Étant donné les objectifs politiques pré-cités, le potentiel de création d'emplois est encore très important dans ce secteur, même si le modèle économique de ces réparateurs appelle une aide plus forte des collectivités. En Suède, une Loi votée en décembre 2016 a réduit de moitié la TVA pour les réparateurs (12 % au lieu de 24 %) et 50 % du coût de la réparation est déductible des impôts du consommateur.

Sur notre territoire, du 17 au 25 novembre 2012 avait lieu l'opération « Répar'acteurs », une démarche volontaire du Département des Pyrénées-Atlantiques qui s'est associée à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Pyrénées-Atlantiques (CMA64) et aux 5 syndicats de traitement des déchets pour la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD). Il s'agissait d'inciter les particuliers à redécouvrir les professionnels de la réparation, ces derniers ont proposé un avantage commercial tout au long de la semaine. Des visuels « Répar'acteurs », ont été apposés sur les vitrines, permettant d'identifier les artisans participants. Un annuaire, édité à cette occasion, recense près de 125 artisans répartis sur une trentaine de métiers.

Il existe plusieurs annuaires répertoriant les réparateurs professionnels existants de notre territoire :

- annuaire en ligne en lien hypertexte<sup>28</sup>, via le site <http://www.bidasoa-sudpaysbasque.com/> l'annuaire en ligne très complet en lien hypertexte<sup>29</sup>
- annuaire mis en ligne par le syndicat Bizi Garbia en annexe<sup>30</sup>
- l'annuaire des Réparacteurs disponible en version actualisée sur le site: <http://www.reparacteurs-aquitaine.fr/>.

On dénombre quelques initiatives d'auto-réparation mises en place par des associations de l'économie sociale et solidaire au pays basque :

- atelier d'auto-réparation de vélos avec Txirindola à Bayonne (voir plus bas)

<sup>27</sup>Les données prises en compte dans le périmètre de l'étude 2012 sont issues du répertoire des entreprises et des établissements (REE) SIRENE provenant du dispositif INSEE.

<sup>28</sup><http://www.agglo-sudpaysbasque.fr/developpement-economique/accompagner-developpement/annuaire-des-entreprises-frontalieres.html>

<sup>29</sup> [http://www.bidasoa-sudpaysbasque.com/fr/annuaire-entreprises/liste-des-entreprises.html?L=0&id=79&tx\\_clcompanydatabase\\_pi1%5Bcategory\\_globale%5D=0&tx\\_clcompanydatabase\\_pi1%5Bcategory%5D=0&tx\\_clcompanydatabase\\_pi1%5Bnamekey%5D=r%3%A9paration&tx\\_clcompanydatabase\\_pi1%5Bpays%5D=2&tx\\_clcompanydatabase\\_pi1%5Bcommune%5D=0&tx\\_clcompanydatabase\\_pi1%5Bnom%5D=&submit=ok&tx\\_clcompanydatabase\\_pi1%5BshowUid%5D=&tx\\_clcompanydatabase\\_pi1%5BvueSinglePid%5D=92&tx\\_clcompanydatabase\\_pi1%5BvueListePid%5D=79](http://www.bidasoa-sudpaysbasque.com/fr/annuaire-entreprises/liste-des-entreprises.html?L=0&id=79&tx_clcompanydatabase_pi1%5Bcategory_globale%5D=0&tx_clcompanydatabase_pi1%5Bcategory%5D=0&tx_clcompanydatabase_pi1%5Bnamekey%5D=r%3%A9paration&tx_clcompanydatabase_pi1%5Bpays%5D=2&tx_clcompanydatabase_pi1%5Bcommune%5D=0&tx_clcompanydatabase_pi1%5Bnom%5D=&submit=ok&tx_clcompanydatabase_pi1%5BshowUid%5D=&tx_clcompanydatabase_pi1%5BvueSinglePid%5D=92&tx_clcompanydatabase_pi1%5BvueListePid%5D=79)

<sup>30</sup> <http://www.bizigarbia.fr/preventionreduction-a-la-source/les-adresses-pour-la-reparation-le-reemploi-le-don/>

- atelier de réparation de vélo à Mauléon (voir plus bas)
- atelier bi-mensuels d'auto-réparation en tout genre, mis en place par Recycl'Arte depuis septembre 2015, à Hendaye, sur le modèle des repair cafés.

L'auto-réparation signifie que ce sont les publics y participant qui réparent eux-mêmes leurs objets ou bien ceux de l'association. Un animateur les guide dans les gestes de réparation. Il n'y a pas de concurrence avec les artisans de la réparation.

Selon les cas, les objectifs de ces ateliers participatifs sont de :

- échanger, transmettre et diffuser des savoir-faire
- réparer des objets en vue de leur réemploi et / ou de leur revente
- limiter les gaspillages
- créer des moments conviviaux et favoriser les échanges inter-générationnels

### Collecte et valorisation par réemploi des déchets du territoire

Jusqu'au 1er janvier 2017, les principaux acteurs de la gestion des déchets sur le territoire étaient :

- Bil Ta Garbi (syndicat)
- Bizi Garbia (syndicat )
- SIED (syndicat)
- Hendaye (en régie municipale)
- SITA , filiale du groupe Suez Environnement

D'autres acteurs interviennent également sur des marchés publics et dans des filières ou actions spécifiques :

- ADELI (atelier chantier d'insertion faisant notamment le nettoyage des dépôts sauvage en points d'apport volontaire)
- Artola (entreprise)
- Elise Atlantique et Api'up (entreprises qui apportent des prestations de gestion des déchets des entreprises)
- les ferrailleurs...

Jusqu'à la fin 2016, les syndicats de déchets et la commune d'Hendaye se répartissaient les compétences sur les communes suivantes :

- Bizi Garbia sur les communes de : AINHOA – ARBONNE – ARCANGUES – AHETZE – BASSUSSARRY – BIDART – Saint jean de Luz , St PEE SURNIVELLE – SARE, et 2 en Espagne : URDAX – ZUGARRAMURDI)
- Le SIED (Syndicat intercommunal d'élimination des déchets) Côte Basque Sud pour les communes d'Ascain, Biriadou, Ciboure, Urrugne, Guéthary.
- Hendaye était en régie municipale pour la collecte des encombrants et la gestion de la déchetterie.

### Déchetteries du territoire :

Déchetterie	Gestion	exploitation	traitement
Arcangues	Bizi Garbia	Véolia	Bil Ta Garbi (Bizi Garbia)
Ascain	SIED Côte Basque Sud	SIED Côte Basque Sud	Bil Ta Garbi
Bidart	Bizi Garbia	Véolia	Bil Ta Garbi (Bizi Garbia )

Guéthary	SIED Côte Basque Sud	SIED Côte Basque Sud	Bil Ta Garbi
Hendaye	Ville d'Hendaye	Régie municipale	Bil Ta Garbi
St Jean de luz	Bizi Garbia	Véolia	Bil Ta Garbi (Bizi Garbia )
St Pée/Nivelle	Bizi Garbia	Véolia	Bil Ta Garbi (Bizi Garbia )
Urrugne	SIED Côte Basque Sud	SIED Côte Basque Sud	Bil Ta Garbi

L'étude de caractérisation a été menée sur les déchetteries du territoire à l'exception de celles d'Arcangues et de Guéthary. Notons que les déchetteries de Bidart et d'Arcangues étaient rattachées au territoire de l'ancienne Communauté d'Agglomération sud Pays Basque (CASPB) et qu'elles sont maintenant respectivement rattachées au pôle de gestion des déchets « Nord Pays Basque » et « Errobi », dans le cadre de la nouvelle organisation territoriale de l'EPCI Pays Basque. **Nous avons tout de même pris le parti d'étudier la déchetterie de Bidart et de prendre en compte l'intégralité du territoire de la CASPB car rien ne certifie que, dans la future gestion des déchets, la ressourcerie ne pourrait pas accéder à ces gisements.**

Étant donné la réforme territoriale en cours pour la gestion des déchets (telle que décrite plus haut), **nous ne nous attarderons pas sur la description du mode de gestion des déchets** (collecte, gestion des déchetteries, transport et traitement des déchets). **Nous aborderons cependant la question de la collecte des encombrants en 2016.**

**Etude départementale de caractérisation des bennes encombrants de déchèteries en 2012**  
**(extraits et analyse)**

Le Département, en partenariat avec les syndicats de traitement du territoire, a lancé une opération de caractérisation des bennes-encombrants des déchèteries pour mieux connaître la part valorisable de ce flux.

L'expérimentation a commencé fin 2012 sur plusieurs déchèteries du département, jusqu'au printemps 2013. Une quarantaine de bennes ont été caractérisées.

La synthèse des caractérisations réalisées permet de conclure que :

- **Les erreurs de tri représentent 10 à 35 % des tonnages de la benne à encombrants.** Or des solutions de valorisation existent en effet sur le territoire pour ces flux. Il s'agit :
  - **des textiles,**
  - du bois, surtout de classe B (de démolition, portes, fenêtres, vieux meubles, panneaux de process....),
  - **des DEEE, essentiellement des petits appareils ménagers (PAM),**
  - du plâtre selon la mise en place de la filière tri sur la déchèterie.

Plusieurs pistes sont évoquées pour remédier à ces erreurs :

- **développer une communication ciblée à destination des usagers en déchèterie,**
- revoir le positionnement des bennes tout-venant ; un placement en sortie de ces bennes pourrait faire diminuer les erreurs relevées,
- revoir le rôle des gardiens et **mettre en place des formations ciblées.**

- **32 à 37 % des bennes pourraient faire l'objet de valorisation en mettant en place de nouvelles filières, telles que :**
  - **L'ameublement, qui représente 10% des tonnages : une projection départementale est estimée à 3000 tonnes/an. On estime qu' 1% peut être réemployé sans réparation. Le déploiement de la filière a été prévu à partir de 2014**
  - **Le Réemploi : 3 à 6 % des bennes**

## La collecte des encombrants : état des lieux

A St Jean de Luz et Ciboure : il existait une collecte des encombrants en porte-à-porte, deux fois par mois, sur appel téléphonique mais pour des petites quantités uniquement.

Le SIED collectait quant à lui les encombrants à Ascain, Bariatou, Ciboure, Guéthary, Urrugne, via un prestataire. Les passages avaient lieu deux fois par mois, sur appel téléphonique mais uniquement pour les personnes ne pouvant se déplacer à la déchetterie. Ce service est payant au-delà de 2 m<sup>3</sup> (30 € le m<sup>3</sup> supplémentaire).

A Hendaye, les services municipaux passaient une fois par semaine, sur appel téléphonique.

### **- Le cas des dépôts sauvages**

Parmi les déchets déposés en dehors des déchetteries, souvent autour des points d'apport volontaire, on trouve notamment des meubles, de l'électroménager, des DEEE, des encombrants de toute sorte. Ces déchets sont collectés par les collectivités ou par ADELI (en prestation de services pour le compte de la collectivité). Les encombrants, meubles et DEEE ainsi ramassés sont en général envoyés en déchetterie.

Dans tous les cas, le service des encombrants est effectué avec des camions et des procédés qui ne compactent pas les encombrants. Il y a donc un potentiel de réemploi de ces encombrants, une fois amenés en déchetterie. Mais afin de préserver leur état, il est possible de mettre en place une collecte préservante.

## Organiser les collectes préservantes

La collecte préservante optimise les conditions de collecte, les objets collectés conservent leur état depuis leur prise en charge chez l'utilisateur, pendant leur transport et jusqu'à leur entrée au point de tri, de réparation ou de vente. Un dispositif de collecte séparée préservante optimise la qualité des conditions de collecte, améliorant substantiellement le taux de réutilisation et de réparation des biens collectés tout en diminuant le gisement de déchets.

Des fiches exemples sont mises en ligne par l'ADEME sous OPTIGEDE, plate-forme d'échanges, de diffusion d'outils et de retours d'expérience sur la prévention et la gestion des déchets<sup>31</sup>.

Au-delà de la mise en place de conteneurs de réemploi en déchetterie, solution qui tend à se généraliser (nous en parlerons plus bas), et des collectes d'encombrants au porte à porte sans recours aux bennes compactantes, il existe dorénavant des solutions complémentaires et originales. Ces solutions se développent sur les territoires visant à capter des gisements de biens spécifiques, à cibler un public particulier (ménages en zone urbaine dense, étudiants, administrations, entreprises ...), ou à offrir de nouveaux dispositifs de proximité, tout en préservant les flux.

### **1- Collectes d'objets spécifiques**

Actuellement des collectes de jouets sont effectués par des acteurs du réemploi ou des acteurs sociaux. Sur notre territoire : SOS Barboteuse, les Centres Sociaux Denentzat et Sagardian, et au sein de magasins dans les périodes de Noël (comme des commerces de proximité et agences immobilières).

Des collectes de livres sont organisés auprès de bibliothèques, librairies, associations. Sur notre

---

<sup>31</sup><http://optigede.ademe.fr>

territoire l'acteur est Planète École.

## **2- Collectes saisonnières**

Dans certaines grandes villes<sup>32</sup> ou dans les campus étudiants<sup>33</sup>, on assiste à des déménagements nombreux et réguliers à des périodes déterminées. Des actions de collecte spécifiques, sur un temps limité, sont facilement mises en place.

Sur notre territoire où l'affluence touristique impacte de +30 % la production de déchets, il est possible de réfléchir à des types de collecte à développer uniquement l'été.

On peut penser à la fois aux résidences secondaires, mais aussi aux publics des établissements touristiques qui achètent et jettent à leur départ, certains types de biens utilisés pendant leurs vacances et qu'ils ne peuvent pas ramener après chez eux, faute de place dans la voiture. Combien de planches de body-surf, parasol, etc... en bon état retrouve-t-on dans les poubelles ?

### **Besoin identifié**

Un dispositif simple serait la mise en place de **bacs spécifiques de réemploi**, en zone littoral ou de **sacs en plastique transparents** préservant ainsi l'état des objets, sur le modèle innovant de ce qui se fait au Pays Bas

## **3- Collectes préservantes d'encombrants sur rendez-vous**

Le principe des collectes préservantes d'encombrants sur rendez-vous consiste à mettre à disposition des usagers un numéro d'appel afin que ces derniers puissent faire une demande d'enlèvement et obtenir un créneau de collecte de leurs encombrants réemployables et recyclables. Ces encombrants sont ensuite collectés au moyen de véhicules non compactants afin de préserver les flux puis redirigés vers des entreprises de l'économie sociale et solidaire pour y être triés et vendus à bas prix. En général, ce service se substitue à une collecte classique des encombrants au porte à porte. Les encombrants non destinés au réemploi sont alors prioritairement redirigés en déchetterie.

### **Besoins identifiés**

Il serait envisageable pour notre territoire de desservir les communes où un service d'encombrants à domicile n'existe pas encore. Un tel service pourrait être mis en place par exemple deux fois par an. Il s'agirait d'une action qui pourrait être réalisé par la ressourcerie, en lien avec les déchetteries et dont les encombrants valorisables seraient mis de côté et récupérés par la ressourcerie.

On note un exemple intéressant d'une SCIC créée en 2012 pour réaliser ce service permettant la collaboration de la collectivité Roannais Agglomération et des acteurs du réemploi de ce territoire, avec la mise en place d'une plateforme de regroupement et de tri . L'objectif visé était de réemployer et de recycler 80 % des encombrants collectés ». Ce taux avoisine aujourd'hui 89 % dont 42 % de réemploi. Mais l'ADEME avertit que le modèle économique et la gouvernance d'une telle collecte sont des éléments à bien travailler en amont.

## **4- Nouveaux moyens de collecte des objets réemployables en déchetterie**

Les déchetteries captent plus d'un tiers du gisement des déchets ménagers et assimilés, avec une

<sup>32</sup>Voir l'exemple de la ville de Montréal au Québec, qui a mis en place un projet ambitieux : voir la fiche III.1, dans la fiche pratique DT71 Recueil d'exemples de collectes préservantes favorisant le réemploi et la réutilisation, AMORCE/ ADEME, décembre 2015

<sup>33</sup> Comme par exemple la ressourcerie étudiante Etu'Récup sur la campus de Bordeaux

fréquentation en constante augmentation. Or beaucoup d'objets apportés en déchetterie sont en bon état, voire réparables. Dorénavant certaines déchetteries ont dédié un espace de réemploi pour le détournement de ces objets réemployables.

### **Devenir des déchets encombrants et autres déchets pouvant intéresser une ressourcerie .**

Une ressourcerie peut collecter et revendre tout type de biens : meubles (DEA), textile-chaussures-tissu (TLC), électroménager (D3E), Objets, bibelots, sacs, livres, vaisselle, matériaux et outils de bricolage, articles de sports... L'étude de faisabilité pourra permettre de spécialiser le réemploi de certains de ces objets et de laisser de côté d'autres objets, selon la difficulté de l'accès aux gisements (modes collectes, gisements déjà pris par certains acteurs du réemploi ou captés par des modes d'achat ou de revente particuliers).

### **A- Pratiques de réutilisation/réemploi en déchetterie**

Sur certaines déchetteries, et de façon très réduite et souvent aléatoire, des caissons ou des pratiques de récupération sont mis en place avec des acteurs de l'ESS ou de la solidarité. Mais il s'agit toujours de petits objets, de vêtements ou chaussures, car par manque de place, aucun meuble n'est mis de côté dans les algecos ou maisonnettes de stockage des déchetteries .

#### **Le principe des filières REP et les éco-organismes**

La notion de « responsabilité élargie du producteur » (REP) consiste à considérer que la personne qui met sur le marché un produit (appelée le « producteur ») peut être rendue responsable de l'ensemble du cycle de vie de ce produit, et en particulier rendue responsable de la gestion de la fin de vie du produit.

La France a mis en place une quinzaine de filières REP. Dans ce cadre, les producteurs ont l'obligation de s'acquitter de leur responsabilité concernant la gestion des déchets ; ils ont la possibilité de le faire de manière individuelle, mais ils choisissent généralement de mettre en place des « éco-organismes », afin de s'acquitter collectivement de leurs obligations. Les producteurs versent une cotisation (« éco-contribution ») aux éco-organismes. Selon les filières, les éco-organismes :

- pourvoient directement à l'organisation de la gestion des déchets (éco-organisme « organisationnel »),
- ou redistribuent les contributions financières à d'autres acteurs (les collectivités territoriales par exemple) qui se chargent de cette gestion (éco-organisme « contributif »).

Les filières REP françaises couvrant les déchets issus des produits suivants et ayant un lien avec l'activité de ressourcerie sont :

- **Déchets d'éléments d'ameublement (DEA), avec les éco-organismes Eco-Mobilier et Valdelia (Déchets professionnels)**
- **Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) avec les éco-organismes Ecologic et Eco-système**
- **Textiles, linge et chaussures (TLC), avec l'éco-organisme Eco TLC**

## ***B- Collecte et réemploi des Déchets d'éléments d'ameublement (DEA)***

En déchetterie selon les cas, des bennes spécifiques pour le mobilier existent ou pas. Ces bennes permettent, via l'éco-organisme Eco-mobilier d'être mieux valorisés et sont rachetés à un prix de revient supérieur pour la collectivité. Le modèle économique des déchetteries repose sur un équilibre entre les coûts et les prix de revente des matières par filière. **La nouvelle filière des déchets d'éléments d'ameublement (DEA) permet à la collectivité, sans perte financière, de passer une convention avec une ressourcerie pour le réemploi. Cela est d'autant plus facile, que le Réseau des Ressourcerie a passé une convention avec Eco-Mobilier, pour le compte de ses adhérents.**

La ressourcerie prélève alors dans le gisement DEA un certain tonnage. Par exemple sur un gisement DEA de 100T/ an, la ressourcerie prélève 10 T/ an dont 8 seront réemployées et 2 seront renvoyées en déchetterie dans la benne Eco-mobilier. Les 8 tonnes détournées et réemployées par la ressourcerie seront déclarées à la collectivité, qui les intégrera au tonnage effectivement collecté par Eco-mobilier en déchetterie. Eco-mobilier payera donc les 100T. L'avantage est double : il n'y a pas de perte pour la collectivité et le réemploi local est rendu possible dans la ressourcerie.

Des bennes mobilier sont présentes en déchetterie St Pée sur nivelle, St Jean de Luz et collectées par Eco-mobilier. Elles sont remplies et retirées 2 fois par semaine environ, ce qui n'est pas suffisant, d'après les agents en déchetterie, ce qui conduit à des erreurs de tri, le surplus étant alors mis dans les bennes tout-venant.

A Urrugne, Ascain, Hendaye, Guetary il n'y a pas de benne mobilier.

### **Le mobilier professionnel**

L'éco-organisme Valdelia assure gratuitement la collecte et le recyclage des meubles professionnels usagés en France auprès de tous les professionnels, quels que soient leur taille, secteur d'activité ou statut juridique (entreprises, collectivités, associations...). Financé par une éco-contribution affichée sur le prix de vente de tout mobilier professionnel neuf, Valdelia œuvre pour le compte de 1.200 adhérents fournisseurs de meubles professionnels neufs sur le territoire français (les metteurs sur le marché).

Sur notre territoire on note l'intervention d'AIMA (Bardos), acteur du réemploi spécialisé dans les DEA professionnels et qui a passé une convention avec Valdelia qui lui rachète 130 euros la tonne ce qui représente entre 10 000 et 15 000 euros par an pour AIMA, reversé par Valdelia.

En comparaison, AIMA qui réemploi également des DEA des particuliers est conventionné auprès d'Ecomobilier pour un rachat de la tonne collectée à 100 euros ce qui représente environ 3000 euros par an.

AIMA s'est dit prêt à partager cette collecte avec la Ressourcerie en projet et à aider la Ressourcerie à la mise en place d'un partenariat avec les éco-organismes et les producteurs de gisements. Une aide technique ponctuelle (de type essaimage d'activité) est également envisagée entre AIMA et la Ressourcerie.

### **Besoins identifiés pour les DEA et perspectives de réemploi**

Pour favoriser le réemploi des DEA certains gisements, comme ceux des **déchetteries doivent être rendus accessibles aux entreprises du réemploi**. Des conventions peuvent être passées, sans perte financière pour la collectivité, d'une part entre la collectivité et les acteurs du réemploi et d'autre part entre les éco-organismes et les acteurs du réemploi.

Un mode de collecte préservante doit être favorisée afin de ne pas endommager les encombrants potentiellement réemployables.

**Des partenariats sont à trouver avec des grandes enseignes de l'ameublement, pour évaluer la faisabilité d'une filière de don à la ressourcerie.** En effet, Une Ressourcerie est reconnue d'utilité publique . A ce titre, les professionnels qui font un don ont droit à une réduction d'impôts de 60 % (valeur de référence équivalente à la valeur d'achat du don). On pense notamment au démontage de DEA (cuisine, salle de bain) effectué par les équipes de ces enseignes, et à leur possible réemploi.

Le re-design ou l'up'cycling de DEA devrait être développer afin d'attirer un nouveau public, qui pourrait être encore réticent à acheter des DEA de réemploi . Il s'agit de remettre au goût du jour des DEA de qualité (bonnes structure et matière), mais qui ne sont plus achetables pour la plus part des gens, en effectuant des opérations artisanales voire artistiques : relooking (peinture, ajouts d'éléments décoratifs...); démontage pour réemploi partiel d'éléments du meuble ; démontage pour up'cycling ; détournement d'usage.

Sur le modèle de ce que fait l'Atelier d'Eco-solidaire, on peut prévoir **des prestations d'aménagements d'espaces** (pour les établissements recevant du public comme des restaurants, hall d'entrée d'entreprise, espaces de co-working) avec des meubles re-designés ou up'cyclés et des matériaux de récupération. Il s'agit à la fois de trouver un débouché à la vente d'objets ou de meubles produits en série limitée, sur commande ou en création, mais également de participer à la sensibilisation au réemploi en assumant le côté récup' et en le sublimant.

### ***C- Collecte et réemploi des DEE (déchets électriques et électroniques)***

Nous avons constaté en déchetterie que pour les DEEE et surtout les petits DEE, entre 5 et 15 % des personnes<sup>34</sup> apportaient des équipements en état de marche ou légèrement défectueux. Or les DEE collectés sur les déchetteries du territoire ne sont pas réemployés, alors qu'une partie est directement réemployable ou réparable.

En France, le principe de la responsabilité élargie des producteurs<sup>35</sup> (REP) existe pour la filière des DEEE depuis 10 ans. Cela a permis de mettre en place une industrie de collecte et de traitement en concentrant les flux de collecte vers de grands opérateurs démantèlent et recyclent les matières, sans réemploi ou réutilisation. Aujourd'hui la plus part des D3E sont collectés via les magasins qui vendent les D3E qui effectuent maintenant directement la collecte au moment de la livraison à

<sup>34</sup> selon les déchetteries on a noté des pratiques de mises au rebut de ce type de matériel allant du simple au triple

<sup>35</sup>article L. 541-10 du code de l'environnement : « Il peut être fait obligation aux producteurs, importateurs et distributeurs de ces produits ou des éléments et matériaux entrant dans leur fabrication de pourvoir ou de contribuer à l'élimination des déchets qui en proviennent. »

domicile, ou dans une moindre partie on retrouve des D3E en déchetterie. Sur les déchetteries du territoire, il existait une entreprise d'insertion, Recycl'Eco (Bayonne) qui réemployait et récupérait les D3E, les vérifiait et offrait une garantie pièce et main d'oeuvre de 3 mois. Maintenant disparue, il n'y a plus d'acteur du réemploi D3E sur notre territoire et le plus proche est Envie à Pau.

Les D3E sont collectés en déchetterie par SITA Sud ouest (Suez) qui organise leur transfert et leur transport jusqu'au centre de Mouguerre. De Mouguerre ils sont ensuite envoyés aux unités de démantèlement de Pau (64) et de Pessac (33) pour recyclage matière.

Ecologic et Eco-système sont les deux éco-organismes mandatés par l'Etat pour organiser la collecte, la dépollution et la valorisation des D3E.

Sur notre territoire : des Points d'apport d'Ecologic se trouvent sur les déchetteries de St Pée sur nivelle, Urrugne, Hendaye, Guetary.

L'éco-organisme reverse une contribution à la collectivité pour les tonnes de D3E collectés.

Ecologic a un partenariat avec le réseau des ressourceries, et Eco-système avec les Emmaüs et les magasins Envie.

Comme pour l'exemple des DEA, **la filière D3E permet à la collectivité, sans perte financière, de passer une convention avec une ressourcerie pour le réemploi. Cela est d'autant plus facile, que le Réseau des Ressourcerie a passé une convention avec Eco-Logic pour le compte de ses adhérents.**

#### **Un exemple intéressant de Recyclerie avec activité de démantèlement**

C'est la recyclerie bergeracoise à Bergerac (24). Elle réalise, entre autres prestations, une prestation de démantèlement des déchets initialement destinés à l'enfouissement pour le compte du Syndicat SMD3, syndicat départemental de gestion des déchets en Dordogne.

Ce travail, support de re-mobilisation professionnel, rentre dans le cadre du partenariat entre le Collectif Insertion Dordogne (Coridor), et le SMD3, vise la réduction de l'enfouissement et la valorisation des matières (bois, plastique, métal, cartons...). Cette recyclerie emploie 10 salariés en CDI et 13 CDDI (contrat d'insertion).

### **Besoins identifiés pour les DEEE et perspectives de réemploi**

La prévention des déchets est à favoriser face au recyclage et l'on peut penser qu'un nouvel opérateur du réemploi D3E puisse voir le jour sur le territoire. Cela suppose que certains gisements, comme ceux des déchetteries, puissent être accessibles. Des conventions peuvent être passées, sans perte financière pour la collectivité, d'une part entre la collectivité et les acteurs du réemploi et d'autre part entre les éco-organismes et les acteurs du réemploi.

Il existe aussi un potentiel d'activité à développer sur le territoire pour le démantèlement, comme prestation complémentaire de l'activité de recyclerie.

L'organisation multi-acteurs, d'un système d'apport volontaire des DEEE en état de fonctionnement ou réparables doit être trouvé. L'apport volontaire pourrait se faire hors déchetterie ou en déchetterie, en lien avec des entreprises locales de réemploi.

Des partenariats sont à trouver avec des grandes enseignes de l'électroménager, pour évaluer la faisabilité d'une filière de don à des entreprises de réemploi. En effet, Une Ressourcerie est reconnue d'utilité publique . A ce titre, les professionnels qui font un don ont droit à une réduction d'impôts de 60 % (valeur de référence équivalente à la valeur d'achat du don).

Pour la collecte des DEE, un exemple de collecte préservante possible existe avec les collectivités locales qui renouvellent en moyenne leur parc informatique ou de téléphone au cinquième chaque année. Un exemple intéressant a été mis en place par la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole en 2014- 2015 . L'intérêt pour la collectivité est de réduire ses émissions de gaz à effet de serre et son impact sur l'environnement, tout en participant à l'économie circulaire. Cela permet aussi de faire des économies car le matériel est racheté à petit prix par l'acteur du réemploi qui conclut la convention avec la collectivité.

### ***D- Collecte et réemploi des textiles, linge et chaussures (TLC)***

Cette filière est très peu structurée et on ne retrouve pas l'écono-organisme TLC en déchetterie. Il existe cependant quelques mises en place de systèmes de réutilisation/réemploi des TLC en déchetterie, à destination d'entreprises.

A Hendaye : un caisson est prévu pour la récupération destiné à Emmaüs Tarnos, stocké dans l'algeco où sont également stockés les petits D3E. L'agent nous dit qu'Emmaüs passe une fois par semaine, ou tous les 15 jours pour le collecter mais qu'il arrive souvent qu'entre temps des usagers de la déchetterie se servent ou que le caisson se fasse piller la nuit.

A St Pée sur Nivelle et Urrugne : présence d'un caisson TLC d'Ecoval sur les déchetteries. Ils sont vidés une fois par semaine. Les quantités de vêtements apportés en déchetterie sont importantes. Le container est en sous capacité. Sud Ouest Collecte Ecoval est une entreprise qui collecte, valorise et recycle du textile, de la maroquinerie et des chaussures par implantation gratuite de conteneurs, sous convention avec les collectivités territoriales, les enseignes privées. Elle adhère à l'éco organisme du textile ECO TLC pour la collecte et le tri...). Ecoval travailler ensuite avec des associations caritatives (partenariats, collectes au porte à porte, ...). Mais ce n'est pas une entreprise locale<sup>36</sup> .

En déchetterie de St Jean de Luz : les agents stockent les textiles dans leur maisonnette, pour

<sup>36</sup><http://www.recyclage-textile.com/pourquoi-ecoval/>

éviter les pillages nocturnes. Cet espace n'est pas visible et repose sur une pratique volontaire des usagers de la déchetterie qui doivent demander, ce qui limite le geste citoyen.

Dans tous ces cas, il y a sous-capacité de stockage des textiles par rapport au potentiel de récupération textile. Les agents de déchetterie déclarent que chaque semaine, une fois le container TLC rempli, ils doivent rediriger les gens pour qu'ils jettent les vêtements dans la benne tout venant, la collecte s'effectuant une fois par semaine (voire tous les 15 jours). Difficile d'évaluer combien sont ainsi perdus. Mais ce qui est certain c'est que le mauvais geste de tri s'effectue souvent et que les usagers de la déchetterie ont souvent conscience de la perte. Ils nous disent que ces vêtements ou chaussures étaient en bon état et auraient pu être réemployés, et ce dans plus d'un tiers des cas.

Pas de récupération de textile en déchetterie : à Ascain, Bidart, pour des raisons invoquées de pillage principalement (mais aussi de sécurité lié aux intrusions dans les caissons de textile).

**Dans toutes les déchetteries, de nombreux textiles se retrouvent ainsi en erreur de tri dans le tout-venant.**

### ***5- Les moyens et lieux de collecte des TLC hors déchetteries***

Ce sont des acteurs de l'économie sociale et solidaire qui organisent les collectes de textiles, par le biais de bornes textile d'apport volontaire ou lors de permanence dans leur magasin solidaire.

#### Les bornes textiles

Ces collectes de textiles, gratuites pour les collectivités locales, et qui peuvent à la fois équiper leurs déchetteries ou les points d'apport volontaire, sont financées par l'éco-organisme Eco TLC, chargé de la gestion de la "R.E.P. Textiles".

Comme nous l'avons dit, les bornes textile ne se retrouvent que rarement en déchetterie et sont généralement disposées sur des parkings de centres commerciaux ou près des points d'apport volontaire. L'éco-organisme met à disposition des internautes une cartographie dynamique permettant de géolocaliser les points de collecte par commune.

Le syndicat Bizi Garbia a mis en place 21 bornes textiles sur les communes suivantes :

- 1 à Ainhoa
- 1 à Arbonne
- 2 à Arcanguues
- 6 à Bidart
- 6 à ST Jean de Luz
- 3 à St Pée sur Nivelle
- 2 à Sare

Au total, ce sont 29 bornes textiles . Notons que quatre associations de St Jean de Luz sont associées au dispositif : le secours catholique, la croix rouge, SOS barboteuse, les enfants de Roumanie. En 2015, près de 20 tonnes de textiles ont été valorisés grâce aux bornes.

Également, l'entreprise Le Relais<sup>37</sup> dispose de 8 bornes sur notre territoire d'étude, dont 7 à Hendaye et 1 à St Jean de Luz. Cette entreprise créée par Emmaüs dispose d'une unité de coupe de

---

<sup>37</sup>[http://www.tridunion.fr/?NOS\\_ACTIVITES\\_\\_QUE\\_DEVIENT\\_LE\\_TEXTILE](http://www.tridunion.fr/?NOS_ACTIVITES__QUE_DEVIENT_LE_TEXTILE)

chiffons d'essuyage basée à Pau<sup>38</sup>.

Le Relais effectue un tri, pour réemploi direct (1% à 6% des vêtements collectés) et qui sont revendus en friperie solidaire. Les vêtements d'été en bon état et respectant un cahier des charges sont retriés dans les Relais d'Afrique (Burkina Faso, Sénégal et Madagascar avec 700 emplois créés). Une autre partie des textiles est recyclée comme suit :

- les chiffons d'essuyage (matières coton redécoupées dans des ateliers spécialisés ) pour les industries et garages.

- les matières en laine (effilochées pour resservir de matière première secondaire)

- l'isolant Métisse<sup>39</sup> (à partir des vieux jeans et velours qui sont effilochés) vendu ensuite dans des magasins castorama. Ce matériaux écologique présente de très bonnes performances d'isolation thermique (*conductivité thermique 0,039 W/mK*) et acoustique (*95% d'absorption des sons*) ainsi qu'un confort de pose sans irritation.

- le combustible solide de récupération (à partir d'anciens déchets textiles broyés et transformés en pellets qui permettent de chauffer des fours de cimenteries)

Le déchet ultime représente 1% de la production du Relais. Cependant on peut y ajouter une partie des vêtements envoyés en Afrique qui finira en déchet.

On trouve également sur le territoire une borne textile devant la Croix Rouge d'Hendaye.

#### Autres lieux d'apport volontaire de textile

Les associations caritatives qui pratiquent le réemploi et la récupération textile acceptent les dons qui sont à amener en magasin solidaire, aux horaires d'ouverture de leurs permanences. On dénombre :

SOS Barboteuse (ST Jean de Luz) pour les TLC enfants

La croix rouge à Hendaye et St Jean de Luz

Denen Etxea (St Jean de Luz)

Le secours catholique (Hendaye)

Le secours populaire (Hendaye)

Appel Détresse (St Pée sur nivelle)

#### **Focus sur les pratiques de don et de réemploi textile à Hendaye**

Un diagnostic textiles en 2015 conclut que :

- Tous les établissements scolaires donnent les vêtements laissés aux associations et/ou les mettent dans les bornes Relais.

- Les crèches : gardent en stock pour des changes / donnent aux associations / réutilisent en chiffon

- les maison de retraite / hôpitaux : dons aux associations / borne textile / réutilisation

- Associations sportives : dons aux associations / borne textile

- Associations culturelles : pas de textile dans les locaux

<sup>38</sup>le centre de tri régional est basée à Marciac (Gers)

<sup>39</sup><http://www.lerelais.org/aussi.php?page=metisse>

## Besoins identifiés pour le TLC et perspectives de réemploi

Afin de permettre le geste citoyen des usagers des déchetteries et de favoriser la réutilisation des TLC, via des entreprises locales, il faudrait prévoir un caisson TLC sur chaque déchetterie. Il faudrait également réévaluer leur capacité ou prévoir une collecte plus fréquente. Les agents semblent dire qu'une collecte à chaque fermeture de déchetterie permettrait d'éviter les pillages et de revaloriser un maximum, étant donné l'importance du gisement. Des conventions pourraient être mises en place avec des entreprises locales.

De nouvelles bornes textiles pourraient être placées en ville, en lien avec les acteurs du réemploi

Pour favoriser l'économie circulaire sur le territoire, et réduire les émissions des gaz à effet de serre, via les transports, il serait préférable de favoriser le réemploi des TLC par des entreprises du territoire plutôt qu'avec Ecoval.

Afin d'attirer un nouveau public, qui pourrait être encore réticent à acheter des TLC de réemploi, la re-création textile est à envisager sur notre territoire. Il s'agit de remettre au goût du jour des TLC, de les modifier par un travail artisanal, ainsi que de scénariser leur vente dans un espace boutique de style « vintage ». Des expérimentations de ce type de magasin dans des villes comme St Sébastien (Emaüs Fundación Social), à Cambo (Orratzetik Hari) ou Biarritz ont montré que des publics diversifiés venaient acheter des pièces uniques de réemploi. Cela contribuerait à étendre la clientèle, dans un objectif de sensibilisation au réemploi. La re-création textile porte également un potentiel de création d'objets à partir de textile.

### Les besoins pour tous types de déchets ou d'objets réemployables confondus et perspectives pour la ressourcerie

L'organisation, multi-acteurs d'un système d'apport volontaire (hors déchetterie ou en déchetterie) pourrait permettre aux usagers des déchetteries ou aux habitants de faire le geste éco-citoyen lorsqu'ils savent que ce qu'ils s'approprient à jeter est en bon état pour être réemployé ou pourrait être réparé.

Les modes de collecte sont à définir entre les acteurs des déchets et du réemploi, mais on peut déjà lancer les pistes suivantes :

- **Une ressourcerie mobile (camion)** pourrait passer à dates fixes (par exemple chaque premier samedi du mois) en déchetterie ou sur des places publiques et donner ainsi rendez-vous aux usagers et habitants désireux de donner une deuxième vie aux objets dont ils se débarrassent. Intervenir sur des places publiques de villes où il n'y a pas de déchetterie pourrait permettre d'apporter un service supplémentaire aux habitants. La ressourcerie mobile pourrait être installée de façon régulière sur les déchetteries les plus fréquentées du territoire : Bidart, St Pée sur nivelle, St Jean de Luz, Urrugne et Hendaye.
- La Ressourcerie mobile, lorsqu'elle est organisée sur des places publiques, pourrait être doublée d'une **action de type repair-café mobile**, action de prévention qui vise à organiser un

atelier d'auto-réparation d'objets. Les habitants viennent avec leur matériel à réparer (qui ne sont économiquement pas réparables par des entreprises de réparation) et un animateur de la ressourcerie les aide à les réparer eux mêmes et leur met à disposition les outils nécessaires.

- La mise en place d'un espace de don pour réemploi réservé à la ressourcerie en déchetterie, relevé chaque soir (pillage) et aux vues des agents
- La mise en place d'un point d'apport volontaire en ressourcerie et dans des magasins partenaires spécifiant que les objets amenés seront donnés à la ressourcerie
- un système de collecte ou de débarras à domicile sur appel téléphonique, effectuée par la ressourcerie
- Des partenariats de collecte en déchetterie avec certains acteurs, comme par exemple les ateliers associatifs de réparation de cycles, peuvent être envisagés. Ces derniers sont en effet à la recherche de vélos pour les proposer à la vente à prix réduit et favoriser les modes de déplacement doux ou de pièces détachées pour les remettre en état.

## Déchets organiques

Lexique: nous considérons ici que les déchets organiques regroupent les déchets verts (principalement tailles et tontes) et les déchets alimentaires (épluchures et restes de cuisine).

### Éléments de contexte

« Le compostage à domicile est parfois considéré comme le mode de traitement le plus intéressant des déchets biodégradables domestiques étant donné qu'il permet de réduire les émissions et les coûts liés au transport, d'assurer un contrôle étroit de la matière entrante et de sensibiliser davantage les utilisateurs à la problématique de l'environnement. »<sup>40</sup>

En France, la part des déchets putrescibles représente 115 kilos par habitant par an, soit 40 % en poids des ordures ménagères.<sup>41</sup>

#### **Projet test de collecte et valorisation des bio-déchets de cantines scolaires (mars à juin 2012) par Bizi Garbia**

Bizi Garbia a lancé un test de collecte et valorisation des biodéchets de cantines scolaires (préparation et restes de repas) dans 2 établissements luziens pour une durée de 5 semaines. Une entreprise privée prestataire du syndicat valorise ces déchets grâce à un composteur mécanique pouvant accueillir l'équivalent de 1500 repas jour. Ce composteur est implanté dans un local dédié ayant pour particularité originale d'être muni de parois végétalisées assurant la bio-filtration des gaz d'extraction susceptibles, en cas de dysfonctionnement de générer des nuisances olfactives. Le but de cette opération pilote est d'étudier la faisabilité d'un tel service et les coûts de fonctionnement inhérents afin de l'étendre à l'ensemble des cantines scolaires qui sont des gros producteurs de bio-déchets. Durant ce test, ce sont près de 4 tonnes de bio-déchets qui ont été valorisés en compost.

### Les déchets verts à la déchetterie

On note de très nombreux passages en déchetterie de voiture de particuliers venant uniquement apporter leurs déchets verts. Quel bilan carbone ? Ne vaudrait-il pas mieux inciter encore plus au compostage individuel, au fond du jardin ?

<sup>40</sup>Livre vert sur la gestion des biodéchets dans l'Union européenne, Commission des communautés européennes, Bruxelles, le 3.12.2008.

<sup>41</sup>Source: ADEME 2008

## **Les déchets organiques à domicile. L'incinération à la maison**

Une pratique encore courante pour éliminer les déchets verts reste le brûlage, malgré l'interdiction réglementaire.

D'un point de vue écologique, si le transport des déchets verts est parfois évoqué comme une absurdité, le brûlage ne semble en revanche pas poser de problème. Peu de gens ont à l'esprit que le brûlage libère le carbone dans l'atmosphère là où le compostage le stocke dans le sol. De même, rares sont ceux qui voient les déchets verts comme une ressource: paillage pour les tontes ou broyage pour les tailles. Le broyat peut venir en complément du compostage, puisqu'il apporte la matière carbonée qui fait parfois défaut (notamment pour la pelouse qui est une matière trop azotée pour se composter sans apport carbone). Le broyat est également utilisé pour le co-compostage (là encore en apportant la matière carbonée qui fait défaut, pour composter du lisier animal par exemple). Le broyat permet également la culture au BRF (Bois raméal fragmenté).

## **Les déchets organiques des espaces verts**

On note des bonnes pratiques des services espaces verts ces dernières années sur ces questions là (Bois raméal fragmenté, paillage...) et des formations spécifiques auprès des agents des collectivités (avec Bizi Garbia notamment).

## **Le compostage des déchets organiques**

Contrairement aux idées reçues, le compostage domestique des déchets organiques (à commencer par les déchets alimentaires) n'est pas une pratique très répandue.

Le compostage collectif en pied d'immeubles se développe fortement en Gipuzkoa ou Navarre : sur certaines communes on trouve trois grands composteurs au point d'apport volontaire, à côté des différents bacs de tri ou d'ordure ménagère. Deux sont mis au repos (processus de compostage amorcé sur place) pendant qu'un bac est rempli.

**Sur notre territoire, le compostage collectif n'existe quasiment pas. On référence quelques rares expériences, avec des habitants engagés qui animent un composteur offert par la collectivité. Malgré le fort potentiel de réduction du volume des ordures ménagères, peu de moyens sont mis pour développer le compostage collectif.**

Quant au compostage individuel, beaucoup plus aisé à mettre en place, le Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques estimait déjà en 2012<sup>42</sup> qu'il devait être renforcé.

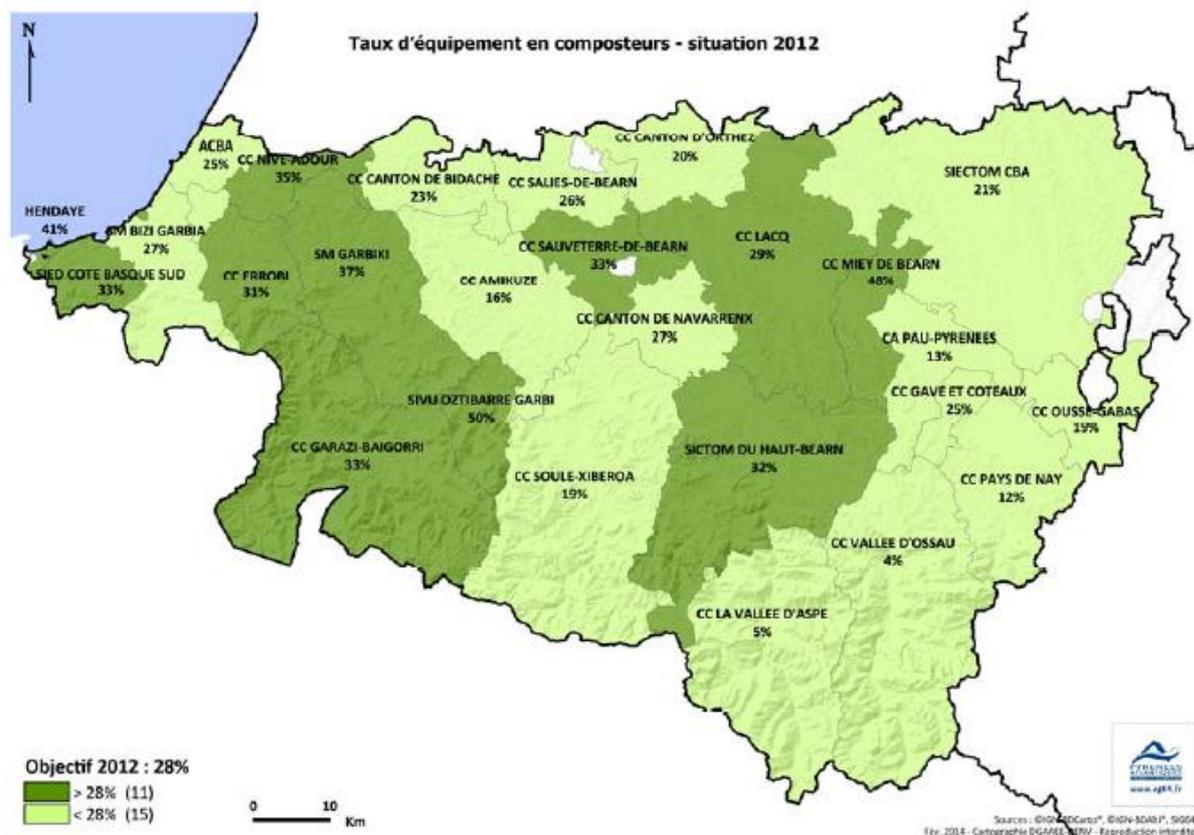
Chaque habitant des Pyrénées-Atlantiques a la possibilité de se procurer un composteur auprès de la collectivité de collecte dont il dépend, à titre gratuit ou non. Le Département accompagne financièrement les EPCI pour l'achat de ces composteurs.

En 2012, le taux d'équipement en composteurs est de 24% des logements pavillonnaires et se rapproche de l'objectif du plan fixé à 28%.

Par ailleurs, les caractérisations d'ordures ménagères résiduelles (OMR) confirment que les déchets fermentescibles sont encore présents dans nos poubelles grises à hauteur d'environ 20%. Toutefois, le taux d'équipement, en tant qu'indicateur, est insuffisant : **il faudrait s'assurer de la pratique réelle du compostage chez les habitants**, avec composteurs ou non (en tas par exemple), en pied d'immeuble, etc.

---

42 Suivi départemental de la gestion des déchets non dangereux, bilan 2012, CG Pyrénées-Atlantiques



Carte 2 : Taux d'équipement en composteurs en 2012 par collectivité

### Besoins identifiés

Continuer les actions de sensibilisation pour développer le compostage individuel et collectif, par des actions d'animations et sensibilisation dans les établissements publics (écoles, hôpitaux, maisons de retraite) en lien avec un jardin pédagogique.

Organiser des animations pour donner le goût aux foyers possédant déjà un composteur de l'utiliser de façon régulière, en lien avec le jardin potager et les façons de cuisiner les restes alimentaires (anti-gaspillage)

Des actions de compostage collectif en pied d'immeuble, animés par les habitants et soutenus par des conseils et un réseau de professionnels sont à développer.

Des animations autour du compostage, autour des questions de gaspillage avec des collectivités ou établissements publics existent déjà mais pourraient être renforcées et multipliées sur le territoire.

## Vélos : récupération, réemploi et ateliers participatifs et solidaires

La France est le 3ème pays européen en termes de vente de vélos : chaque année, ce sont 3 millions de cycles, dont 2 millions de vélos adulte qui sont vendus en France. Parallèlement, on estime à 1,5 millions le nombre de vélos adulte détruits chaque année.

Alors que plus d'un français sur deux de 15 ans et plus dispose d'un vélo personnel, le parc français de bicyclettes adulte est sous-utilisé : sur 26 millions d'unités, le tiers ne roule pas. De plus, l'espérance de vie d'une bicyclette en France est relativement courte : seulement 6 à 7 ans, soit deux fois moins qu'aux Pays-Bas. Le cycle de vie d'un vélo en France est donc court et peu optimisé.

### Le réemploi de vélo aujourd'hui

En 2014, 19 000 vélos ont été sauvés de la destruction pour être réparés ou alimenter les stocks de pièces détachées<sup>43</sup>. Des partenariats se créent entre des ateliers vélos et des collectivités, mais aussi d'autres structures de l'économie sociale et solidaire pour structurer ces filières de réemploi.

### Les structures de réemploi des vélos

#### · Les ateliers et chantiers d'insertion

Le récupération et la réparation de vélos en fin de vie constituent une ressource pour plusieurs de ces structures. On note en France une douzaine de structures de ce type, aucune sur notre territoire, ou au pays basque.

#### · Les ateliers vélo participatifs

Ces structures ont pour objet de **valoriser** des cycles par le **réemploi** et de promouvoir l'**usage** du vélo ; leur spécificité est de mettre en œuvre ces activités de manière **participative** : ce sont des lieux d'auto-réparation. Les cyclistes accueillis sont **accompagnés** pour effectuer eux-mêmes leurs réparations et bénéficier ainsi d'un **apprentissage** mécanique.

Il en existe près de 150 aujourd'hui en France, dont un au pays basque : Txirrind'Ola, à Bayonne (4 salariés, 1300 adhérents) et un qui vient de se créer à Erreterria (vers St Sébastien).

#### · Les recycleries

Les recycleries interviennent dans la **collecte** et la **valorisation** des déchets réemployables. Ce sont également des acteurs de sensibilisation et certaines ont développé des ateliers vélos de réparation ou même des ateliers vélo participatifs.

Aucune recyclerie n'est présente sur notre territoire.

#### · Les communautés Emmaüs

Les communautés Emmaüs sont des associations qui accueillent de manière inconditionnelle des personnes en difficulté : les compagnons. La vie des communautés est tournée vers des activités de récupération et revente d'objets, qui permettent ainsi aux compagnons de subvenir à leurs besoins et d'organiser diverses actions de solidarité.

Emaüs Irun et Emmaüs Tarnos sur notre territoire élargi revendent des vélos, sans toutefois les réparer.

#### · Autres

---

<sup>43</sup>Panorama 2014 des ateliers vélos participatifs et solidaires, Heureux cyclage, ADEME-MEDDE

De nombreux projets de réemploi des vélos existent également et peuvent prendre la forme de petites entreprises ou d'association bénévoles.

Sur notre territoire élargi, on note la présence d'un atelier associatif à Mauléon (sans salarié, récemment mis en place).

Les ateliers de réparation de vélo de notre territoire sous forme de petites entreprises, qui ne travaillent pas spécifiquement avec des vélos de récupération, mais qui réparent pour leurs clients se situent à : St Jean de Luz, Irun, St Pée sur Nivelle et Guéthary.

### Valorisation et réemploi au sein des ateliers vélos participatifs

**Nous concentrons notre diagnostic sur la structure des ateliers vélos participatifs pour voir la faisabilité de la mise en place d'un tel atelier au sein de la ressourcerie en projet sur notre territoire. En effet, un essaimage est en cours entre Txirrind'Ola et Recycl'Arte.**

L'activité des ateliers vélo se fonde sur la **revalorisation** des **vélos** hors d'usage et des **pièces détachées** d'occasion. En France, un tiers des vélos ne sont pas en état d'être utilisés et restent dans une cave ou un garage : les ateliers donnent une **nouvelle vie** à ces vélos.

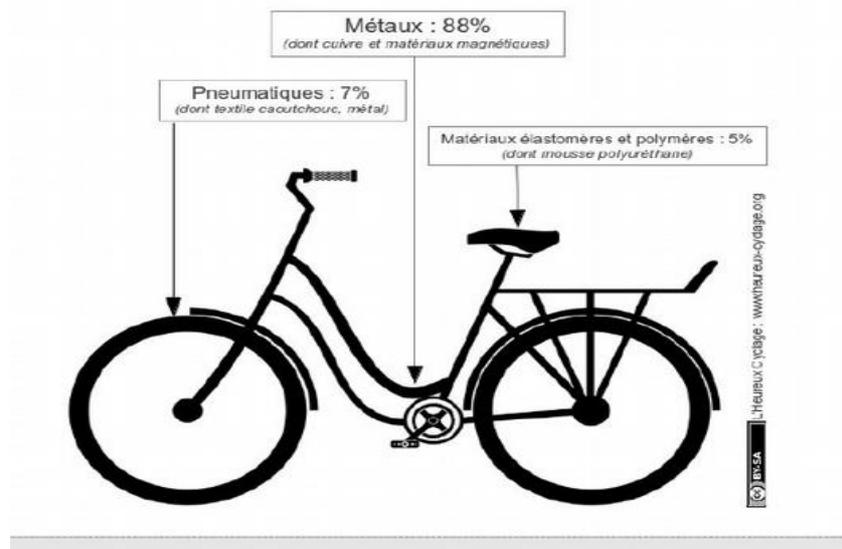
Pour réparer, les ateliers vélos ont besoin de pièces détachées nombreuses et extrêmement variées. Ils sont par essence des **recycleries spécialisées** qui ont pour vocation de récupérer et valoriser des cycles hors d'usage, destinés sans eux à devenir des déchets.



### Prévention des déchets

Les vélos dont les ménages et les entreprises souhaitent se défaire finissent bien souvent à la **déchetterie**, alors qu'il est généralement possible de leur offrir une **seconde vie**. Ainsi, les structures spécialisées estiment que 70 % des cycles récupérés peuvent être réparés.

### Composition d'un vélo adulte (répartition du poids selon les matériaux)



Dans un atelier, chaque vélo, qu'il soit **entier ou en pièces**, est **valorisé** : il peut être réparé, ou démonté afin d'alimenter un stock de pièces détachées qui elles-mêmes seront utilisées pour la réparation d'autres vélos. En prolongeant la durée d'utilisation des composants des vélos, la récupération des cycles permet de participer à la prévention des déchets, contribuant ainsi à l'atteinte des objectifs des plans de prévention des déchets des collectivités.

### Collecte des vélos

Si la première ressource en vélos des ateliers reste de loin le don par des particuliers (62 %), la **collecte en déchetterie** est en progression (22 % en 2014 contre 17 % en 2013 (3)). Les 15 % restant sont des **vélos abandonnés** sur la voirie, donnés par d'autres structures de l'économie sociale et solidaire (Emmaüs, recycleries ou autres ateliers vélo) ou issus de flottes professionnelles (La Poste mais aussi réparateurs ou revendeurs de cycles). L'accès aux gisements de cycles est un véritable **enjeu** pour les ateliers vélo afin d'accéder régulièrement à des matières premières pour leurs activités.

### Conventions de récupération

De plus en plus de structures sont engagées dans un **partenariat de récupération** avec d'autres instances, en particulier des collectivités gérant des déchetteries. Un tiers des structures ont ainsi passé au moins une convention pour la récupération de vélos. L'organisation d'une filière de récupération des cycles en déchetterie se caractérise par la mise en place d'un stockage dédié, que l'on peut qualifier de « zone de réemploi », dont la fréquence de collecte peut être fixe ou variable en fonction des flux collectés. Des conventions sont également passées pour la récupération des encombrants, des vélos abandonnés sur la voirie (police) ou dans les immeubles (bailleurs), ou encore des flottes d'entreprise.

### ***L'exemple de Txirrind'Ola***

Outre les dons, la récupération des vélos se fait en déchetterie, principalement à celle du Pont de l'aveugle à Anglet où il n'y a pas d'espace de stockage mais où les agents mettent de côté les vélos en état correct pour Txirrind'Ola, qui passe les récupérer presque tous les jours ouvrables. Depuis fin 2016, une collecte est également effectuée à la déchetterie de St Frédéric à Bayonne, où il y a un espace de stockage fermé à clef la nuit, ce qui permet à Txirrind'Ola de ne passer qu'une fois par semaine.

Notons que les dons à l'atelier et le gisement sur la déchetterie d'Anglet ont été suffisants jusqu'en novembre 2016.

Pour la collecte, Txirrind'Ola a passé une convention avec la collectivité, qui leur met également à disposition des locaux.

En 2016 l'atelier a récupéré environ 1000 vélos et en a revendu 550.

Des échanges de vélos ont parfois lieu entre Txirrind'Ola et Emmaüs Tarnos, en fonction des types de vélos qu'ils ont l'habitude de vendre, liés aux différents profils de leur clientèle et à l'état des vélos (Emmaüs revend les VTT de Txirrind'Ola, qui récupère les vieux beaux vélos à réparer).

### **Acteurs du réemploi des vélos sur notre territoire**

La Croix Rouge d'Hendaye a pendant un certain temps récupéré des vélos en déchetterie d'Hendaye. Un bénévole était chargé d'aller les collecter et de les réparer. Aujourd'hui, ce bénévole est parti et l'activité continue tout de même, mais à petite échelle, sans local dédié pour la réparation, qui devient de plus en plus basique.

A ce que nous avons constaté sur les déchetteries, et après questionnement auprès des agents de déchetterie, à part La croix Rouge à Hendaye, aucun autre acteur de réemploi ne récupère de vélos en déchetterie sur notre territoire.

### **Besoins identifiés et faisabilité**

Les dons de vélos et de matériel déjà reçus par Recycl'Arte, ainsi que le potentiel de réemploi des déchetteries du territoire permettent de ne pas douter du gisement.

L'annonce de l'ouverture de l'atelier d'auto-réparation a permis de se rendre compte de l'engouement et de la demande de la population.

Des entreprises du territoire se sont montrées intéressées par des ateliers mobiles, auprès de leur personnel.

### **Les principes d'un atelier vélo participatif et solidaire**

#### **Transfert de connaissance et de savoir-faire**

Un atelier est un lieu d'**apprentissage** pour permettre à chacun(e) de devenir autonome dans l'entretien et la réparation de son vélo : c'est la **vélonomie**. Cela permet de prévenir des problèmes graves qui pourraient mettre en danger les cyclistes. Dans les ateliers vélo participatifs et solidaires, chacun(e) est invité(e) à apprendre à d'autres comment **entretenir** ou **réparer** sa bicyclette (on parle souvent d'*auto-réparation*). L'**entraide**, la **convivialité** et le **respect** de tou(te)s sont donc des éléments essentiels du succès des ateliers vélo.

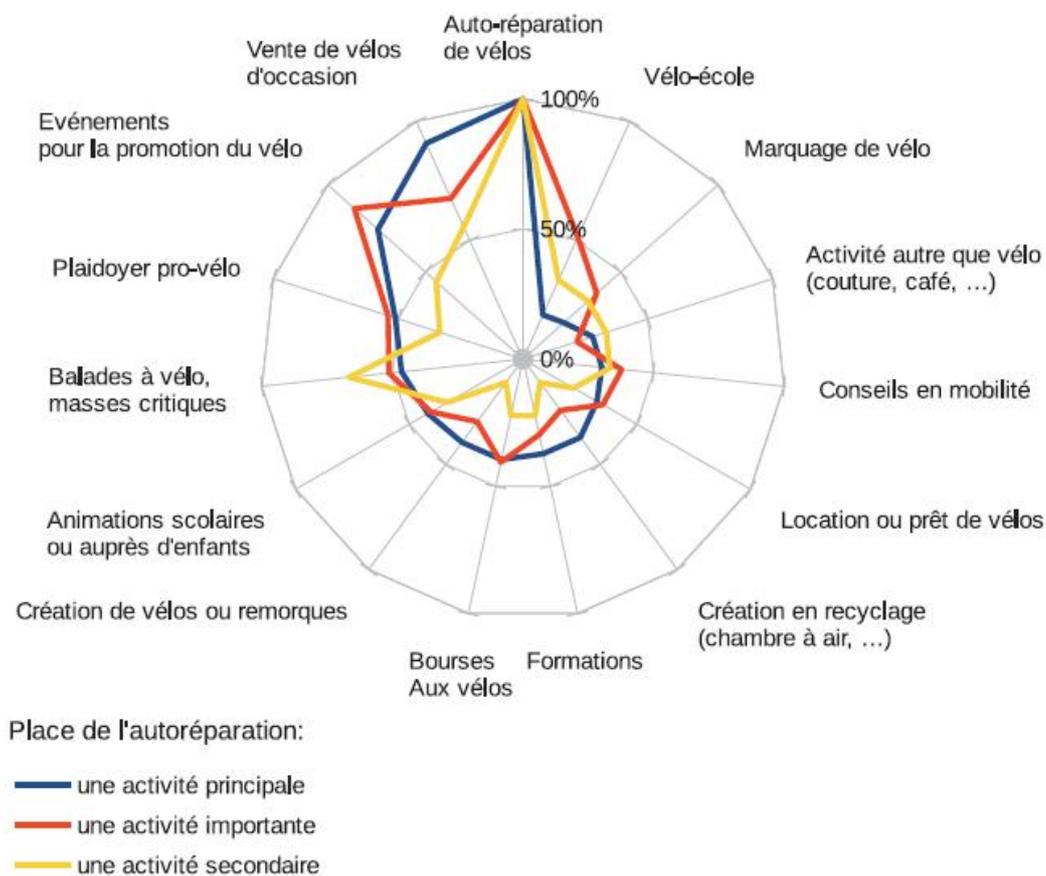
## Promotion active du vélo et animation : un modèle économique diversifié

Les ateliers vélos sont des lieux créés pour promouvoir l'usage du vélo comme **moyen de transport**, à travers des événements, du conseil, du plaidoyer auprès des collectivités, des balades ; mais également en facilitant l'**entretien** et la **réparation** des vélos. Ils ont pour vocation de multiplier le nombre de **cyclistes quotidien(ne)s** en offrant la possibilité à tou(te)s d'acquérir un vélo adapté à ses besoins et de l'entretenir à **moindre coût**.

68 % des structures organisent une **vélo-école**, des **formations** ou des **animations scolaires**. Presque autant (67 %) proposent des **services** autour du vélo : gravage (contre le vol), location ou prêt de vélo, livraison à vélo ou création de vélos bizarres, vélos cargo ou remorques à la demande, achats groupés de matériel (casques, antivols, gilets, éclairage, ...).

Enfin, 10 % proposent des **activités sportives** (cyclisme, VTT, bike polo) ou encouragent le **voyage à vélo** par des actions concrètes (prêt de matériel, recensement des véloroutes et voies vertes, carto-thèque).

### Principales activités des ateliers vélo



La **moitié** des ateliers sont portés par des **structures employeuses** aux profils divers : 220 équivalents temps-plein sont ainsi directement liés aux ateliers vélo. Les **retombées économiques** se retrouvent également auprès des artisans du cycle, vendeurs(euses) et réparateurs(ices), qui y gagnent en client(e)s exigeant(e)s.

Près de la moitié **des structures portant un atelier vélo ne font pas que des activités liées au vélo** : recycleries, structures d'insertion, cafés associatifs...

## Atelier mobile

Avec une simple **caisse à outils** ou une **remorque** équipée, les animateur(rice)s d'ateliers investissent un espace le temps de quelques heures, pour un atelier mobile. Il permet d'aller à la rencontre de **nouveaux usager(e)s**, et de devenir visibles au plus grand nombre. En 2014, on estime que 1 600 ateliers mobiles ont été organisés dans toute la France, dont 45 % dans la rue, 30 % dans des locaux associatifs ou chez un particulier, et 12 % dans un établissement scolaire ; le reste des ateliers étaient organisés en entreprise ou dans une collectivité.

Les ateliers mobiles sont **une source de revenu pour les structures employeuses**, qui les organisent en grande partie grâce à des prestations ou des subventions.

## Préfiguration du modèle économique et d'organisation d'un atelier vélo

### Tarif d'accès et adhésion

La totalité des structures ayant répondu au questionnaire lancé par le Réseau l'Heureux Cyclages <sup>44</sup> sont des **associations**, qui proposent un accès à l'atelier moyennant une **adhésion annuelle**. Les usager(e)s sont donc des personnes qui adhèrent au **projet associatif**, et pour qui l'atelier vélo n'est pas un simple service.

73 % des associations demandent une cotisation à prix fixe, en moyenne 17 € si l'association a des salarié(e)s . Les 2/3 de ces associations proposent un **tarif réduit** d'en moyenne 50 % (tarif social).

#### *L'exemple de Txirind'Ola*

L'adhésion annuelle est fixée à 20 euros ou 10 euros (tarif social), de date à date. Tout achat ou prestation requiert au préalable une adhésion. En janvier 2017, Txirind'Ola comptait 1300 adhérent(e)s à jour de leur cotisation, ce qui représente une part d'auto-financement non négligeable.

### Amplitude horaire

Dans les ateliers possédant des locaux, les **associations employeuses** sont celles qui offrent les plages horaires les plus importantes : un atelier est alors ouvert en moyenne **17h par semaine**, contre 8h pour un atelier tenu exclusivement par des bénévoles.

#### *L'exemple de Txirind'Ola*

L'atelier est ouvert au public du lundi au vendredi de 14h à 18h avec des salariés, et le week-end de 10h à 13h avec des bénévoles, sauf quelques dimanches lorsque les bénévoles ne sont pas disponibles.

#### Faisabilité

Si Recycl'Arte arrive à obtenir les dispositifs d'aide à l'embauche pour le démarrage de l'activité, il est prévu d'embaucher un salarié en contrat aidé, avec une aide de cap amorçage (Aquitaine Active/ FSER/ Région). Il s'agirait d'ouvrir par demie-journée, quelques jours par semaine et le samedi matin et le reste du temps de ce salarié serait consacré à l'atelier vélo (démontage, remise en état de vélos, mise en place de l'atelier, logistique). Tout en conservant une synergie avec le projet global de ressourcerie, notamment sur les aspects communication, événementiel et animations.

<sup>44</sup> Panorama 2014 des ateliers vélos participatifs et solidaires, Heureux cyclage, ADEME-MEDDE

## Bénévoles et salariés

56 % des structures emploient **au moins une personne**. On estime à 220 le nombre d'équivalents temps-plein (ETP) liés à l'activité des ateliers vélo en 2014, mais la moitié de ces emplois sont **précaires** (CDD) et donc soumis à un fort *turn-over* qui empêche le maintien des compétences spécifiques dans ces structures. Près des 2/3 emploient moins d'un ETP : ce sont globalement de petites structures. 72 % des structures employeuses bénéficient de **contrats aidés**. A une exception près, elles ont toutes un **local** pour accueillir l'atelier vélo.

En 2014 les structures accueillent également une trentaine de stagiaires et services civiques.

L'ensemble des ateliers vélo s'appuie sur l'investissement de personnes **bénévoles**. Les 85 structures ayant répondu au questionnaire <sup>45</sup> totalisent 34 218 adhérent(e)s pour 1 353 bénévoles actif(ve)s au 31 décembre 2014, soit en moyenne **16 bénévoles par structure**, mais avec de grandes **disparités** qui ne sont pas liées à la présence ou non de salarié(e)s.

Outre les fonctions classiques qui sont à assumer dans une association (administration, comptabilité, représentation) les bénévoles ont des **activités variées** : animation des ateliers, mécanique, soudure, accueil et présentation des activités, etc... On peut raisonnablement estimer qu'en 2014, le réseau des ateliers vélo représente 56 000 adhérent(e)s et 2 000 bénévoles. En 2011 le nombre d'adhérent(e)s était estimé à 25 000 : le réseau a donc **doublé** en 3 ans !

### Faisabilité

**Réfléchir à construire un modèle économique faisant la part belle à l'autofinancement.** Partant du principe que d'une part les subventions publiques diminuent et sont remplacées par des dispositifs d'appels à projets et de commandes publiques, et d'autre part que la proportion des financements privés (ventes et prestations réalisées auprès d'organismes privés et des particuliers) augmente dans le budget des associations, l'atelier vélo recherchera l'autofinancement.

Cela nécessite une professionnalisation, avec la nécessité d'avoir des personnes formées aux outils de gestion et au suivi demandés par le financement par appel à projets.

Cela amènera à une **sélection d'activités qui répondront à des besoins d'usager(e)s extérieur(e)s aux membres de l'atelier, comme les entreprises.**

Dans cette vision des choses, on entend la notion d'autofinancement comme la recherche de financements privés (**cotisations des membres, prestations pour des entreprises, fonds privés**, etc.), mais également la capacité à générer du chiffre d'affaires ou des revenus par soi-même comme le **financement par appels à projets ou le revenu tiré des prestations pour le secteur privé.**

En effet, le financement par appel à projet peut être vu comme moins fluctuant que le financement par subventions : l'appel à projet entre dans le cadre des compétences attribuées à une collectivité, qui n'évolueront qu'à la marge (ou en tous cas dont les évolutions ne remettront pas en jeu l'existence du financement).

## Besoins identifiés pour la mise en place d'un atelier vélo

Un atelier vélo est un **lieu de travail**, de **rencontre** et de **convivialité**. Ainsi, l'installation de l'activité dans des **locaux adaptés et pérennes** est essentielle pour accueillir les usager(e)s dans de bonnes conditions et envisager l'avenir à long terme.

<sup>45</sup>Panorama 2014 des ateliers vélos participatifs et solidaires, Heureux cyclage, ADEME-MEDDE

## Modalités d'usage

Si aucune structure n'est propriétaire de ses locaux, un peu plus de la moitié des locaux sont mis à disposition ou prêtés gracieusement, le reste des locaux étant loués. **64 % des conventions sont passées avec un acteur public** (collectivité ou bailleur), souvent une mairie ou une université, 18 % avec un particulier. Le reste des conventions sont passées avec des associations ou des acteurs privés

## Taille et usage de l'espace

Un atelier vélo nécessite plusieurs sous-espaces qui seront utilisés pour des fonctions différentes :

- l'aire de bricolage permet de réparer les bicyclettes et d'accéder aux pièces et consommables courants ;
- l'espace de stockage est réservé aux pièces détachées et aux vélos ; certains ateliers acceptent aussi de conserver les vélos des adhérent(e)s le temps de finir les réparations ;
- le reste de l'espace est occupé par des bureaux, l'accueil, ou des espaces de convivialité.

On ne prendra pas en compte l'espace dédié à d'autres activités.

En moyenne, un atelier fait 135 m<sup>2</sup>, et 44 % de la surface est dédiée au stockage des pièces détachées et des vélos. Néanmoins, cette moyenne cache de grandes disparités dans la taille et l'usage de l'espace : le plus petit atelier fait 4 m<sup>2</sup>, et le plus grand 1300 m<sup>2</sup>, pour une aire de réparation allant de 1 m<sup>2</sup> à 1000 m<sup>2</sup>. De même, la place accordée au stockage varie énormément : de 0,1 à 20 fois la taille de l'espace de bricolage !

### ***L'exemple de Txirind'Ola***

Txirind'Ola dispose d'un grand local à Bayonne (550 m<sup>2</sup>) mis à disposition par la collectivité. En contre-partie, l'association assure la promotion de la mobilité douce lors d'événements, qu'elle anime ou organise (comme la fête du vélo à Anglet), et elle assure le prêt de vélo gratuit longue durée auprès des étudiants .

## L'économie circulaire avec les acteurs économiques

L'économie circulaire porte en elle un nouveau modèle socio-économique, schématiquement opposé au modèle d'économie linéaire (extraction > production > consommation > élimination), et fondé sur la sobriété des ressources, le développement local et l'approche partenariale voire collaborative.



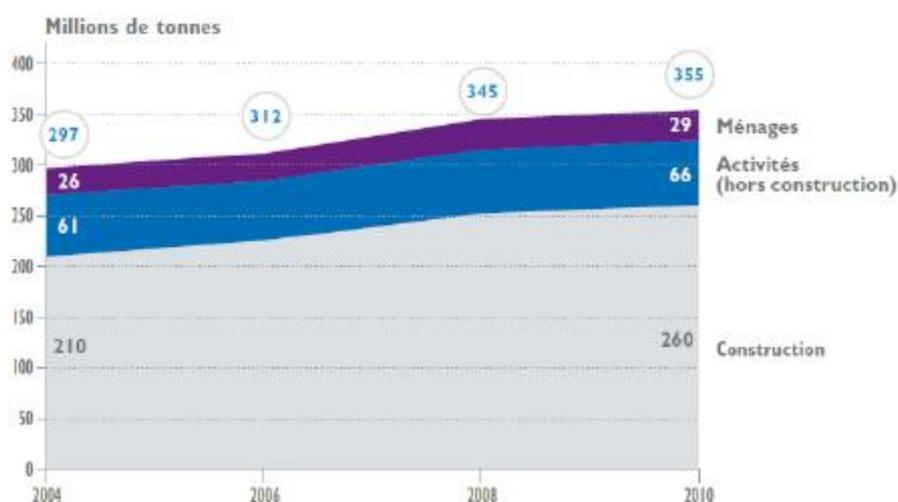
Source : ADEME

L'ADEME la définit comme un « système économique d'échange et de production qui, à tous les stades du cycle de vie des produits (biens et services), vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer l'impact sur l'environnement. L'économie circulaire doit viser globalement à diminuer drastiquement le gaspillage des ressources afin de découpler la consommation des ressources de la croissance du PIB tout en assurant la réduction des impacts environnementaux et l'augmentation du bien-être. Il s'agit de faire plus et mieux avec moins ».

L'économie circulaire nous oblige donc à une **réflexion multi-acteurs, multi-échelles** qui s'adresse à tous les acteurs de la société et notamment aux collectivités locales. Elle nous invite à **comprendre les modes de consommation** pour les infléchir, induire une transition dans la société de consommation (valeurs, sacralisation du statut de propriétaire, ...)

## Déchets issus des activités économiques :

**326 Mt de déchets sur les 355 Mt de déchets**  
produits en France en 2010



Source : Eurostat – RSD

Nous avons donc exploré les potentiels de réemploi matière et objet, en rencontrant un panel d'acteurs économiques du territoire et en observant ce qui se faisait ailleurs.

### **Choix des structures et entreprises rencontrées**

#### Entreprises

Nous avons d'abord rencontré des clusters et chambres consulaires, fédérations ou Réseaux **avec l'idée de sonder en priorité les secteurs les plus dynamiques de notre territoire : le bâtiment et la construction ; ainsi que le tourisme.**

Nous avons contacté les acteurs économiques transfrontaliers suivants :

Type d'acteurs	acteur
Association professionnelle d'Euskadi	AROTZGI, association des menuisiers ébénistes métiers du bois
Association professionnelle d'Euskadi	INSTAGI, association des électriciens chauffagistes plombiers
Association professionnelle d'Euskadi	ADEGI section construction
Association professionnelle d'Iparalde	Habitat Eco-action
Office de tourisme	Office de tourisme d'Hendaye
Agence de développement local d'Euskadi	Bidasoa Activa

Agence de développement local d'Euskadi	Oarsoaldea (territoires de Oiartzun, Errenteria, Lezo, Pasaia)
Chambre consulaire	La Chambre des Métiers pays basque
Chambre consulaire	CCI pays basque
Chambre consulaire transfrontalière	CCI Bihartean
Fédération des acteurs du bâtiments	CAPEB
Cluster de la construction	Eskal Eureka
Cluster de l'agro-alimentaire	Uztartu
Cluster surf et sports de glisse	Eurosima
Cluster Tourisme	Goazen
Cluster de l'électroménager (Euskadi)	ACEDE
Cluster de la construction (Euskadi)	ERAIKUNE
Cluster de l'environnement (Euskadi)	ACLIMA

Notons que nous avons rencontré tous les acteurs listés dans ce tableau du côté français mais que ceux d'Euskadi, malgré nos sollicitations, ne nous ont pas reçu, mis à part Bidasoa Activa, qui a d'ailleurs relayé une troisième sollicitation de notre part, restée sans réponse actuellement.

### Entreprises du bâtiment et de la construction

Étant donné l'importance du gisement des déchets du bâtiment et leur faible valorisation<sup>46</sup>, nous avons décidé de tester l'idée d'un projet pilote de réemploi des déchets de chantiers de rénovation : de tout objet (nous pensions surtout aux éléments de cuisine et de salle de bain) ou de matériaux de chantiers.

Après les différents contacts et rencontres, nous avons conclu que la ressourcerie ne commencerait pas par cette activité. Mais nous n'avons pas abandonné le tout pour le tout et sommes à la recherche d'un partenaire de type grande enseigne. Un partenariat de ce type pourrait aboutir en effet, dans le cadre de la mise en place de la Responsabilité Élargie du Producteur, en lien avec les éco-organismes. Les magasins qui vendent les éléments de cuisine, salle de bain (etc...) démontent l'ancien et le ramènent dans leurs camions, le jour même de la pose des nouveaux éléments. La ressourcerie pourrait intervenir, sur certains chantiers de rénovation.

Pour ce qui est de réemploi ou de récupération de matériaux sur des chantiers, il semble que des partenariats avec des petits artisans soient possibles au sein de la coopérative d'Activité et d'Emploi Habitat Eco Action regroupant des artisans du pays basque et sud Landes.

<sup>46</sup> Déchets d'activité, mieux gérer pour plus de compétitivité, compte-rendu de la rencontre CCI Bayonne Pays Basque, du 2 octobre 2014

## Des ressourceries de matériaux existent déjà sur certains territoires

La Ressourcerie développe une activité de services de collecte, de valorisation de déchets. Les déchets collectés sont prioritairement des déchets ménagers encombrants mais également des déchets de professionnels et d'administrations (DIB, DEEE, déchets inertes, ...). La Ressourcerie est une plateforme de traitement des déchets prioritairement par réemploi et réutilisation. Elle oriente également vers des filières de recyclage, après tri, démantèlement, conditionnement.

**Certaines Ressourceries proposent également des services de gestion des déchets de chantiers produits par des particuliers et des professionnels.**

Les Ressourceries ont développé le **concept de Ressourcerie des matériaux**. Trois étapes historiques ont abouti à la construction du modèle de Ressourcerie des matériaux.

- La première étape est celle de **l'étude menée par la Ressourcerie de Marseille, RECYCLODROME** à la demande de NAC15 de la Friche de la Belle de Mai, en partenariat avec l'ADEME et la Région Provence Alpes Côte d'Azur. C'est cette étude qui fonde le concept de Ressourcerie des matériaux, laquelle transforme en ressources les déchets de chantiers.
- La deuxième étape est celle de la **conception et de la gestion opérationnelle de services de collecte, de tri et de valorisation de déchets de construction dans le cadre de chantiers propres**. Les Ressourceries AIR à Ervillers et RECUP'TRI à Outreau ont conçu des solutions spécifiques en partenariat avec le bailleur social pour lequel elles interviennent. Ces solutions permettent la gestion différenciée des déchets produits tout au long de l'intervention des corps de métiers sur les chantiers propres de construction. Les Ressourceries ont mis en place le tri, gèrent la collecte, la valorisation et la sensibilisation des professionnels.
- La troisième étape est celle du **projet de création d'une Ressourcerie artisanale**, par le partenariat de la Ressourcerie de Saint Pol sur Ternoise ATRE, et de la Régie de quartier du Mont Liébaut de Béthune. La Ressourcerie dite artisanale collecte, trie et valorise les déchets de chantiers propres. Elle propose également ses services à tous les chantiers de particuliers et de professionnels. Elle a pour objectif de revendre les matériaux sur les filières existantes de recyclage et de développer la vente de matériaux de réemploi, auprès des professionnels et des particuliers. Pour ce faire, la Régie de quartier se fixe un budget d'investissement de 110.123 euros TTC pour du matériel spécifique à l'activité, une convention avec la ville scelle le droit d'usage d'un bâtiment à réhabiliter. Le prévisionnel d'exploitation de 364.982 euros TTC se compose à 80% de charges de personnel d'encadrement et de postes d'insertion. L'extension d'activité en phase de croisière demande sept postes supplémentaires en contrat à durée déterminée d'insertion, encadrés durant leur parcours d'insertion par un encadrant technique et un accompagnant social.

L'intérêt pour les personnes de la Ressourcerie est d'être en relation directe avec des professionnels du bâtiment et travaux publics sur des postes formés au métier de chauffeur livreur, magasinier et logistique tout en maîtrisant la gestion des déchets de chantier.

## Des ressourceries de matériaux existent déjà sur certains territoires (suite)

**Le Réseau des acteurs des Ressourceries propose donc des solutions opérationnelles de traitement des déchets de chantier**, en intervenant à trois niveaux lors de la mise en place :

- La Ressourcerie peut **accompagner l'ingénierie et le conseil** pour la définition amont des conditions de maîtrise des déchets pendant le chantier. L'étude du RECYCLODROME à Marseille a décrit toutes les solutions opérationnelles adaptées au projet de ressourcerie de matériaux.

Les solutions sont adaptées en fonction des contraintes du chantier (en terme d'espace), de l'intervention des corps de métiers et des quantités de déchets à gérer.

- La Ressourcerie **intervient avec des contenants et des systèmes de rotation de contenants** adaptés au chantier.

Par exemple, la Ressourcerie AIR dans le Pas-de-Calais utilise, dans certaines interventions en chantiers propres, des contenants « autovide » de 1m<sup>3</sup> spécifiques pour chaque déchet. Les techniciens assurent la rotation des contenants qui sont dirigés vers la ressourcerie pour assurer le tri et la valorisation des déchets. Dans le cadre des interventions d'AIR sur les projets de construction du bailleur, la part de réemploi est plus importante que sur des projets de déconstruction ou de réhabilitation. Les matériaux neufs récupérés sont revendus en petits lots ou utilisés pour la fabrication ou réparation d'objets. Ainsi, du carrelage neuf collecté en petite quantité peut être revendu ou bien servir à rénover des tables par exemple.

Pour fonctionner, la ressourcerie dispose de 8 personnes et a investi 140.000 euros HT dans l'achat de matériel (48 petites bennes de 1m<sup>3</sup> pour 23.000 euros HT et un camion-grue pour 117.000 euros HT). Elle espère un retour sur investissement sur 5 ans.

- La Ressourcerie **informe et forme les professionnels sur les bonnes pratiques de prévention et de gestion** des déchets de chantier.

Par exemple, les Ressourceries AIR, ATRE et la Régie de Béthune interviennent dans le cadre de réunions de sensibilisation des professionnels de tous les corps de métiers du chantier aux éco-gestes de tri et de prévention des déchets. Ces réunions permettent de réguler et d'optimiser les systèmes avec les corps de métier, afin d'avoir des rotations plus efficaces et des systèmes de contenants adaptés. La Ressourcerie AIR a conçu la signalétique de tri pour les chantiers, le déroulement pédagogique des réunions auprès des artisans et les supports de communication des réunions.

Le Réseau des Ressourceries a développé un **dispositif de formation spécialisé dans le réemploi des déchets de chantier**. Ce dispositif accompagne les professionnels sur les quatre fonctions de la Ressourcerie dite artisanale (Collecter, Valoriser, vendre, sensibiliser). Il comprend cinq axes de formation : caractérisation des déchets, maîtrise du cadre juridique, maîtrise des techniques de collecte, identification des filières de valorisation et maîtrise des techniques de sensibilisation des artisans.

Le réemploi de matériaux, comme solution pour les déchets des chantiers de particuliers ou de professionnels, est intégré aux projets de la Ressourcerie de Cambrai, RECUP MAT.

Ceci nous encourage à identifier, étudier et favoriser les actions concertées pour le développement du réemploi des matériaux et la valorisation des déchets de chantier.

## Entreprises du tourisme et de la glisse

Suite à la rencontre avec les cluster Goazen et Eurosima, des pistes sont à l'étude pour :

- travailler avec certains acteurs tourisme (campings clé verte, hôtels engagés dans des démarches développement durable...)
- approfondir le potentiel de réemploi ou de recyclage matière autour des sports de glisse, en lien avec le futur Ocean Living Lab et les grandes entreprises de ce secteur

## Entreprises productrices de déchets directement rencontrées, pour mettre en place l'économie circulaire

Que les déchets des entreprises du territoire deviennent des ressources pour d'autres et l'économie circulaire se réalise localement. Nous avons ainsi rencontrés quelques entreprises (faute de temps) pour tester l'idée et le potentiel de réemploi / réutilisation au sein de la ressourcerie.

Seules quelques entreprises ont été rencontrées directement, en tant que producteurs locaux de déchets. Nous nous sommes focalisé sur les principales entreprises d'Hendaye, de grande taille et déjà mobilisées dans des démarches de développement durable : Sokoa, Epta, Water Sports Center-Tribord ; ainsi que le collectif des entreprises des Joncaux.

Cet échantillon a permis de sonder :

- les possibilités de récupération de déchets, pour mettre en place l'économie circulaire au plus local, leurs déchets devenant nos ressources.
- L'intérêt des grandes entreprises pour l'offre « animation/ sensibilisation du personnel des entreprises » que souhaite développer la ressourcerie.

A ce stade de l'étude, et connaissant les gisements récurrents de ces entreprises<sup>47</sup>, nous envisageons d'expérimenter, dans nos ateliers, la fabrication artisanale d'objets. L'idée étant de trouver des financements pour mettre en place un volet R &D afin de pourvoir arriver à un process semi-industriel. Nous allons rechercher pour cela à nous inscrire, avec des instituts techniques et de recherche, dans des projets européens (comme le projet REUSE, avec l'APESA et Bil Ta Garbi, sur le volet réparation, ou RETRACE sur l'économie circulaire avec l'ESTIA<sup>48</sup>).

## **Les collectivités productrices de déchets : actions possibles pour la ressourcerie**

La plupart des recycleries collectent et réemploient de l'ameublement d'établissements publics (lycées, collèges, écoles, hôpitaux...). C'est le cas sur notre territoire élargi d'AIMA basé à Bardos, qui est devenu un acteur régional spécialisé pour les déchets d'éléments d'ameublement professionnel (DEA) provenant de collectivités ou établissements publics ou d'entreprises. En 2016, cette recyclerie spécialisée, via son « hangar pro » ainsi réemployé 400 tonnes dont 200 tonnes ont été revendu à l'international et 70 tonnes revendues en local à des acteurs économiques (PME, association, collectivité, écoles ) et à des particuliers.

Lors de notre diagnostic, nous n'avons pas été rencontrer les collectivités sur ces questions là, mais pensons que la ressourcerie pourra se positionner comme acteur déchets auprès des collectivités (et acteurs économiques) sur notre territoire, notamment sur le réemploi de DEA professionnel, en lien avec l'éco-organisme Valdélia.

<sup>47</sup> Ces déchets sont principalement composés de bois, de chute de tissu d'ameublement, de néoprène, de lycra.

<sup>48</sup> <http://www.interregeurope.eu/retrace/>

Afin d'explorer le potentiel de réemploi ou de mise en place d'animations de sensibilisation auprès des collectivités, nous nous basons sur une étude réalisée en 2012 sur les déchets des collectivités par le réseau AMORCE et l'ADEME<sup>49</sup> et ne faisons état ici que des déchets pour lesquels la ressourcerie pourrait intervenir (en excluant les déchets verts et les déchets des marchés).

Cette étude détermine les types et les quantités de déchets produits par catégorie d'activité (administration, cantines, espaces verts, marchés, nettoyage des rues, ...) ainsi que leurs modes de gestion et fait ressortir quelques initiatives intéressantes de gestion ou de prévention des déchets mis en place par des collectivités.

De manière générale, **les collectivités ne connaissent pas bien le gisement de déchets qu'elles génèrent**. Les catégories qui concernent le plus de collectivités sont les déchets administratifs (surtout en mélange et papiers cartons), les déchets des espaces verts, les déchets des cantines collectés en mélange et les déchets des services techniques.

### **Modalités de gestion par catégorie de déchets**

Il convient de distinguer la gestion des déchets de fonctionnement de la collectivité de la gestion des déchets des missions de service public assurées par la collectivité.

#### **1- Les déchets produits par la collectivité dans le cadre de son fonctionnement**

Des déchets sont générés par les mairies, les écoles, les musées, les espaces verts, les services techniques, ... et toutes les activités courantes de la collectivité, qui devient donc productrice de déchets. La gestion de ces déchets représente une dépense pour la collectivité. Elle peut choisir d'effectuer l'élimination en régie et de la financer directement par ses ressources internes. Elle peut aussi faire appel à une prestation, privée ou publique.

#### **2- Les déchets gérés par la collectivité dans le cadre de ses missions de service public**

En plus de ses activités de fonctionnement, la collectivité a des missions de propreté et de salubrité de l'espace public. Il s'agit notamment du nettoyage des rues, de la collecte des dépôts sauvages, de la gestion des déchets des cimetières, du nettoyage de la place et de la collecte des déchets après les marchés.

### ***Déchets administratifs***

Les déchets en mélange issus des administrations ont une composition semblable à celle des ordures ménagères et sont majoritairement collectés avec. La plupart des collectivités collectent, ou font collecter par les groupements de collectivités auxquels elles sont adhérentes (qui peuvent faire appel à des prestataires), leurs déchets issus des bâtiments administratifs mais un certain nombre de collectivités délègue la collecte des cartouches et des DEEE à des prestataires privés. Les cartouches et les DEEE sont envoyés en centre de tri ou passent par des déchèteries.

**La Ressourcerie ne souhaite pas se positionner sur ces types de déchets mais souhaite étudier la possibilité de collecte spécifique liée à des D3E (par exemple de type informatique ou téléphonie comme spécifié plus haut).**

### ***Déchets de cantine et lutte contre le gaspillage***

De plus en plus de collectivités mettent en place des cuisines collectives qui préparent les repas de plusieurs établissements. Cela permet de réduire des déchets liés à la préparation des repas et de centraliser la collecte de ces déchets.

Sur notre territoire, le compostage des déchets fermentescibles in-situ est déjà en place dans certains établissements comme les cantines, les écoles, certaines crèches. Des expérimentations de tri à la source pour collecte spécifique ont déjà été réalisées.

<sup>49</sup>Les déchets produits par les collectivités dans le cadre de leur fonctionnement et de leurs missions de service public, enquête AMORCE- ADEME, Série Technique DT 43, Février 2012

### **Point réglementaire : gros producteurs de biodéchets**

L'article 204 de la loi Grenelle 2 stipule qu'à compter du 1er janvier 2012, « *les personnes qui produisent ou détiennent des quantités importantes de déchets composés majoritairement de biodéchets sont tenues de mettre en place un tri à la source et une valorisation biologique ou lorsqu'elle n'est pas effectuée par un tiers, une collecte sélective de ces déchets pour en permettre la valorisation de la matière de manière à limiter les émissions de gaz à effet de serre et à favoriser le retour au sol.* »

L'arrêté associé fixe les seuils au delà desquels les producteurs de biodéchets (ou d'huiles alimentaires) sont considérés comme gros producteurs devant assurer le tri à la source. Au 1er janvier 2016, le seuil est de 10 tonnes de biodéchets par an et 30 litres d'huiles alimentaires.

**L'obligation concerne les commerces alimentaires mais également les collectivités via la restauration collective (cantines), les marchés forains, les espaces verts.**

### **Exemple de bonne pratique : Gestion des déchets fermentescibles de cantine**

Des expériences ont été menées sur les déchets organiques de la cantine du lycée agricole de Cibeins, 01600 Misérieux, afin de les co-composter avec du fumier. Les déchets résiduels du lycée, qui sont collectés par le SMICTOM moyennant une redevance spéciale, sont ainsi passés de 47 tonnes à 25 tonnes par an.

Le lycée gère les repas sur un budget propre qui doit être équilibré et n'a pas le droit d'augmenter le prix des repas à sa volonté. Ainsi, la mise en place du co-compostage a permis de diminuer le coût de la redevance payée par le lycée (soit de 9 333 € à 5 473 €), et donc d'améliorer la qualité des repas pour les élèves.

A noter que cette opération a permis :

- de quantifier exactement la production de déchets par repas, soit pour 450 repas/midi et 320 repas/soir  $\Leftrightarrow$  100 kg/jour de FFOM soit environ 130
- de formaliser la gestion du réfrigérateur afin d'optimiser le transport de la FFOM vers l'exploitation agricole, c. a. d., un frigo de c

Le SMICTOM travaille également avec le collège de Jassans et le conseil général de l'Ain sur la valorisation des déchets organiques de la cantine (16 t/an, pour 580 repas/jour). Une réflexion a été lancée sur le compostage autonome (ou in situ) avec ou sans l'aide d'un composteur mécanique.

Enfin, un travail est en cours sur le traitement ex situ de la fraction fermentescible des ordures d'un restaurant (15 t/an), d'une maison de convalescence (18 t/an) et de deux maisons de retraite (24 t/an) par co-compostage avec des boues de station d'épuration.

D'autres établissements locaux sont ciblés par cette opération, afin d'optimiser l'impact financier.

Au 1er janvier 2012, le SMICTOM est en attente de la modification de l'arrêté d'exploitation de l'installation de co-compostage, qui accueille actuellement environ 450 m<sup>3</sup>/an de boues ou 75 t de matière sèche, et 4 500 t/an des déchets verts.

## Besoins identifiés pour les déchets des collectivités et établissements publics

La ressourcerie pourrait participer à un projet de réduction des gaspillages et de revalorisation par compostage avec animations et sensibilisation autour des questions de gaspillage avec des collectivités ou établissements publics. Des recherches de partenariats avec les lycées, les hôpitaux, les écoles pourraient être lancées et des co-financement recherchés.

La ressourcerie pourrait se positionner comme acteur déchets auprès des collectivités et acteurs économiques sur notre territoire, notamment sur :

- le réemploi de DEA professionnel, en lien avec l'éco-organisme Valdélia.
- la collecte spécifique liée à des D3E des collectivités (par exemple de type informatique ou téléphonie)

### Acteurs que nous n'avons pas encore rencontrés

A ce stade de l'étude, nous n'avons pas encore rencontré les brocanteurs, les entreprises de débarras et les réparateurs.

En effet, pour ce qui est des **brocanteurs**, il est certain que l'activité de la ressourcerie pourrait affecter leur activité. Mais il ressort de tous les entretiens réalisés auprès des recycleries que nos métiers sont complémentaires : s'ils peuvent vendre des objets pouvant être vendus dans une ressourcerie, la plus part du temps ce sont des objets particuliers et plus datés, plus recherchés. Les brocanteurs viennent parfois acheter dans des recycleries/ressourceries, mais leur réseau d'achat sont le plus souvent distincts des système de collecte des ressourceries (vide-grenier, vente aux enchères, e-commerce..).

**Les entreprises de débarras** proposent une prestation qui entre en concurrence avec la collecte organisée habituellement par une ressourcerie. La différence consiste plus en terme d'image : la ressourcerie est une entreprise collective d'ESS, qui est à but non lucratif et d'intérêt général. Nous pensons donc pouvoir concurrencer les entreprises de débarras existantes, sans toutefois les compromettre étant donné le panel d'activités proposées par la ressourcerie, le débarras n'étant pas notre cœur de métier mais un des services qui sera proposé.

La ressourcerie n'entrera pas directement en concurrence avec **les réparateurs** et c'est pour cela que nous n'avons pas entrepris, en phase de diagnostic, de les contacter. En effet, la ressourcerie proposera des ateliers d'auto-réparation participatifs pour les adhérents à la ressourcerie, et effectuera en interne des réparations sur les objets donnés, qu'elle a en sa possession, en vue de leur revente. Une synergie sera même recherchée avec les réparateurs afin d'offrir un service global aux clients de la ressourcerie en les réorientant vers les réparateurs spécialisés, les plus proches géographiquement et pourra également tisser des liens étroits avec ces artisans pour réparer des objets qu'elle possède et dont les compétences en interne (dans les ateliers de la ressourcerie) ne permettent pas la réparation .

## Le réemploi

Nous avons déjà commencé à présenter les acteurs et les pratiques existantes de réemploi au paragraphe « collecte et valorisation par réemploi des déchets du territoire ».

Il s'agit maintenant de recenser les acteurs contribuant au réemploi sur le territoire ou à proximité et de présenter le gisement potentiel identifié lors de l'étude de caractérisation menée par l'appui du Réseau des ressourceries. Cela nous permet de tirer les premières pistes pour les besoins humains et fonciers d'une future ressourcerie.

Également, nous présentons ici **les aspects sociologiques des consommateurs** pour mieux prendre dans le projet de ressourcerie les freins psychologiques d'une certaine partie de la population face aux objets de seconde main et tenter d'**élargir la clientèle**.

### Les ressourceries

La ressourcerie gère, sur un territoire donné, un centre de récupération, de valorisation, de revente de déchets et d'éducation à l'environnement<sup>50</sup>.

L'activité d'une ressourcerie est inscrite dans l'accompagnement des politiques publiques de prévention et de gestion des déchets du territoire où elle participe à la mise en œuvre d'un développement local intégré.

Les différences fondamentales avec les structures d'action sociale sont:

- le positionnement en tant qu'acteur local de la gestion des déchets
- la fonction d'éducation à l'environnement pour laquelle les activités de récupération servent de support.

L'action de la ressourcerie s'inscrit dans le principe des « 3R » : priorité à la réduction, puis au réemploi, puis au recyclage.

Les ressourceries sont fédérées par un réseau national, garant de la charte et du bon usage du terme « ressourcerie »<sup>51</sup>. De 9 adhérents en 2000, le réseau est passé à 119 en 2016 et les quantités collectées et employées ont été multipliées par trois depuis 2003.

La région nouvelle Aquitaine compte aujourd'hui 17 ressourceries en activité mais seulement 3 en Gironde, une dans les Landes et aucune dans les Pyrénées-Atlantiques

Chaque ressourcerie œuvrant sur un petit territoire (correspondant souvent à une communauté d'agglomération ayant la compétence des déchets) la concurrence avec les ressourceries existantes semble exclue, même avec les structures de types recycleries les plus proches: Emmaüs Bayonne se situe à Tarnos et qui correspond à un autre bassin de vie, AIMA à Bardos/ Guiche se situe à 60 km et enfin Emmaüs Irun, qui se trouve à proximité de notre territoire dans une zone industrielle difficile d'accès, avec un passage de frontière et une différence de langue souvent vécues comme des freins pour les habitants de notre territoire.

### Acteurs du réemploi du territoire

Nous pensons avoir rencontré tous les acteurs du territoire ayant une activité de réemploi (associations d'ESS ou de solidarité, entreprises)<sup>52</sup>. Nous avons été les rencontrés afin de mieux les connaître et de savoir ce que chacun faisait, en terme de réemploi : les modes de collecte, les types de biens récupérés et les publics achetant ou bénéficiant gracieusement de ces biens de

<sup>50</sup>Annexe 3: les 4 fonctions d'une ressourcerie

<sup>51</sup>Annexe 4: voir la Charte du réseau des ressourceries

<sup>52</sup> sauf erreur de notre part

réemploi. Il était aussi question de leur présenter notre projet, de recueillir leur avis sur ce projet, de sonder les possibilités de partenariat et les complémentarités possibles.

L'accueil a été bon et nous ne percevons pas de réticence, et même plutôt de l'encouragement et un grand intérêt face à notre projet.

Nous reproduisons en annexe<sup>53</sup> la liste de ces acteurs. Nous les présentons brièvement ici.

La seule structure de type recyclerie qui collecte sur notre territoire est Emmaüs Irun, acteur transfrontalier et dans une moindre mesure Emmaüs Tarnos. L'éloignement du magasin de Tarnos, et la frontière à franchir (notamment de la langue, mais aussi l'accès compliqué dans la zone industrielle d'Irun) limitent les achats dans ces magasins pour les habitants de notre territoire. Ces acteurs sont bien identifiés comme des acteurs d'insertion et à Irun, la population a encore du mal à se départir de l'idée que c'est un magasin réservé pour les plus démunis. L'accueil et le magasin ne sont pas toujours à la hauteur des exigences des clients et on note une certaine réticence d'une frange de population à aller y faire des achats.

S'approchant d'un bric-à-brac, et proposant des petits objets, livres, vaisselles, on note les structures suivantes :

- La croix rouge à Hendaye
- Appel Détresse (St Pée-sur-Nivelle) qui ne revend pas de meubles
- Un peu à part, on trouve Denen Etxea (St Jean de Luz) qui collecte tous types d'objets mais ne les revend pas au grand public mais les met à disposition des publics accompagnés.

Concernant les magasins proposant du textile de réemploi on note que ce sont des publics différents selon les cas :

- publics accompagnés et envoyés par les assistantes sociales : Denen Etxea (St Jean de Luz), Le secours catholique (Hendaye), Le secours populaire (Hendaye).
- public n'ayant pas forcément des difficultés économiques, mais ayant des difficultés d'accès à ces magasins qui ont des horaires d'ouverture pour la plupart limités. C'est le cas des braderies (bi mensuelles à La Croix rouge d'Hendaye, trimestrielles à La Croix rouge de St Jean de Luz), à Appel Détresse (ouvert le jeudi toute la journée et le samedi matin). On note une exception, qui doit expliquer son succès et sa pérennité : l'association SOS Barboteuse ouvre du lundi au samedi avec des amplitudes horaires très fortes.

Pour les livres, un acteur spécialisé existe : Planète Ecole qui collecte et revend l'été, une fois par semaine à Hendaye, des livres d'occasion.

Pour les habits enfants et objets de puériculture, SOS Barboteuse est un acteur bien implanté, qui a noué de nombreuses relations de collectes spécifiques avec d'autres acteurs (liées à sa spécialisation) et dispose d'une clientèle relativement tout public.

---

53 Annexe 2 : Liste des acteurs rencontrés

### **Besoins identifiés en terme d'offre de magasins de réemplois**

Il n'existe pas sur notre territoire, mis à part Emaüs Irun, de structure de type recyclerie proposant à la vente tout type d'objets de réemploi, qui soit ouverte à tous avec des amplitudes horaires de magasin. La ressourcerie compte se différencier de ce magasin dans l'image qu'elle donne à ses clients : une jeune entreprise innovante de l'ESS, qui propose des ateliers participatifs et d'autres services pour la population, ainsi que des meubles et vêtements re-designés ou vintage, en lien avec des créateurs.

Besoin d'un magasin généraliste de réemploi : car aujourd'hui les personnes désirant acheter des biens d'occasion doivent attendre les jours d'ouverture, aller d'un magasin solidaire à un autre et souvent ne trouvent pas ce qui est leur est nécessaire.

On note que très peu de meubles d'occasion (faute de place) sont disponibles à la vente, même si les sites de revente d'occasion sur internet (type le bon coin) constituent une concurrence non négligeable à ce genre de vente.

Des mises en réseau avec des acteurs du réemploi captant des gisements spécifiques sont à favoriser (comme les livres avec Planète Ecole, les vêtements enfants avec SOS Barboteuse...) pour permettre un meilleur taux de réemploi global et une complémentarité, voire une synergie entre les acteurs.

### **L'étude de caractérisation : connaissance du potentiel de réemploi du territoire**

Entre le 5 novembre 2016 et le 5 janvier 2017, une étude de caractérisation a été réalisée sur le territoire, par Recycl'Arte, avec l'appui du Réseau des ressourceries.

La MCOPR (Méthode de Caractérisation des Objets Potentiellement Réemployables)<sup>54</sup> permet d'estimer sur le terrain le potentiel de réemploi du territoire et ainsi de calibrer au mieux la future Ressourcerie.

Le 12 octobre 2016, une journée de formation a eu lieu avec Vincent Jouanneau, du Réseau des Ressourceries.

A la suite de cette journée de formation, les membres de l'association ont réalisé des caractérisations sur différentes déchèteries du territoire : Ascain, Bidart, Hendaye, Saint Jean de Luz, Saint Pée sur Nivelle et Urrugne.

Au total, **13** sessions de caractérisation ont été faites sur 6 déchèteries identifiées avec l'aide de Bizi Garbia et de Bil Ta Garbi, sur les 8 déchetteries du territoire d'étude ; soit **30,91** heures de caractérisation, entre le 5 novembre 2016 et le 5 janvier 2017.

Nous reproduisons en annexe 5<sup>55</sup> l'étude complète.

Une **variation saisonnière** peut parfois être prise en compte pour ne pas surestimer ou sous évaluer le gisement réemployable. Cette variation est calculée en fonction de la période de caractérisation. N'ayant eu accès qu'à des données partielles, cette variation n'a pas été prise en compte dans les différents calculs. On peut donc dire que **les tonnages potentiels identifiés dans ce bilan sont minimisés par rapport au potentiel réel.**

<sup>54</sup> Annexe 1 : méthodologie de caractérisation MCOPR

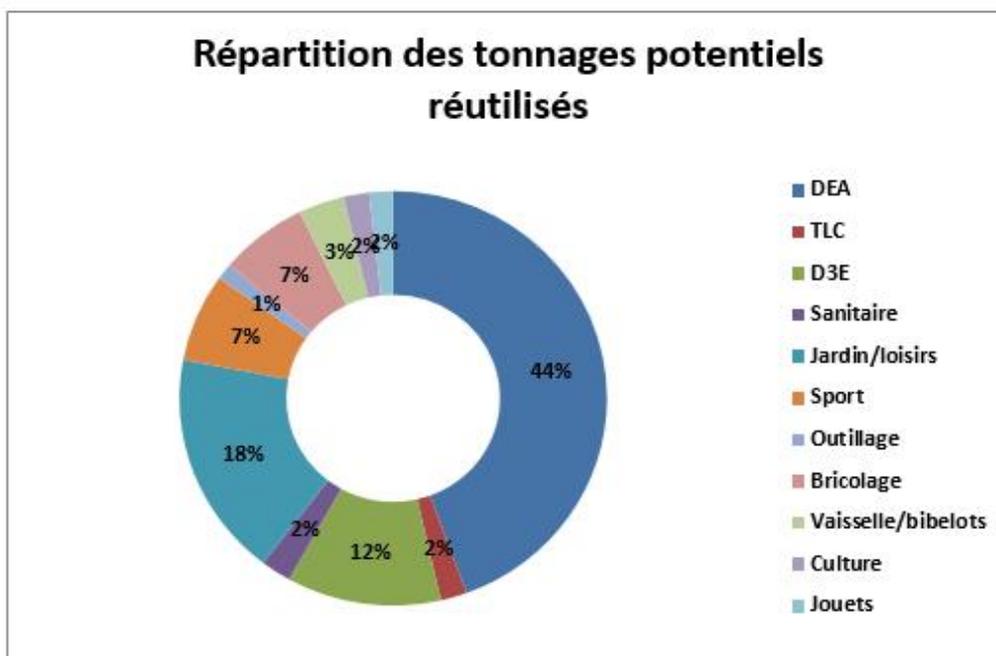
<sup>55</sup> Annexe 5 : étude de caractérisation des déchets du territoire

## Résultats bruts de l'étude de caractérisation

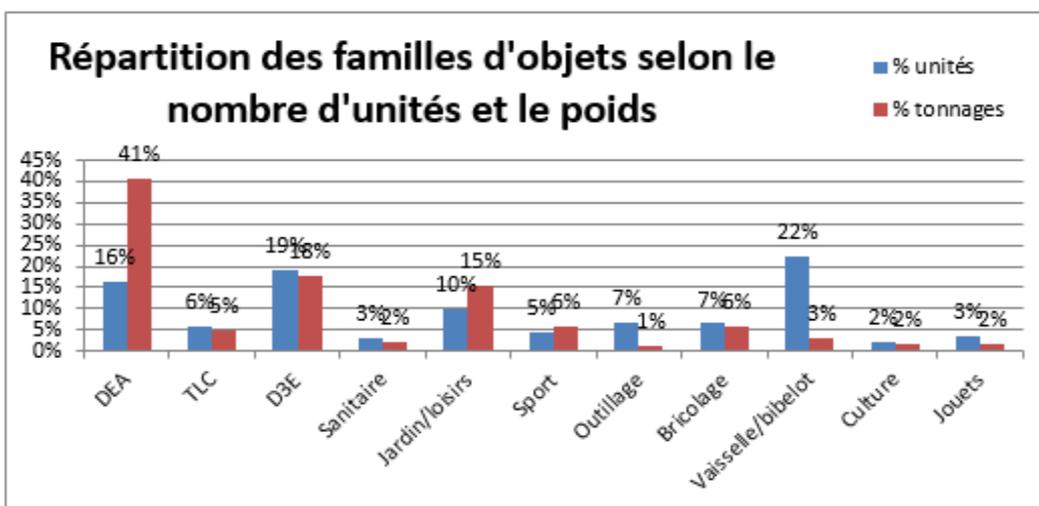
A partir des 1 717 tonnes identifiées (potentiel de collecte annuel), **884 tonnes pourraient être destinées au réemploi et à la réutilisation** (en appliquant les taux de valorisation des Ressourceries en activité). Ce calcul permet d'affiner et ainsi d'être au plus près du potentiel de valorisation réel, en prenant en compte les expériences des Ressourceries en activité.

La performance de réutilisation prend en compte le potentiel de réemploi par rapport au nombre d'habitants du territoire (69 723). Ainsi, sur le territoire de projet, les 884 tonnes réutilisées représentent une performance de réutilisation de **12,68 kg/habitant/an**.

Les 3 familles d'objets majoritaires sont alors : le mobilier qui représente 44%, le jardin/loisirs 18%, les équipements électriques et électroniques 12%.



Le potentiel de collecte sur le territoire de projet en terme d'objets potentiellement réemployables représente alors 164 669 objets, dont **84 974** objets pourraient être valorisés en réemploi et réutilisation (à partir des taux de valorisation des Ressourceries en activité).



Le mobilier (DEA) représente beaucoup en poids (41%) mais peu en nombre d'unités (16%), au contraire des bibelots ou de la vaisselle qui représentent peu en poids (3%) mais beaucoup en

unités (22%).

Les catégories des filières à REP (Responsabilité Elargie des Producteurs) – DEA, D3E et TLC – représentent **41%** du gisement en nombre d'unités et **64%** en tonnages. L'intégration de la Ressourcerie dans ces filières à REP est donc à étudier précisément dans le cadre de l'étude de faisabilité. Le Réseau des Ressourceries a développé des conventions de partenariat avec les éco-organismes **Eco-Mobilier**, **Valdelia** et **Ecologic** afin de permettre aux Ressourceries de faciliter leur activité dans ce cadre là (mise à disposition de bennes et de contenants pour les déchets, financement des tonnages réutilisés et/ou destinées à la filière, soutien sur des actions de communication, etc.).

### Estimation de la surface de bâtiment

A partir du potentiel de collecte annuel et des retours d'expériences des Ressourceries, il est possible d'estimer la surface de bâtiment nécessaire pour l'exploitation du potentiel de collecte mesuré. Sont définies alors différentes zones :

- La **zone de déchargement** où les apports (volontaires, issus des collectes sur rendez-vous et sur déchèteries) sont déposés
- La **zone de pré-tri** où les objets sont classés en différentes catégories (mobilier, électro, textile, non valorisable, etc.)
- La **zone de stockage avant ateliers**
- Les **ateliers** (mobilier, électro, textile, autres objets)
- La **zone de stockage après ateliers**
- Le **magasin**
- Les **espaces administratifs** (salle de pause pour les salariés, vestiaires, salle de formation, bureaux, etc.)

Ce calcul de surface ne comprend pas les espaces extérieurs qui, idéalement, comprennent un parking voitures (avec places handicapés) et vélos, un espace pour les bennes (benne Eco-Mobilier, benne Valdelia, caisses grillagées Ecologic par exemple), un espace nécessaire pour la rotation des bennes et la circulation des véhicules de collecte. La surface nécessaire pour le bâtiment de Ressourcerie est ainsi estimée à **1 887 m<sup>2</sup>**, si le gisement potentiel est réellement traité par la Ressourcerie.

ZONE	Base annuelle	Durée de stockage (semaine)	Surface nécessaire (m <sup>2</sup> )
Déchargement	47	1	256
Pré tri	47	1	256
Stockage avant ateliers	47	1	132
Atelier DEA	47	2	117
Atelier DEEE	47	1	15
Atelier tri textile	47	1	15
Atelier tri et nettoyage autres familles	47	1	35
Stockage après ateliers	47	1	132
Boutique	47	6	790
Espace salariés			50
Salle de formation/Education à l'environnement			30
Administratifs (4 personnes)			30
Zone apport volontaire			30
TOTAL			<b>1887</b>

En fonction des locaux identifiés dans le cadre du projet de Ressourcerie, et de la construction du modèle économique, une modulation pourra permettre de calculer au mieux le tonnage pouvant être traité.

### Estimation des Ressources humaines

En fonction des données des caractérisations et de retours d'expériences de Ressourceries, il est possible d'estimer les ressources humaines nécessaires afin de traiter au mieux le gisement identifié.

Performance Ressourcerie	KG/h
Collecte	83
Pré tri	298
Valorisation	
Niveau 1	83
Niveau 2	52
Niveau 3	28

Par retour d'expériences, il a été mesuré le temps de traitement d'un gisement en fonction de l'activité réalisée (collecte, pré-tri, valorisation niveau 1 – tri, nettoyage, valorisation niveau 2 – petite réparation, valorisation niveau 3 – grosse réparation).

Activité	Heures	ETP	Salariés		
			ACI	EI	Pérennes
Collecte	20689	12,58	17	13	13
Pré tri	5762	3,50	5	4	4
Niveau 1	13051	7,93	11	8	8
Niveau 2	7541	4,58	6	5	5
Niveau 3	8636	5,25	7	5	5
Vente (20h hebdo)	940	0,57	1	1	1
Education à l'Environnement	611	0,37	1	0	0
Direction	1645	1,00	1	1	
Encadrement	1645	1,00	1	1	
Accompagnant Socio-Professionnel	823	0,50	1	1	
Secrétaire/comptable	1222	0,74	1	1	1
<b>TOTAL</b>	<b>62565</b>	<b>38,03</b>	<b>50</b>	<b>38</b>	<b>36</b>

Aussi, si la Ressourcerie devait traiter tout le gisement du territoire, les ressources humaines nécessaires seraient de l'ordre de 50 salariés pour un atelier chantier d'insertion (ACI), 38 pour une Entreprise d'Insertion (EI), 36 pour une structure d'emplois pérennes (la variation s'explique par les temps de travail hebdomadaires qui varient selon le type de contrat).

### Conclusion de l'étude de caractérisation

Les caractérisations sur déchetteries font apparaître sur le territoire de projet un potentiel de **1717**

**tonnes**, dont 884 tonnes seraient réutilisables. Cela signifie qu'aujourd'hui ce gisement est destiné à l'enfouissement ou à l'incinération, au mieux à une filière de recyclage, alors qu'il a un potentiel de réutilisation. Ce gisement conséquent sur un territoire de ce type montre un déficit certain en termes d'acteurs du réemploi ou tout du moins une méconnaissance de la part des habitants de ces acteurs.

Il existe alors une **réelle opportunité de création d'une structure de type Ressourcerie** sur le territoire.

Ces données sont issues d'extrapolations, il sera nécessaire de les affiner au fur et à mesure du déroulement du projet, en fonction des modes de collecte choisis, des conventionnements à venir avec les collectivités territoriales, des ateliers mis en place, etc.

### **Estimation des besoins pour le plein exercice de l'activité ressourcerie : les premières pistes**

D'après les gisements de déchets identifiés lors de l'étude de caractérisation, si la ressourcerie traitait tous les gisements du territoire, il faudrait un bâtiment de 1887 m<sup>2</sup> pour une création de 36 à 50 emplois selon le modèle économique retenu c'est à dire selon que l'on envisage des emplois en insertion ou non.

Cette « hypothèse haute » doit être mise en relation avec les besoins du territoire. Cela revient à se questionner sur « quel est l'objectif principal de la ressourcerie ? ». Est ce de prévenir et de valoriser les déchets du territoire, TOUS les déchets du territoire ? Ou de répondre à un besoin d'insertion du territoire ? Ou bien un peu des deux ? S'il existent des besoins en insertion : quels sont-ils ? Et quels dispositifs seraient disponibles pour la ressourcerie ? Afin d'explorer ces deux dernières questions, nous prévoyons d'organiser un Comité technique (DIRECCTE, Région, Département, INAE, Aquitaine Active) en février / mars 2017.

Le modèle économique retenu dépendra également des partenariats et des actions qui pourront venir compléter l'activité de vente. Nous savons qu'une structure de type structure d'emplois pérennes peut tabler sur environ 50 % du chiffre d'affaire liés à la vente. Aussi, la suite de notre étude de faisabilité nous permettra d'affiner le modèle économique, après le tour de table financier et les rencontres avec les partenaires, et de répondre à :

- Quel financement pour les collectes ou autres prestations déchet ?
- Quels types de partenariat avec la collectivité et avec les entreprises ?
- Quel statut pour la ressourcerie (EI, association, SCIC) ?
- Quelles aides publiques ?
- quelles prestations (sensibilisation/ animations/ ateliers mobiles...) ? Et auprès de quels acteurs ?

Ce que nous pouvons dire, à ce jour, c'est que nous pensons pouvoir constituer une entreprise qui embaucherait entre 8 et 13 personnes et que pour réaliser l'activité de ressourcerie, il y a une nécessité de trouver un hangar d'environ 1000 m<sup>2</sup>. La faisabilité économique qui découlera de l'étude et de la phase d'amorçage, nous permettra d'affiner et de confirmer ou d'infirmer ces dires.

### **Élargir la clientèle en prenant en compte les freins psychologiques**

Un des enjeux pour la réussite du projet de ressourcerie est de pouvoir attirer de nouveaux publics et une clientèle élargie (notamment transfrontalière) dans le magasin. En effet, les objets de seconde main ne sont pas encore complètement intégrés aux pratiques d'achat de tout un chacun. Afin d'élargir la clientèle et de toucher un maximum d'habitants en répondant aux besoins de consommation, une attention doit être portée face aux freins psychologiques. Une étude menée

par l'ADEME a permis d'étudier précisément cette question. En voici un résumé.

### Pratiques et usages de réemploi et d'auto-réparations : une étude sociologique prouve que ces gestes économiques et citoyens ont un bel avenir auprès d'un public de plus en plus diversifié

**Une étude menée par l'IFOP pour l'ADEME en 2014<sup>56</sup> montre que la tendance à recourir au réemploi et aux pratiques du « do it our self » (auto-réparation, bricolage...) ne fait qu'augmenter d'année en année.**

Les produits que recouvre le réemploi sont bien identifiés, avec quatre catégories de produits particulièrement mises en avant : le petit électroménager, le gros électroménager, les vêtements et les meubles.

**Les gestes de réemploi les plus courants sont guidés par des considérations pratiques et économiques** avant tout, relevant davantage d'un certain « bon sens » bien plus que de l'idée de préservation de l'environnement.

Notons que plus des trois quarts des personnes qui ont jeté un produit plutôt que de le remettre dans le circuit de réemploi, justifient ce geste par le fait que le produit en question était abîmé ou ne fonctionnait plus, sans donc nécessairement envisager la possibilité qu'il soit récupéré en l'état pour être réparé ou que des pièces de ce dernier soient réutilisées.

**Une morosité économique qui n'empêche pas la prise en compte des enjeux environnementaux dans les modes de consommation**

Au sujet de la prévention des déchets, il apparaît dans le baromètre « prévention » que l'Ifop réalise tous les deux ans pour le compte de l'ADEME depuis 2005 que l'ensemble des Français estime que la société produit trop de déchets (98%) et trois-quarts d'entre eux pensent qu'ils pourraient, à leur échelle, produire moins de détritrus (75%)<sup>57</sup>.

Conséquemment, s'est illustrée dans la consommation des Français une nouvelle tendance tenant plus en compte de l'impact environnemental du choix d'achat que par le passé. Par leurs décisions de consommateurs, les Français (dans la mesure du possible) veillent à participer à la préservation de l'environnement, qu'ils savent fragilisée : 85% des interrogés estiment qu'il faudrait envisager une modification des modes de vie.

Leur volonté d'être impliqués dans la préservation de l'environnement s'accorde aujourd'hui avec leurs inquiétudes financières et de santé. Suivant cette logique, **les Français vont préférer faire les choses par eux-mêmes (couture, bricolage, réparations...)** - et cela de manière bien plus importante que par le passé (+45 points par rapport à 2011) - et 28% ont déclaré être prêts à fabriquer certains produits au lieu de les acheter pour des raisons d'économies, pour le goût et la qualité ou encore pour donner une seconde vie au produit. La mode du « do it yourself » s'est largement répandue ces dernières années.

**Mais il reste toujours un petit noyau de réfractaires aux pratiques de réemploi**, auprès desquels des efforts de pédagogie plus importants doivent être déployés. Par exemple, près d'un quart des personnes qui n'ont jamais acheté d'occasion ou échangé un objet se déclarent réticentes à recourir à ces pratiques à l'avenir, évoquant en premier lieu des raisons d'hygiène, de qualité et de SAV.

<sup>56</sup> Perceptions et pratiques des français en terme de réemploi des produits, ADEME-IFOP, Marie HERVIER-COLLAS, juillet 2014

<sup>57</sup> Etude Ifop pour l'ADEME réalisée par téléphone du 25 mars au 3 avril 2013 auprès d'un échantillon de 1004 personnes, représentatif de la population française âgée de 15 ans et plus.

## **Néanmoins, le réemploi est une pratique qui se démocratise d'années en années .**

Si la pratique du réemploi a toujours existé - autrefois la réutilisation de vêtements, ou d'objets de seconde main se faisait en cas de disette – elle restait néanmoins cantonnée à l'usage des personnes les plus modestes. Aujourd'hui, la démocratisation du réemploi est en marche, cette pratique n'étant plus désormais le fait exclusif des couches les plus précaires de la population. L'impact de la crise sur toutes les catégories de la population a rendu sa pratique plus évidente, le plus grand nombre ayant un intérêt à acheter moins cher.

Les français sont plus de neuf sur dix à considérer que c'est un mode de consommation qui a de l'avenir, et justifient cette opinion par des considérations variées, comme le fait que les produits d'occasion soient « tendances », avis qui a progressé depuis 2012. Le prisme économique apparaît cependant comme le plus important.

## **La pratique du réemploi est cependant peu homogène selon la nature du produit et le profil du consommateur**

Les objets n'ont pas tous la même seconde vie. Ils peuvent être donnés, vendus d'occasion, échangés, recyclés, loués ou encore prêtés. Les pratiques d'acquisition et de délaissement diffèrent selon les produits, quatre catégories de produits faisant plus souvent l'objet de réemploi, à savoir les jeux/jouets (54% des personnes interrogées les ont déjà achetés d'occasion), les livres/CD/DVD (51%), les objets de décoration (43%) et les meubles (hors antiquités) (40%). Le vélo est acheté d'occasion, emprunté ou loué une fois sur quatre, alors que les livres sont empruntés, achetés d'occasion dans un tiers des cas. Parmi les articles qui au contraire « subissent la concurrence du neuf », on notait que les vêtements pour adultes, suivi dans une moindre mesure par l'ordinateur, l'article de sport, l'objet de décoration, ainsi que les vêtements pour enfants.

Les motivations à réemployer des objets diffèrent selon les produits concernés, et cela pour plusieurs raisons. D'abord, l'absence de garantie n'encourage pas toujours le consommateur à acheter certains produits de seconde main. Par exemple, certains produits électroménagers, informatiques ne sont pas toujours revendus avec la garantie initiale. Le client ne pourra donc pas faire réparer son ordinateur s'il ne fonctionne plus. Ensuite, les clients ont également peur de la qualité des produits qu'ils achètent, notamment pour les vêtements, rarement neufs, souvent portés une première fois. Ainsi, si les Français pensent souvent à donner les vêtements qu'ils ne portent plus, ils sont en revanche moins nombreux à accepter un don ou à acheter une pièce vestimentaire d'occasion, du fait notamment des questions d'hygiène et de propreté liées à ce type de bien. Enfin, les représentations que les consommateurs ont du produit de seconde main sont parfois négatives et freinent leurs achats. Le réemploi est en effet encore assimilé à la pauvreté de la part de certains consommateurs.

Pour ce qui est du délaissement, près de la moitié des téléphones portables sont jetés ou stockés (43%). En revanche, les Français ne conservent pas chez eux les anciens vêtements, et encore moins les livres : les vêtements pour adultes sont pour plus de la moitié donnés et seulement 20% sont jetés ou stockés, quand 70% des livres et 82% des vêtements des enfants sont donnés. Lorsqu'ils ne sont pas utilisés, l'article de sport, les objets de décoration, l'ordinateur, les objets de bricolage ou de jardinage sont abandonnés ou stockés.

Enfin, et au-delà de la nature du produit, le profil socio-démographique et socio-culturel du consommateur joue à plein dans sa perception et ses pratiques en matière de réemploi : les jeunes se révèlent ainsi plus prompts à faire du réemploi pour les vêtements d'enfants, le matériel de bricolage, quand les plus âgés favorisent l'emprunt de livres. En effet, les jeunes issus de la génération Y, les « digital natives », seront probablement plus enclins à se tourner vers des sites de ventes en ligne comme Le bon coin, qui facilitent nettement la pratique du réemploi et ce, d'autant plus qu'ils constituent une cible particulièrement concernée par la crise et les difficultés liées à l'emploi.

Ainsi, les personnes âgées de 25 à 34 ans ont systématiquement davantage pratiqué le don au cours des six derniers mois (78% vs 47% chez les personnes âgées de 65 ans et plus) ou, dans leur vie, la vente (76% vs 39%) et l'achat d'occasion (88% vs 54%) ainsi que le troc et l'échange (29% vs 11%).

**Retours d'expérience et constats de terrain**  
**des pratiques de réemploi et d'auto-réparation sur notre territoire**

Nous avons constaté sur notre territoire des pratiques de réemploi et d'auto-réparation allant au delà de ce qui est décrit par étude ADEME-IFOP 2014, ce qui confirme la tendance de forte évolution du réemploi et l'intérêt que portera la population aux différentes activités de la Ressourcerie :

Un fort attrait pour les vêtements adultes et enfants en réemploi. La pratique des vide-greniers s'est largement démocratisée et étendue à tous types de profil de consommateurs. Le syndicat Bizi Garbia avait même promu les vide-greniers et mis en lien les acteurs. Lors des cafés citoyens et des zones de gratuité animées par Recycl'Arte dans deux quartiers prioritaires d'Hendaye, nous avons pu constaté l'attrait pour les vêtements adultes, les jouets, la vaisselle et les petits bibelots, plus marqués que pour d'autres types de biens : livres, chaussures. Le succès de SOS Barboteuse (St Jean de Luz), spécialisé dans le réemploi des vêtements enfants et objets de puériculture

Alors que le public transfrontalier venant d'Espagne était un public jusqu'à récemment peu tourné vers le réemploi, on note une présence importante de ce public sur la plupart des vides greniers de notre territoire et dans des magasins de réemploi du territoire élargi, comme à Emmaüs Tarnos ou à l'ESAT Espérance Emmaüs de St Martin de Seignanx, malgré l'éloignement. Le succès du rayon vêtement adulte de ce dernier est d'après nous dû au fait que les vêtements sont tous lavés avant d'être vendus ; ce qui permet de capter une clientèle sinon réticente à l'achat d'occasion de ce type de biens. **Il faudrait étudier la faisabilité d'une laverie intégrée ou partenaire à la Ressourcerie (de type entreprise d'insertion par exemple).**

Nous avons constaté lors l'étude de caractérisation réalisée en déchetteries, qu'une part non négligeable des personnes apportant des petits électroménagers disaient que ces appareils étaient en bon état et directement réemployables (entre 5 et 20 % des cas selon les déchetteries) ou qu'ils étaient très certainement réparables ( dans plus de la moitié des cas). La très grande majorité des usagers de la déchetterie (tous objets/ matériaux confondus) se sont trouvés très enthousiastes à l'idée de l'ouverture prochaine d'une recyclerie/ ressourcerie et au fait qu'ils pourraient ainsi limiter les gaspillages et favoriser l'emploi local. Si certaines personnes se montraient indifférentes, nous n'avons rencontré personne se disant opposé au réemploi ou à la récupération de leurs objets, mais les agents en déchetterie nous ont dit que cela arrivait de temps en temps (dans moins de 1% des cas, et ce soit pour des raisons économiques : « je l'ai payé, je l'ai usé, je le jette » ; soit pour des raisons sentimentales : « ça vient de la famille, ça a une histoire, qui est la mienne et que je ne veux pas partager »). Nous n'avons pas constaté d'intérêt variable selon les tranches d'âge.

Concernant l'attrait pour le « do it yourself » : Recycl'arte a expérimenté depuis septembre des ateliers d'auto-réparation en tout genre, de couture récup' et de création récup'. Lors des ateliers de la réparation organisés depuis septembre 2016 par Recycl'Arte, nous avons constaté un engouement très important et avons dû limiter le nombre de participants ainsi que la publicité. Nous avons depuis multiplié par deux leur fréquence: depuis janvier ces ateliers sont bi-mensuels. Concernant les autres ateliers, on note un intérêt certain des adhérents de l'association et les annonces sur notre page facebook nous laisse penser que de nombreuses personnes viendront nous rejoindre dans les prochains mois.

## L'éducation à l'environnement et les actions Zéro déchet/ Zéro gaspillage

L'éducation à l'environnement a pour mission d'«apprendre à résoudre et à prévenir les problèmes environnementaux de même qu'à gérer les ressources collectives. L'environnement devient un but.»

(Lucie Sauvé, 1994)

Lexique: nous utilisons ici le terme « éducation à l'environnement (EE) », même si on retrouve fréquemment éducation à l'environnement vers un développement durable (EEDD) , ou « éducation au développement durable (EDD) » .

### Éléments de contexte

#### L'éducation à l'environnement reconnue par l'Éducation nationale

La circulaire n°2007-077 du 29 mars 2007 impulse une seconde phase de généralisation de l'éducation au développement durable (BO n°14 du 5 avril 2007). Cette éducation ne constitue pas une nouvelle discipline mais un champ par lequel toutes les disciplines sont concernées.

« L'éducation au développement durable permet d'appréhender la complexité du monde dans ses dimensions scientifiques, éthiques et civiques. Enseignants et personnels d'encadrement y sont formés et l'intègrent dans le fonctionnement des établissements. »

« La compréhension des relations entre les questions environnementales, économiques, socioculturelles doit aider les élèves à mieux percevoir :

- l'interdépendance des sociétés humaines
- la nécessité d'adopter des comportements qui tiennent compte de ces équilibres
- l'importance d'une solidarité à l'échelle mondiale »

« L'éducation au développement durable accompagne la stratégie nationale de développement durable. L'EDD fait partie intégrante de la formation initiale des élèves, dans l'ensemble des écoles et des établissements scolaires<sup>58</sup>. »

#### Le Territoire Zéro Déchet/ Zéro gaspillage

Bil Ta Garbi a inscrit notre territoire dans une démarche Zéro Déchet/ Zéro gaspillage et compte mobiliser les acteurs du territoire sur cette thématique. Le programme est en cours d'élaboration avec les parties prenantes. La ressourcerie/ recyclerie se positionne dès maintenant comme un acteur de cette démarche et souhaite proposer des pistes d'actions et d'animation à mettre en place.

---

<sup>58</sup>Site internet du Ministère de l'éducation nationale

## Les acteurs de l'éducation à l'environnement et Zéro déchet/ Zéro gaspillage

### > **Le réseau Zero Waste France (ancien CNIID)**

Spécialisé dans la problématique des déchets, Zero Waste France mène des campagnes en faveur du Zéro déchet notamment grâce à leur réduction à la source et au détournement des filières d'incinération et de mise en décharge. Le CNIID vise à pallier le manque d'informations indépendantes sur la gestion des déchets et à porter les intérêts de la société civile au niveau local, national et européen. Il s'inscrit dans le réseau européen Zero Waste, avec échanges de bonnes pratiques et accompagne des collectivités désireuses de passer à une politique du zéro déchet.

### > **École et nature , réseau français d'éducation à l'environnement**

Le réseau « École et nature » s'est donné pour but de développer l'éducation à l'environnement vers un développement durable (EEDD).

Il met en relation les acteurs et favorise le partage d'information et la création d'outils pédagogiques innovants. Il apporte un appui à la pérennisation des associations d'EEDD et participe à la mise sur pied d'une représentation nationale de l'EEDD.

Le réseau École et nature est le concepteur de la malle « Rouletaboule » , outil pédagogique global à destination des enfants sur la question des déchets.

### > **Le Réseau des ressourceries**

Le réseau des ressourceries conçoit et met à disposition du matériel de sensibilisation au réemploi des déchets.

### > **France nature environnement (FNE)**

FNE rassemble près de 3000 associations de protection de l'environnement en France. Ce réseau travaille à l'amélioration et à la construction de règles de droit qui prennent en compte la protection de l'environnement.

### > **Académie de Bordeaux**

Le plan stratégique éducation à l'environnement et au développement durable est élaboré par le rectorat. Le site internet de l'académie regroupe des informations, éléments de méthodes, contacts et propositions d'interventions des acteurs associatifs locaux et dispositifs favorisant la mise en place d'actions d'éducation à l'environnement et au développement durable dans les établissements scolaires.

### > **Le Comité Aquitain pour l'Éducation à l'Environnement**

Différents dispositifs (1000 défis, défis jeunes, envie d'agir, sciences en fête...), témoignent du dynamisme et de la diversité des actions menées en matière d'éducation à l'environnement en Aquitaine. En créant le CAEE, les partenaires institutionnels<sup>59</sup> et associatifs de l'éducation à l'environnement ont souhaité renforcer la convergence des initiatives menées.

### > **Graine Aquitaine**

GRAINE Aquitaine regroupe environ 80 structures d'éducation à l'environnement et des adhérents individuels (animateurs, formateurs, enseignants, étudiants, parents...).

Il s'agit de favoriser les contacts, les échanges, une réflexion et des actions communes.

---

<sup>59</sup>proposition conjointe de la Direction Régionale de l'Environnement d'Aquitaine (DIREN), de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise d'Énergie (ADEME) et du Rectorat de l'Académie de Bordeaux.

### > Réseaux locaux ou régionaux anti-gaspillage alimentaire

Les territoires s'engagent également dans la lutte contre les pertes et gaspillages alimentaires. En Nouvelle Aquitaine, le réseau REGAL<sup>60</sup> (Réseau pour Éviter le Gaspillage Alimentaire), porté par le CREPAQ (Centre Ressource d'Écologie Pédagogique d'Aquitaine), associe toutes les parties prenantes (producteurs, industriels, distributeurs, restaurateurs, associations caritatives, consommateurs et élus) dans des actions collectives. Des groupes de travail sont mis en place, l'un d'eux est par exemple chargé de la mise en place d'une conserverie solidaire, un autre est chargé d'animer des démonstrations de cuisine de restes en galerie marchande. Cette expérience est assez inédite en France et on ne retrouve qu'une seule action similaire, en Normandie, où un autre REGAL<sup>61</sup> a été développé par la DRAAF, la DREAL et la direction régionale de l'ADEME en lien notamment avec les associations CREPAN et GRAINE Basse-Normandie ainsi qu'avec l'Association Normande des Entreprises Alimentaires.

### Les acteurs du territoire

#### **Le CPIE Littoral Basque (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement)**

Le CPIE est une association qui intervient sur tout notre territoire. Elle a notamment pour missions de contribuer au développement durable et de former, sensibiliser, d'éduquer à l'environnement et à la préservation des patrimoines. Pour cela, il développe des animations "Environnement et Développement Durable" en direction des scolaires du grand public, des missions institutionnelles en direction des collectivités. En lien avec des artistes, des ateliers créatifs sont menés avec des matériaux de récupération.

Mais le CPIE nous a dit ne pas développer d'actions spécifiques pour prévenir ou réduire les déchets ou pour lutter contre les gaspillages.

#### **Les syndicats Bil Ta Garbi et anciennement Bizi Garbia**

Comme nous l'avons vu plus haut, ces syndicats ont mis en place des programmes de prévention des déchets, avec notamment des animations de sensibilisation à destination des scolaires.

Les ambassadeurs du tri ont ainsi réalisés des actions d'information auprès des scolaires, dans les écoles du territoire. Les animations portaient avant tout sur les consignes de tri et le recyclage des déchets, avec quelques notions ou exercices concernant la réduction des déchets à la source.

#### **Soutien aux projets d'éducation à l'environnement et de lutte contre les gaspillages**

L'ADEME, les services environnements de la Région et du Conseil Départemental et la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'aménagement et du Logement) soutiennent des projets d'éducation à l'environnement auprès des jeunes.

---

60 <http://www.reseau-regal-aquitaine.org/>

61 <http://regal-normandie.fr/>

## Les actions contre le gaspillage alimentaire

L'ADEME relève les actions pilotes et exemplaires, déjà expérimentées pour réduire les gaspillages<sup>62</sup> :

- au sein de la **restauration collective et commerciale**,
- ainsi que les animations réalisées auprès du grand public pour sensibiliser et réduire les **gaspillages à domicile**.

**Nous référençons ici les actions qui nous semblent les plus transférables et qui pourraient être mises en place par les acteurs du territoire comme la ressourcerie/ recyclerie, en lien avec Bil Ta Garbi et l'ADEME.**

### Limiter les gaspillages alimentaires en restauration collective et commerciale

#### **- Réaliser un état des lieux du gaspillage alimentaire en restauration collective et engager des actions de réduction**

L'ADEME a conçu un guide pratique pour « Réduire le gaspillage alimentaire en restauration collective »<sup>63</sup>, reprenant un outil initialement développé par le CREPAN et l'ADEME Normandie, permettant aux gestionnaires et responsables de restauration collective de réaliser un diagnostic de leurs pertes et gaspillages, de concevoir un plan d'action et de pérenniser les actions. D'autres guides méthodologiques ont été publiés depuis, notamment par les DRAAF d'Auvergne, de Basse Normandie ou des Côtes d'Armor... Toutes ces initiatives rappellent le rôle exemplaire des collectivités territoriales dans la réduction des pertes et gaspillages alimentaires, pour les établissements d'enseignement et de santé qui dépendent de ces collectivités.

#### **- Adaptation des rations en restauration collective**

Les pertes et gaspillages en restauration collective se montent à environ 20% des aliments travaillés. Une des principales causes identifiées réside dans l'inadéquation des portions proposées en fonction des convives. Un axe majeur de réduction des pertes en restauration collective, où les convives sont majoritairement des habitués, consiste donc à adapter les parts à ce que les personnes consomment réellement. Cette adaptation est déjà travaillée dans certains établissements avec succès mais repose pour l'instant essentiellement sur la connaissance des personnes par le personnel de service. Dans un EHPAD ayant mis en oeuvre une telle démarche, 10% des repas servis sont personnalisés hors carte (purée et jambon notamment ou légumes verts) auxquels il faut ajouter les plats en textures modifiées – Un tableau de commande quotidienne des repas est élaboré qui tient compte des préférences, allergies, textures et aide au repas - tous les fruits sont préparés (épluchés et coupés) et donc davantage consommés.

#### **- Responsabiliser les élèves et le personnel en restauration scolaire**

1001repas<sup>64</sup> a développé une approche visant à responsabiliser les élèves pour réduire le gaspillage alimentaire. Le fonctionnement « Zéro Gaspil'® » consiste à laisser l'élève se servir lui-même des entrées, à volonté, avant de prendre avec la même assiette un plat chaud (viande ou poisson), servi par le chef, puis de se servir lui-même en accompagnements (légumes et féculents), à volonté là aussi. Seuls les desserts et fromages ne sont pas à volonté. L'intérêt de la démarche est que chacun prend en fonction de son appétit, que le plat principal est servi chaud (condition importante pour qu'il soit consommé). Dernier argument mis en avant, les gains de matière

<sup>62</sup> Pertes et gaspillages alimentaires : l'état des lieux et leur gestion par étapes de la chaîne alimentaire, ADEME- Vernier, mai 2016

<sup>63</sup> <https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/guide-gaspillage-alimentaire-restauration-collective-8598.pdf>

<sup>64</sup> <http://www.1001repas.com/zero-gaspi%C2%AE>

réalisés permettent d'augmenter la qualité des produits cuisinés (volaille fermière, produits labellisés issus de l'agriculture biologique notamment ...)

#### **- Réduire le gaspillage de pain en restauration collective**

Le gaspillage de pain constitue une part importante de pertes en restauration collective. Sodexo a mis en place l'opération "Moins de miettes, c'est plus d'assiettes !" sur 1 000 restaurants scolaires, durant une semaine. De la maternelle au lycée, les jeunes ont ainsi été sensibilisés au gaspillage alimentaire à travers l'exemple du pain. À l'issue de cette opération, dont les objectifs étaient de réduire les quantités de pain jetées au sein des restaurants scolaires, et rendre les enfants et adolescents "consom'acteurs", 1000 repas ont été offerts aux Restos du Coeur.

#### **- Des initiatives originales en restauration commerciale**

Le restaurant Simone Lemon à Paris, propose un buffet de petits plats mijotés, préparés à partir de fruits et légumes locaux invendus, issus de distributeurs et de producteurs. Autre exemple de restaurant implanté à Paris et basé sur le même concept, le Freegan Pony récupère des fruits et légumes invendus auprès de grossistes Enfin l'Epi Dupin, également à Paris, utilise ou invente des recettes qui permettent de réduire les pertes à la préparation, notamment en utilisant les épiluchures et ce qui reste inutilisable en alimentation est valorisé en méthanisation.

#### **- Doggy bag et guide de bonnes pratiques en restauration commerciale**

L'UMIH<sup>65</sup> a développé un guide pour réduire le gaspillage en restauration. Ce guide rappelle quelques idées simples pour réduire le gaspillage et propose aussi quelques idées de recettes permettant de réutiliser les restes.

Sur notre territoire, en 2016, Bizi Garbia a mis en place l'opération B.A.G. (boîte anti gaspi) auprès de 8 restaurants de St Jean de Luz.

### **Limiter les gaspillages alimentaires à domicile**

#### **- Ateliers de cuisine anti-gaspi**

FNE Midi-Pyrénées intervient dans les Parcours Orientation Insertion (POI) mis en place au niveau régional, à destination de demandeurs d'emploi. Des personnes suivent ainsi une formation de 3 mois, avec un module sur le développement durable. FNE Midi-Pyrénées propose dans ce cadre de traiter la thématique du gaspillage alimentaire au travers d'une formation de deux demi-journées, avec une première partie qui permet d'aborder les aspects théoriques du sujet : définition, enjeux, chiffres, solutions et astuces pour favoriser les achats anti-gaspi, bien différencier Date Limite de Consommation et la date de durabilité minimale (DDM ou DLUO), mieux conserver ses produits, etc. Cette session est ensuite suivie d'une mise en pratique pendant laquelle les participants cuisinent des recettes qu'ils ont eux-mêmes élaborées, en utilisant des restes de plats, des fruits et légumes abîmés ou des produits à dates courtes. Cet atelier favorise l'appropriation des notions théoriques précédemment acquises, tout en permettant à chacun de partager ses savoir-faire pendant un moment convivial. D'autres associations du mouvement FNE mettent en oeuvre des ateliers de cuisine anti-gaspi<sup>66</sup>.

#### **- Partage de fruits - vergers de particuliers**

Un site web « les ptits fruits solidaires », permet de mettre en relation des personnes qui disposent de fruits et légumes avec une production qu'ils ne peuvent consommer, avec des personnes qui

---

<sup>65</sup><http://www.umih.fr/fr/Salle-de-presse/press-review/La-lutte-contre-le-gaspillage-un-enjeu-conomique-majeur-pour-les-entreprises>

<sup>66</sup> comme les ateliers d'auto-fabrique alimentaire mis en place par Ondine (69) ou encore les initiatives de Charente Nature, Sologne Nature Environnement, Sarthe Nature Environnement, de la FRAPNA Loire, du « Mouvement Actif pour une Vie Durable » et de l'association « Verlin Vers l'Autre » dans le Nord

cherchent des fruits et légumes. Le principe est très simple : la personne qui propose, s'inscrit en ligne et passe une annonce, les annonces sont triées par Région et département. Le visiteur du site peut alors envoyer un message au donateur pour convenir d'un rendez-vous. L'ensemble de la transaction est gratuit. Dans une formule assez similaire, « Troc Légumes » est une plateforme de mise en relation entre particuliers disposant d'un jardin potager à leur domicile ou petits exploitants et particuliers n'ayant pas de potager afin de leur permettre d'échanger, vendre ou donner des fruits et légumes.

#### **- Congélation, transformation des restes et autres astuces pour ne pas gaspiller**

La congélation des restes lorsqu'elle est pratiquée permet de réduire fortement les pertes et gaspillages du foyer. Autre pratique vertueuse, à redécouvrir pour certains, préparer des légumes pour le repas et utiliser le surplus pour faire une soupe ou encore faire des confitures avec les fruits du verger. Plus tendance, les recettes de smoothies sont également très appréciées et permettent de ne pas laisser pourrir les fruits abîmés. Des animations, en lien avec des acteurs sociaux permettent de sensibiliser les publics accompagnés.

#### **Besoins identifiés**

Étant donné le peu d'actions menées par des associations de terrain dans la thématique réduction des déchets et limitation des gaspillages sur notre territoire ; et en prenant en considération le panel possible d'actions d'animation et de sensibilisation, nous pensons qu'il existe une réelle opportunité pour développer une offre d'animations, en lien avec les établissements publics. Nous pensons que des partenariats pourront être établis pour mettre en place des programmes d'animation qui pourront couvrir les temps scolaires et les temps périscolaires. Ces animations pourront être mises en place dans le cadre d'un projet d'établissement qui, sur le modèle des agendas 21 d'établissements ou des « éco-écoles », engageront à la fois les enfants, les équipes enseignantes et les autres équipes (de direction, de gestion et de restauration). Il est possible de mettre en place ces démarches participatives avec des établissements souhaitant aller vers le Zéro déchet/ Zéro gaspillage. Ces actions pourront viser à limiter le gaspillage alimentaire mais aussi des ressources (énergétiques, eau, papier et autres consommables...).

A destination des publics accompagnés, la ressourcerie pourrait mettre en place des animations, en lien avec les acteurs socio-culturels du territoire (ateliers cuisine anti-gaspillage, disco-soupe...), en fonction des attentes de ces acteurs et des besoins identifiés.

Il est possible de développer une offre d'animations et de prestations auprès des entreprises, des collectivités : formations et ateliers participatifs (de réparation de vélos, réparation en tout genre ), participation à l'organisation d'événements zéro déchets (avec mise à disposition de matériel lavable et de récupération, buffet Zéro Déchet/ Zéro Gaspi...)

Des animations autour des thèmes de la prévention des déchets et de l'anti-gaspillage pourraient être proposés à tous types d'acteurs (associations, office de tourisme, organisateurs d'événements).

# Synthèse du diagnostic

## Les points d'appui

### > Un contexte général favorable à la mise en place d'une ressourcerie

Dans le cadre légal européen, la hiérarchie des déchets donne la priorité à la réduction et au réemploi sur le recyclage et l'élimination, objectifs traduits dans le droit français et dans les différents outils de planification territoriale.

Notre territoire s'inscrit, au delà de ces objectifs généraux dans des démarches volontaristes allant au delà : Territoire à Énergie Positive et Territoire Zéro Déchet/ Zéro Gaspillage.

Augmentation du coût de la gestion des déchets à prévoir pour les prochaines années.

La réorganisation de la gestion des déchets suite au nouvelles compétences de l'EPCI est une opportunité pour aller au delà de ce qui se faisait en terme de prévention et de réduction des déchets et de voir s'installer une Ressourcerie.

Mise en place de politiques transversales d'économie circulaire, avec les acteurs économiques du territoire.

Appui de l'ADEME à la mise en place de recycleries.

Reconnaissance et extension de l'éducation à l'environnement par la mise en place d'actions concrètes de type éco-école, pour sensibiliser et réduire les déchets et les gaspillages.

Contexte de prise de conscience environnementale et forte envie de la population de passer à l'acte en étant éco-citoyen et en consommant autrement.

Les acteurs œuvrant dans les champs de la recyclerie (réemploi, sensibilisation, économie circulaire, ESS) se déclarent favorables au projet de recyclerie . Ils oeuvrent de manière parcellaire et/ou complémentaires et n'entrent pas directement en concurrence avec l'objet et/ou la clientèle attendue de la recyclerie. Des synergies sont à approfondir.

Dans un contexte de crise, les publics accompagnés et une frange importante de la population ont un intérêt de plus en plus marqué face aux économies rendues possibles grâce au réemploi et à la limitation des gaspillages.

### > Des besoins identifiés en matière de déchets sur le territoire

Un potentiel de revalorisation locale des D3E et DEA du territoire (partenariats de collecte préservante à construire avec les éco-organismes et la Communauté d'agglomération Pays Basque) pouvant bénéficier aux acteurs du réemploi et à la ressourcerie

Une ressourcerie mobile allant à la rencontre des habitants du territoire (en déchetterie, avec des rendez-vous mensuels réguliers, sur des places de village plusieurs fois à l'année...)

Possibilité de mise en place de collectes spécifiques (comme les ordinateurs des entreprises ou des collectivités...) pour réduire l'impact environnementale et être défiscalisé de ces dons.

Une opportunité de créer des emplois et de diversifier le modèle économique en étudiant la faisabilité d'une unité de démantèlement au sein de la recyclerie.

Une opportunité de mieux valoriser les TLC par une collecte optimisée sur le territoire qui bénéficierait aux différents acteurs déjà existants.

Une opportunité de développer une laverie (qui pourrait être entreprise d'insertion) en lien avec la Ressourcerie pour augmenter le potentiel de réemploi textile et attirer une clientèle plus large

Un besoin en matière de débarras de maisons.

Un besoin en matière de déchets organiques: mise en place d'actions anti-gaspillage et développement du compostage (domestique et collectif) par des animations

Présence sur le territoire d'acteurs du réemploi peu structurés entre eux : des synergies possibles à développer pour mieux capter ensemble les gisements et s'échanger les objets (clientèles

distinctes)

Un besoin en matière de déchets du bâtiment, notamment lors de démolitions/ rénovation, pour permettre la récupération par des artisans et des auto-constructeurs (possibilité d'envisager une ressourcerie de matériaux)

### > **Des besoins identifiés en matière de sensibilisation et animation à la prévention des déchets et des gaspillages**

Un intérêt certain pour les ateliers d'auto-réparation et de création récup' mis en place par Recycl'Arte de la part des habitants et des acteurs institutionnels

Un fort potentiel d'actions à mettre en place pour limiter les gaspillages avec l'ADEME, la Région, la Communauté d'agglomération Pays Basque et Bil Ta Garbi

Des actions de sensibilisation auprès des scolaires pourraient venir compléter les actions déjà menées, en partenariat avec Bil Ta Garbi

Des actions de sensibilisation et ateliers pratiques pourraient être mis en place auprès de différents publics : salariés d'entreprises ou de collectivités, clientèles d'entreprises, publics accompagnés et bien sûr grand public (lors d'événements)

Des prestations d'aménagement intérieur récup' design d'espaces ouverts au public permettraient de sensibiliser (hall d'entrée d'une collectivité/ entreprises). Une façon de communiquer ses valeurs environnementales et de participer à changer les représentations que ce font les gens du réemploi (le rendre attractif et étendre les publics)

Participation à l'organisation d'événements Zéro déchet en apportant la logistique et les ressources humaines nécessaire aux organisateurs (buffet Zéro déchet, prêt de vaisselle et de meubles récup' design...)

## **les noeuds de tension**

### > **La gestion des déchets sur le territoire: un panorama composite et en mouvement**

Des acteurs multiples et mouvants: la gestion des déchets est en recomposition, suite à la réforme territoriale. L'EPCI Communauté d'Agglomération Pays Basque devient l'acteur de la gestion des déchets. Le temps de la réorganisation et des nouvelles réglementations permettra de redessiner la gestion des déchets de notre territoire. Le temps des nouvelles prises de fonction, du redécoupage, des prises de décision ne sera peut-être pas le même que celui espéré par la ressourcerie pour son développement.

La Ressourcerie a besoin d'un partenariat et d'un soutien public sur un territoire où le foncier est très peu accessible. L'EPCI est l'acteur qui gère les déchets, met en place les dynamiques de développement économique : c'est d'abord de son soutien et de la volonté de ses élus que dépendra la faisabilité de la ressourcerie. Mais ce ne sera pas le seul acteur qui devra soutenir ce projet: l'ADEME, la Région, Bil Ta Garbi, les communes, les entreprises : tous auront un rôle à jouer pour permettre que l'économie circulaire se concrétise en partie via la ressourcerie. Tous pourront tisser des partenariats qui composeront le modèle économique de la ressourcerie.

La question du modèle d'entreprise d'insertion devra se poser, selon les besoins du territoire et les budgets disponibles de ces politiques sectorielles.

### > **Le réemploi: composer avec les acteurs déjà présents et se différencier**

Plusieurs boutiques de réemploi existent sur le territoire. Afin d'éviter autant que possible la concurrence il convient de:

- Se positionner comme une structure professionnelle par rapport aux associations caritatives qui fonctionnent grâce au bénévolat et à des réseaux d'entraide spécifiques (prix de vente souvent inférieurs dans les boutiques d'associations caritatives).

- Se différencier de l'image d'Emmaüs en se présentant comme une jeune entreprise d'ESS innovante, faisant du réemploi mais aussi créant des objets uniques de récup' design, en lien avec des artistes. Pour autant, il faudra être le plus ouvert à tous les publics et ne pas s'enfermer dans une image trop chic : pratiquer des prix solidaires, Organiser des événements à destination des publics accompagnés. Un second magasin (qui pourrait être partagé avec d'autres créateurs) pourrait permettre de vendre à « prix justes » (plus élevés) des articles ayant subis une customisation, un re-design ou un up'cycling.
- Se positionner dans la récupération de déchets par rapport aux brocantes et aux dépôts-vente qui se positionnent plus sur des objets de brocante et d'antiquité (les particuliers désireux de tirer bénéfices de leurs objets continueront de s'adresser aux brocanteurs et aux dépôts-vente). Dans les deux cas, la ressourcerie se démarque par son positionnement comme acteur local de la gestion des déchets et sa finalité de participer à l'économie circulaire.

### Le modèle économique et les suites de l'étude

D'après les gisements identifiés lors de l'étude de caractérisation, si la ressourcerie traitait tous les gisements du territoire, il faudrait un bâtiment de 1887 m<sup>2</sup> pour une création de 36 à 50 emplois selon le modèle économique retenu c'est à dire selon que l'on envisage des emplois en insertion ou non.

Cette « hypothèse haute » doit être mise en relation avec les besoins du territoire. Cela revient à se questionner sur « quel est l'objectif principal de la ressourcerie ? ». Est ce de prévenir et de valoriser les déchets du territoire, TOUS les déchets du territoire ? Ou de répondre à un besoin d'insertion du territoire ? Ou bien un peu des deux ? S'il existent des besoins en insertion : quels sont-ils ? Et quels dispositifs seraient disponibles pour la ressourcerie ? Afin d'explorer ces deux dernières questions, un Comité technique (DIRECCTE, Région, Département, INAE, Aquitaine Active) sera organisé en février / mars 2017.

Le modèle économique retenu dépendra également des partenariats et des actions qui pourront venir compléter l'activité de vente. Par retour d'expériences, nous savons qu'une structure de type structure d'emplois pérennes peut tabler sur environ 50 % du chiffre d'affaire liés à la vente. Aussi, la suite de l'étude de faisabilité permettra d'affiner le modèle économique, après le tour de table financier et les rencontres avec les partenaires, et de répondre aux questions suivantes :

- Quel financement pour les collectes ou autres prestations déchet ?
  - Quels types de partenariat avec la collectivité ?
  - Quel statut pour la ressourcerie (EI, association, SCIC) ?
  - Quelles aides publiques ?
  - quelles prestations ( sensibilisation/ animations/ ateliers mobiles...) ? Et auprès de quels acteurs ?
- Ce que nous pouvons dire, à ce jour, c'est qu'il est envisagé de créer entre 8 et 12 emplois pour exercer la pleine activité ressourcerie ce qui nécessiterait d'accéder à un foncier d'une superficie d'environ 1000 m<sup>2</sup>. La faisabilité économique qui découlera de l'étude et de la phase d'amorçage, permettra d'affiner et de confirmer ou d'infirmes ces chiffres.

## Glossaire des abréviations

ACI : atelier chantier d'insertion

ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'Énergie

CPIE : Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement

CAPB : Communauté d'Agglomération Pays Basque

CASPB : Communauté d'Agglomération Sud Pays Basque

DEA : déchets d'éléments d'ameublement

DIRECCTE : Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

DMS : Déchets ménagers spéciaux

DEEE/ D3E : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

DRAAF : Direction Régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

EED / EEDD: éducation au développement durable

ESS : économie sociale et solidaire

EHPAD : établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes

EI : entreprise d'insertion

ESAT : Établissement de Service d'Aide au Travail

EPCI : Établissement public de coopération intercommunale

ETESS : École Transfrontalière d'Economie Sociale et Solidaire

ETP : Équivalent Temps Plein

FNE : France Nature Environnement

MCOPR : Méthodologie de caractérisation des objets potentiellement réemployables

PLU: Plan local d'urbanisme

PLU(i): Plan local d'urbanisme intercommunal

PRGRD: Plan régional de gestion et de réduction des déchets

REP : Responsabilité Élargie du Producteur

SAV : service après-vente

SIED : Syndicat intercommunal d'élimination des déchets

SRADDT : Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire

SCIC : Société coopérative d'intérêt commerciale

SRADDET: Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires

ScoT: Schéma de cohérence territoriale

SSR : Soins de Suite et de Réadaptation

TLC : déchets « tissu, linge, chaussures »

## Bibliographie

Programme national de prévention des déchets 2014-2020, Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, septembre 2014

Plan départemental de gestion des déchets ménagers et assimilés, CG Pyrénées Atlantiques, novembre 2008

Nouvelles compétences climat énergie des collectivités territoriales, Réseau Action Climat France, mai 2016

Étude départementale de caractérisation des bennes encombrants de déchetteries, CG Pyrénées Atlantiques, 2012

Recueil d'exemples de collectes préservantes favorisant le réemploi et la réutilisation, fiche pratique DT71, AMORCE/ ADEME, décembre 2015

Livre vert sur la gestion des biodéchets dans l'Union européenne, Commission des communautés européennes, Bruxelles, 3/12/2008

Suivi départemental de la gestion des déchets non dangereux, bilan 2012, CG Pyrénées-Atlantiques Panorama 2014 des ateliers vélos participatifs et solidaires, Heureux cyclage, ADEME-MEDDE

Déchets d'activité, mieux gérer pour plus de compétitivité, compte-rendu de la rencontre CCI Bayonne Pays Basque, du 2 octobre 2014

Les déchets produits par les collectivités dans le cadre de leur fonctionnement et de leurs missions de service public, enquête AMORCE- ADEME, Série Technique DT 43, Février 2012

Perceptions et pratiques des français en terme de réemploi des produits, ADEME-IFOP, Marie HERVIER-COLLAS, juillet 2014

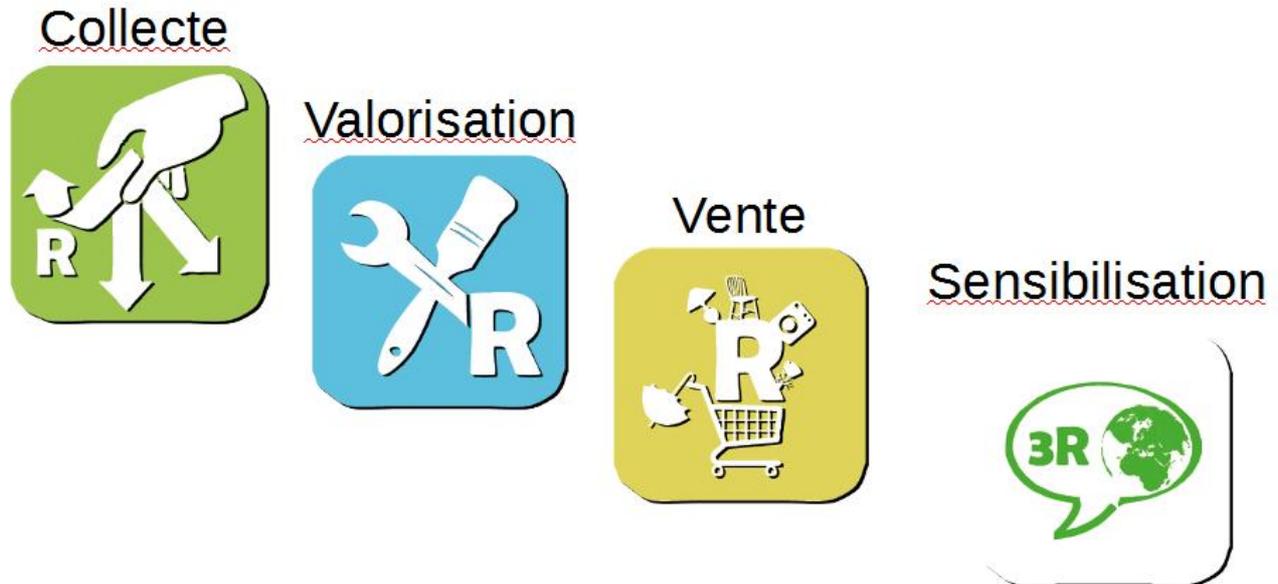
Pertes et gaspillages alimentaires : l'état des lieux et leur gestion par étapes de la chaîne alimentaire, ADEME- Vernier, mai 2016

## Annexes

### Annexe 1: Méthodologie de caractérisation MCOPR

voir fichier joint

### Annexe 2 : Les 4 fonctions d'une ressourcerie



### Annexe 3 : Charte du réseau des ressourceries

voir fichier joint

### Annexe 4 : Étude de caractérisation des déchets du territoire

voir fichier joint

## Annexe 5 : Liste des acteurs rencontrés

types d'acteurs	structure	type d'activité
associations	Appel Détresse ( Saint Pée-sur-Nivelle, – Quartier Ibarron )	Bric à brac : vêtements, parapharmacie, mercerie... à visée humanitaire (projets en Afrique)
	Denen Etxea (St Jean-de-Luz)	Equipements (en état de marche) pour la maison : mobilier, literie, vaisselle, électroménager, objets de décoration. A destination des publics accompagnés envoyés par les assistantes sociales, en lien avec les restaurants du Coeur.
	Elkartasuna (Urrugne)	Organisation de vide-greniers, de braderies et d'autres manifestations dont les recettes sont distribuées aux personnes en difficulté par des aides ponctuelles. Braderie vêtements 2eme jeudi de chaque mois
	Integrazio Batzordea	Vêtements, jouets, livres, bibelots, petits meubles. Enlèvement sur rendez-vous. Organisation de braderies au profit de programmes d'inclusion à l'école.
	Planète écoles (Hendaye, St Jean de Luz, Dax)	réemploi de livres, association de solidarité internationale (projets en Afrique)
	SOS Barboteuse (St Jean-de-Luz)	Vêtements d'enfant et de grossesse, matériels et accessoires de puériculture. Association d'ESS.
	Txirindola (Bayonne)	atelier vélo participatif
associations récup'	association Quilt en Sud (hendaye)	patchwork
	Recycle + (Biarritz)	Récupération de matière pour matériauthèque (en lien avec des artistes et artisans)
	Selgarekin (Bidart)	système d'échange local
	Y a matière (Cambo les bains)	collectif de récupérateurs
chantier d'insertion déchet	adeli (St jean)	Atelier chantier d'insertion qui œuvre dans le domaine des déchets : Pic et propre en bordure de routes, entretien des abords de plages et enrochements, nettoyage des aires de collecte sélective
débarras	Magnesse (débarras maison)	
	Mr Sauveur (Urrugne) débarras gratuit	
déchets des entreprises	Elise Atlantique a Hendaye	collecte des déchets de bureau , traitement (surtri papier, destruction des papiers confidentiels, Installation des corbeilles de tri & sensibilisation en entreprises, réacheminement en filières de recyclage)
entreprises	<u>Hand Of Yore design de meubles (Hendaye)</u>	Guillaume Valle
	Lilou de la palettes (Hendaye)	Meubles en palettes conçus à Hendaye
	meubles récup' sur mesure (Bayonne)	designer meubles bayonne Renault
	Pottias	tissu récup' / fabrication papier
	Relooking meubles et deco intérieure	
entreprises déchet	Artola recyclage	tapissière Biriadou
entreprises recup	Orratzetik Harri (collectif de couturières et de créateurs à Cambo les bains)	couture et création à partir de textiles délaissés. Mercerie et ateliers partagés, salle de dépôt-vente des créations. Friperie. Animations couture dans les écoles et maison de retraite.
	Un art de Récup (pays basque intérieur)	petite recyclerie créative
entreprises réemploi	API UP	association d'ESS et d'insertion pratiquant l'up'cycling (bois, textile) et offrant un service « gestion des déchets des entreprises »
	Emaus Irun/ Donosti	recyclerie et magasin solidaire
	Emmaus Tarnos	recyclerie et magasin solidaire
	mikro éko (Bayonne)	Réparation d'ordinateurs et d'équipements périphériques
	recup' et troc de l'art (St pierre d'Irube)	matériauthèque à destination des associations
structures de réemploi/ solidarité	croix rouge Bayonne	friperie
	croix rouge Hendaye	friperie et petit bric à brac
	croix rouge St Jean de Luz	friperie et petit bric à brac
	secours catholique d'Hendaye	friperie et petit bric à brac pour les plus démunis
	secours catholique ST Jean de Luz	boutique solidaire
	secours populaire pays basque (Anglet, Hendaye, Ustaritz)	aide alimentaire, vacances, culture, droits sociaux, logement, santé, action d'urgence et de développement dans le monde

*Merci à toutes les personnes rencontrées  
pour leur disponibilité  
et leurs précieuses informations*